

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

—  
SÉANCE DU 9 MARS 2026

ORDRE DU JOUR

CONSEIL D'ADMINISTRATION

-----  
SÉANCE DU 9 MARS 2026

INFORMATION

PASSATION DES MARCHÉS INFÉRIEURS AUX SEUILS EUROPÉENS ET DES MARCHÉS GROUPÉS

RAPPORTS

- RAPPORT 2026-06 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2026
- RAPPORT 2026-07 SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES - HOMMES AU SEIN DU SDIS DE VAUCLUSE
- RAPPORT 2026-08 AUTORISATION DE PASSATION DE L'ACCORD-CADRE CONCERNANT LA FOURNITURE DE VETEMENTS, D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET PRESTATIONS ASSOCIEES POUR LES SAPEURS-POMPIERS DE VAUCLUSE
- RAPPORT 2026-09 COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2025
- RAPPORT 2026-10 REPORTS DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL 2025 SUR 2026
- RAPPORT 2026-11 REPRISE DE RESULTAT 2025 AU BUDGET PRINCIPAL 2026 - AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL
- RAPPORT 2026-12 BUDGET PRIMITIF 2026 AVEC REPRISE DE RESULTAT 2025 - BUDGET PRINCIPAL
- RAPPORT 2026-13 AUTORISATIONS DE PROGRAMME/ CREDITS DE PAIEMENT 2026 - MODIFICATION OU CLOTURE D'AP/CP
- RAPPORT 2026-14 COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) BUDGET ANNEXE RESTAURATION - EXERCICE 2025
- RAPPORT 2026-15 REPRISE DE RESULTAT 2025 AU BUDGET ANNEXE RESTAURATION 2026 - AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET ANNEXE RESTAURATION
- RAPPORT 2026-16 BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE RESTAURATION
- RAPPORT 2026-17 MODIFICATION DE LA REGIE D'AVANCES DU SDIS DE VAUCLUSE
- RAPPORT 2026-18 MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SDIS DE VAUCLUSE

<b><u>RAPPORT 2026-19</u></b>	MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU RIFSEEP AVEC EXTENSION A LA FILIERE MEDICO SOCIALE
<b><u>RAPPORT 2026-20</u></b>	MODIFICATION DU REGIME DE TRAVAIL DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DU CENTRE DE VALREAS
<b><u>RAPPORT 2026-21</u></b>	MISE EN PLACE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LES AGENTS DU SDIS DE VAUCLUSE
<b><u>RAPPORT 2026-22</u></b>	RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS DES COMMUNES ET EPCI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE - NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES
<b><u>RAPPORT 2026-23</u></b>	RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS DES COMMUNES ET EPCI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE - PONDERATION DES SUFFRAGES
<b><u>RAPPORT 2026-24</u></b>	DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE RECENSEMENT DES VOTES INSTITUEE PAR L'ARTICLE R 1424-13 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
<b><u>RAPPORT 2026-25</u></b>	SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION 2026-2028
<b><u>RAPPORT 2026-26</u></b>	PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE INTERFACE BISOM-ARTÉMIS
<b><u>RAPPORT 2026-27</u></b>	CONVENTION DE COLLABORATION A L'ORGANISATION DU CONCOURS INTERNE DE CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS AU TITRE DE L'ANNEE 2025
<b><u>RAPPORT 2026-28</u></b>	MODALITÉS D'ORGANISATION DU VOTE ELECTRONIQUE - ELECTIONS CATSIS - CCDSPV

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 9 MARS 2026

INFORMATION

INFORMATION SUR :  
LA PASSATION DES MARCHES INFÉRIEURS AUX SEUILS EUROPÉENS  
ET DES MARCHES GROUPES

Par délibération n° 46/2021 en date du 30 août 2021, vous m'avez autorisé pendant toute la durée de mon mandat :

- à préparer et à passer au nom de l'établissement les procédures égales ou supérieures aux seuils européens publiés au Journal Officiel de la République Française, soit en qualité de pouvoir adjudicateur ou dans le cadre d'un des groupements de commandes dont le SDIS est actuellement membre mais également ceux dont il est susceptible de devenir membre :
  - Le Groupement de la Zone de défense Sud et sa périphérie,
  - Le Groupement national « ULISS » (Union Logistique Inter Services de Secours) ;
- à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution de tous les marchés et accords-cadres inférieurs aux seuils précités, au nom de l'établissement en qualité de pouvoir adjudicateur ou dans le cadre d'un des groupements de commande dont le SDIS est actuellement membre mais également ceux dont il est susceptible de devenir membre.

Je m'étais engagé à vous rendre compte, chaque début d'année, de l'exercice de cette compétence par la présentation du bilan d'activité de l'année écoulée.

Par conséquent, je vous communique, en annexe :

- la liste des marchés et accords-cadres inférieurs aux seuils européens conclus pendant l'année 2025 ;
- la liste des marchés et accords-cadres passés pendant l'année 2025 dans le cadre des différents groupements de commande dont le SDIS est actuellement membre :
  - Fourniture de matériel d'immobilisation (SDIS 07/30/34/43/66/83/84/2A/2B)
  - Acquisition pluriannuelle de véhicules de secours et d'assistance aux victimes (SDIS 04/05/11/13/30/34/48/66/82/83/84)
  - Fourniture de pneumatiques et prestations associées (21 membres).

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

LISTE DES MARCHES INFERIEURS AUX SEUILS EUROPEENS CONCLUS AU TITRE DE L'ANNEE 2025

N° MS	Mode de passation	Objet	Date notif°	Entreprise	Code P	Ville	Montant mini T.T.C.	Montant maxi T.T.C.	Début	Fin
2025-04	MAPA	Prestations d'études de faisabilité du projet de centre de formation départemental (CEFIS) Tranche ferme (Etudes préalables de faisabilité)	27/02/2025	SAS PROFILS	13290	AIX EN PROVENCE	Sans objet	26 280,00	27/02/2025	26/02/2026
2025-13	MAPA	Fourniture de matériels, vêtements d'intervention et prestations de maintenance associées pour les spécialités milieux périlleux, montagne et spéléologie des SP de Vaucluse Lot n° 1 - Matériels de franchissement, de sécurité et de montagne	21/05/2025	SECURHIT GROUP	73290	LA MOTTE SERVOLEX	Sans objet	60 000,00	21/05/2025	20/05/2029
2025-14	MAPA	Fourniture de matériels, vêtements d'intervention et prestations de maintenance associées pour les spécialités milieux périlleux, montagne et spéléologie des SP de Vaucluse Lot n° 2 - Prestations de maintenance et fourniture de matériels captifs ACTSAFE et KONG	21/05/2025	EXPE SPELEMAT	38680	PONT-EN-ROYANS	Sans objet	42 000,00	21/05/2025	20/05/2029
2025-15	MAPA	Fourniture de matériels, vêtements d'intervention et prestations de maintenance associées pour les spécialités milieux périlleux, montagne et spéléologie des SP de Vaucluse Lot n° 3 - Vêtements de 1ère couche Lot n° 5 - Vêtements de 3ème couche	21/05/2025	SNC INTERNATIONAL	74330	CHAVONNEX	Sans objet	61 200,00	21/05/2025	20/05/2029
2025-16	MAPA	Fourniture de matériels, vêtements d'intervention et prestations de maintenance associées pour les spécialités milieux périlleux, montagne et spéléologie des SP de Vaucluse Lot n° 4 - Vêtements de 2ème couche Lot n° 6 - Chaussures	21/05/2025	AU VIEUX CAMPEUR DE RORTHAYS ET CIE	13008	MARSEILLE	Sans objet	78 000,00	21/05/2025	20/05/2029
2025-17	MAPA	Fourniture de matériels, vêtements d'intervention et prestations de maintenance associées pour les spécialités aquatiques des SP de Vaucluse Lot n° 1 - Matériels de plongée Lot n° 2 - Maintenance des détendeurs et autres matériels Lot n° 7 - Chaussures de canyoning Lot n° 9 - Equipement des SAV-SEV et conducteur embarcation	21/05/2025	AU VIEUX CAMPEUR DE RORTHAYS ET CIE	13008	MARSEILLE	Sans objet	141 600,00	21/05/2025	20/05/2029
2025-18	MAPA	Fourniture de matériels, vêtements d'intervention et prestations de maintenance associées pour les spécialités aquatiques des SP de Vaucluse Lot n° 3 - Bouteilles de plongée Lot n° 4 - Révision de combinaison étanches	21/05/2025	SAS DIVELYON	69260	CHARBONNIERES LES BAINS	Sans objet	24 000,00	21/05/2025	20/05/2029
2025-19	MAPA	Fourniture de matériels, vêtements d'intervention et prestations de maintenance associées pour les spécialités aquatiques des SP de Vaucluse Lot n° 5 - Vêtements d'intervention en néoprène et prestations associées	21/05/2025	AQUAMANIA TOPSTAR	33380	MARCHEPRIME	Sans objet	60 000,00	21/05/2025	20/05/2029
2025-20	MAPA	Fourniture de matériels, vêtements d'intervention et prestations de maintenance associées pour les spécialités aquatiques des SP de Vaucluse Lot n° 8 - Vestes flottantes	21/05/2025	EPI SUD	13014	MARSEILLE	Sans objet	15 600,00	21/05/2025	20/05/2029
2025-25	MAPA	Fourniture de mobilier de bureau, de vestiaires, accessoires et prestations associées : Lot 1 :fourniture de mobilier de bureau, archives, réunion, accueil, restauration et foyer.	04/06/2025	CONCEPTYS AMENAGEMENT	30100	ALES	Sans objet	192 000,00	04/06/2025	03/06/2029
2025-26	MAPA	Fourniture de mobilier de bureau, de vestiaires, accessoires et prestations associées : Lot 2 : Fourniture de mobilier de vestiaire.	04/06/2025	CASIERS VESTIAIRES CONSIGNES	28260	OULINS	Sans objet	73 200,00	04/06/2025	03/06/2029
2025-27	MAPA	Travaux rénovation étanchéités et mise en sécurité des toitures du CS de Valréas,	13/06/2025	SCJ ETANCHEITE	13594	AIX-EN-PROVENCE	Sans objet	96 000,00	01/09/2025	31/12/2025

2025-40	MAPA	Travaux d'installation d'une centrale photovoltaïque sur ombrières - Parking de l'Etat-Major du SDIS de Vaucluse à AVIGNON	07/07/2025	HERVE THERMIQUE	34130	SAINT-AUNES	Sans objet	472 925,44	07/07/2025	06/02/2026
2025-41-MSPE1	MAPA	SAD Achat de véhicules légers neufs et d'occasion 1ère consultation - Achat d'un 4X4 Pick Up d'occasion	18/06/2025	TOULON SERVICES AUTOMOBILES	83160	LA VALETTE SUR VAR	Sans objet	30 685,76	Date notif BDC	31/12/2025
2025-49-MSPE2	MAPA	SAD Achat de véhicules légers neufs et d'occasion 2ème consultation - Achat d'une Renault Clio d'occasion	17/09/2025	ARLES AUTOMOBILES SERVICES	13200	ARLES	Sans objet	16 400,00	17/09/2025	31/12/2025
2025-52	MAPA	Travaux remplacement portes sectionnelles	27/10/2025	EMBAL IMPORT EXPORT	66000	PERPIGNAN	Sans objet	351 242,40	27/10/2025	26/10/2029
2025-53	MAPA	Fourniture de pièces de rechange d'origine et d'accessoires pour les véhicules poids lourds du SDIS (>3,5T) Lot n° 1 - Pièces de rechange d'origine constructeur captives et accessoires RENAULT TRUCKS	05/11/2025	AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET REPARATION	84270	VEDENE	Sans objet	193 200,00	01/01/2026	31/12/2029
2025-54	MAPA	Fourniture de pièces de rechange d'origine et d'accessoires pour les véhicules poids lourds du SDIS (>3,5T) Lot n° 2 - Pièces de rechange d'origine constructeur captives et accessoires IVECO	05/11/2025	CHABAS VEHICULES	84130	LE PONTET	Sans objet	72 000,00	01/01/2026	31/12/2029
2025-55	MAPA	Maintenance des logiciels de gestion administrative fournis par la société ANTIBIA	23/10/2025	ANTIBIA	84170	MONTEUX	Sans objet	276 000,00	01/06/2026	31/12/2029
2025-56	MAPA	Fourniture et aménagement d'un poste de commandement mobile	29/10/2025	BEHM	57100	THONVILLE	Sans objet	276 000,00	29/10/2025	28/10/2029
2025-57	MAPA	Entretien et réparation des portes sectionnelles et portails	20/11/2025	COPAS SYSTEMES	84300	CAVAILLON	Sans objet	276 000,00	01/01/2026	31/12/2029
2025-59-MSPE3	MAPA	SAD Achat de véhicules légers neufs et d'occasion 3ème consultation - Achat d'une Renault Clio d'occasion	13/11/2025	BRIGNOLES SERVICES AUTOMOBILES	83170	BRIGNOLES	Sans objet	15 198,76	13/11/2025	31/12/2025
2025-60-MSPE4	MAPA	SAD Achat de véhicules légers neufs et d'occasion 4ème consultation - Achat d'un 4X4 non permanent d'occasion	20/11/2025	N L AUTOMOBILES	87270	COUZEIX	Sans objet	26 500,00	20/11/2025	31/12/2025
2025-61-MSPE5	MAPA	SAD Achat de véhicules légers neufs et d'occasion 5ème consultation - Achat d'un minibus d'occasion	20/11/2025	AVIGNON SERVICES AUTOMOBILES (ASA)	84000	AVIGNON	Sans objet	30 774,76	20/11/2025	31/12/2025

LISTE DES MARCHES GROUPES

N° MS	Mode de passation	Grouperment de commandes	Service	Objet	Date notifié	Entreprise	Code P	Ville	Montant mini T.T.C.	Montant maxi T.T.C.	Début	Fin
2025-31	AOO	ULISS	PUI	Fourniture de matériel d'immobilisation Lot n° 1 - Attelles à dépression vrac	02/06/2025	CERTEC	69210	SOURCIEUX-LES-MINES	Sans objet	24 000,00	29/06/2025	28/06/2029
2025-32	AOO	ULISS	PUI	Fourniture de matériel d'immobilisation Lot n° 4 - Matelas à dépression compartimentés	02/06/2025	CERTEC	69210	SOURCIEUX-LES-MINES	Sans objet	96 000,00	29/06/2025	28/06/2029
2025-33	AOO	ULISS	PUI	Fourniture de matériel d'immobilisation Lot n° 5 - Pompes à dépression	02/06/2025	CERTEC	69210	SOURCIEUX-LES-MINES	Sans objet	14 400,00	06/06/2025	05/06/2029
2025-34	AOO	ULISS	PUI	Fourniture de matériel d'immobilisation Lot n° 6 - Colliers cervicaux à usag unique	30/05/2025	AMBU	33088	BORDEAUX	Sans objet	38 400,00	06/06/2025	05/06/2025
2025-35	AOO	ULISS	PUI	Fourniture de matériel d'immobilisation Lot n° 10 - Immobilisateurs de tête type speedblocks	02/06/2025	LAERDAL MEDICAL	69760	LIMONEST	Sans objet	13 440,00	06/06/2025	05/06/2029
2025-36	AOO	ULISS	PUI	Fourniture de matériel d'immobilisation Lot n° 11 - Attelles cervico-thoraciques	02/06/2025	CORBEN	76620	LE HAVRE	Sans objet	13 440,00	06/06/2025	05/06/2029
2025-37	AOO	ULISS	PUI	Fourniture de matériel d'immobilisation Lot n° 13 - Ceintures pelviennes tailles uniques multi-tailles	02/06/2025	TELEFLEX MEDICAL	31460	LE FAGET	Sans objet	57 600,00	06/06/2025	05/06/2029
2025-38	AOO	ULISS	PUI	Fourniture de matériel d'immobilisation Lot n° 14 - Chaises portoir d'escalier	30/05/2025	STRYKER France	69330	PUSIGNAN	Sans objet	43 200,00	06/06/2025	05/06/2029
2025-45	AOO	ULISS	Techniques roulants	Acquisition pluriannuelle de Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes	31/07/2025	GRUAU VENDEE	85290	SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE	Sans objet	2 400 000,00	31/07/2025	01/08/2029
2025-65	AOO	ULISS	Techniques roulants	Fourniture de pneumatiques et prestations associées Fourniture et prestations VL/TC4 Fourniture et prestations PL 1er titulaire	21/11/2025	EUROMASTER	38330	MONTBONNOT	Sans objet	576 000,00	01/12/2025	30/11/2029
2025-65	AOO	ULISS	Techniques roulants	Fourniture de pneumatiques et prestations associées Fourniture et prestations VL/TC4 Fourniture et prestations PL 2ème titulaire	21/11/2025	FIRST STOP AYME	69808	SAINT-PRIEST CEDEX	Sans objet	576 000,00	01/12/2025	30/11/2029
2025-65	AOO	ULISS	Techniques roulants	Fourniture de pneumatiques et prestations associées Fourniture et prestations VL/TC4 Fourniture et prestations PL 3ème titulaire	21/11/2025	CONTITRADE	60880	LE MEUX	Sans objet	576 000,00	01/12/2025	30/11/2029
2025-65	AOO	ULISS	Techniques roulants	Fourniture de pneumatiques et prestations associées Fourniture et prestations VL/TC4 Fourniture et prestations PL 4ème titulaire	21/11/2025	GOODYEAR France 4 FLEET GROUP	92400	COURBEVOIE	Sans objet	576 000,00	01/12/2025	30/11/2029

LISTE DES MARCHES CENTRALES D'ACHATS

N° MS	Mode de passation	Groupe ment de commandes	Service	Objet	Date notifi <sup>e</sup>	Entreprise	Code P	Ville	Montant mini T.T.C.	Montant maxi T.T.C.	Début	Fin
2025-42	AOO	CANUT	DUN	Distribution de logiciels multi-éditeurs et prestations de services associés	04/03/2024	SCC France	92744	NANTERRE Cedex	Sans objet	540 000,00	04/03/2024	03/03/2028
2024-R056-000	AOO	RESAH	DUN	Fourniture de ressources cloud, d'hébergement sec, d'infogérance et services associés	28/06/2024	ORANGE BUSINESS SERVICES	93210	LA PLAINE SAINT-DENIS	Sans objet	264 000,00	01/10/2025	31/09/2029
2023-R0006-MSP	SAD	RESAH	DIT	Fourniture de gaz naturel et services associés	11/12/2024	TOTAL ENERGIES	75015	PARIS	Sans objet	3 000 000,00	01/01/2026	31/12/2027
2023-R005-MSP	SAD	RESAH	DIT	Fourniture et distribution d'énergie électrique et de services associés 2026	25/09/2024	TOTAL ENERGIES	75015	PARIS	Sans objet	1 373 000,00	01/01/2026	31/12/2027
2023-R035	AOO	RESAH	DUN	Fourniture et intégration de solutions de sécurité, services managés, accompagnement technique et audit dr sécurités,	16/04/2024	ORANGE CYBERDEFENSE	92983	PARIS LA DEFENSE CEDEX	Sans objet	204 000,00	05/11/2025	27/08/2028



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

**Lundi 9 mars 2026**

.....

### DELIBERATION N° 06/2026

N'ayant pu réunir le quorum lors de sa séance du mercredi 4 mars 2026, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni de plein droit le lundi 9 mars à 11 heures, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

#### **COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :**

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS

##### Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danièle BRUN

#### **COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :**

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Claude MOREL

##### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

**Assistaient en outre, avec voix consultative :**

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Adjudant-Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, représentant des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

**Etait également présent :**

Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

**Etaient excusés :**

- Monsieur           Thierry ACHARD  
Mesdames        Marielle FABRE, Christine LANTHELME
- Messieurs        André AIELLO, Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
- Commandant     Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant     Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Madame           Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations



SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SÉANCE DU 9 MARS 2026

RAPPORT N° 2026 - 06

APPROBATION DU COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU 5 FEVRIER 2026

Le procès-verbal de la séance du 5 Février 2026 a été transmis à tous les membres du Conseil d'Administration.

Si ce document ne fait l'objet d'aucune observation, il vous est proposé d'en approuver le contenu.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le jeudi 5 février 2026 à 15h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse s'est réuni dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

Composition du Conseil d'Administration et présences

\* Collège des conseillers départementaux

Membres titulaires à voix délibérative

Madame Annick DUBOIS  
Madame Marielle FABRE

Conseillère départementale du canton d'Avignon 3  
Conseillère départementale du canton de l'Isle sur la Sorgue

Membres suppléants à voix délibérative

Madame Danièle BRUN  
Madame Noëlle TRINQUIER

Conseillère départementale du canton du Pontet  
Conseillère départementale du canton de Pertuis

\* Collège des Maires et Présidents d'EPCI

Membres titulaires à voix délibérative

Madame Catherine GAY  
Monsieur Jérôme BOULETIN  
Monsieur Claude MOREL

Adjointe au Maire d'Avignon  
1<sup>er</sup> vice-président COVE  
Maire de Caumont-sur-Durance

Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

Maire de Caderousse

Assistaient avec voix consultative

Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse

Médecin Colonel Christophe CHAPUIS, Médecin-Chef du SDIS de Vaucluse

Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse

Lieutenant Yves LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Adjudant-Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse

Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse

Commandant Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse

Madame Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

Monsieur Samuel CLERICI, Directeur des sécurités - Préfecture de Vaucluse

Etaient excusés :

Monsieur Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse

Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christine LANTHELME

Messieurs Joël BOUFFIES, Hervé DE LEPINAU, Louis DRIEY, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE

Anthony ZILIO

Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse

Adjudant-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

## INFORMATIONS

Le Président liste les conventions passées hors CASDIS au cours de l'année 2025 ainsi que les ordres du jour des Bureaux qui se sont tenus au cours de la même année.  
Il informe les élus que le SDIS a contracté un emprunt en 2025 et en donne les caractéristiques.

Les élus prennent acte des informations énoncées.

## RAPPORTS

### Rapport 2026-01 : Approbation du compte-rendu de la séance du 28 novembre 2025

Le Président présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

### Rapport 2026-02 : Rapport d'orientations budgétaires sur l'évolution des ressources et des charges

Le Président présente le rapport

Il souligne que la situation financière du SDIS est saine mais que cela n'empêche pas la vigilance. Il ajoute qu'il reste très attentif aux réflexions qui seront engagées au niveau national pour revoir le mode de financement des SDIS.

Le Président précise que les attentes dans le cadre du Beauvau de la Sécurité étaient grandes, et ajoute qu'il espère que les travaux reprendront et aboutiront enfin à des mesures concrètes.

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité

### Rapport 2026-03 : Acquisition de parcelles communales pour la construction du plateau technique implanté sur la commune d'Entraigues sur la Sorgues

Le Président présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

### Rapport 2026-04 : Acquisition de parcelles cadastrées privatives pour la construction du plateau technique implanté sur la commune d'Entraigues sur la Sorgues

Le Président présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

### Rapport 2026-05 : Convention de coopération relative au déploiement du système d'information et de commandement unifié des SDIS et de la Sécurité Civile « NEXSIS 18-112 »

Le Directeur présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Après avoir demandé aux membres du Conseil s'ils avaient d'autres questions particulières à formuler, le président lève la séance à 17h15.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

*Le Président : Pas d'observation ?*

*Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le compte-rendu de la séance du 5 février 2026.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU





# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

**Lundi 9 mars 2026**

.....

### DELIBERATION N° 07/2026

N'ayant pu réunir le quorum lors de sa séance du mercredi 4 mars 2026, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni de plein droit le lundi 9 mars à 11 heures, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### ETAIENT PRESENTS :

#### **COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :**

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS

##### Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danièle BRUN

#### **COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :**

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Claude MOREL

##### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

**Assistaient en outre, avec voix consultative :**

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Adjudant-Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, représentant des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

**Etait également présent :**

Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

**Etaient excusés :**

- Monsieur           Thierry ACHARD  
Mesdames        Marielle FABRE, Christine LANTHELME
- Messieurs        André AIELLO, Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
- Commandant     Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant     Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Madame           Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations



## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 9 MARS 2026

RAPPORT N° 2026 - 07

### SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES - HOMMES AU SEIN DU SDIS DE VAUCLUSE

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 et au décret n° 2015-761 du 24 juin 2015, les collectivités territoriales sont tenues de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Engagé depuis 2017 dans une démarche égalitaire au sein de ses effectifs, le SDIS de Vaucluse poursuit ses actions en faveur d'une complémentarité qui apparaît comme essentielle pour permettre le respect des valeurs fondamentales de justice, d'égalité et de respect.

Les travaux tendant à faciliter cette complémentarité et le développement d'un environnement inclusif se sont poursuivis en 2025, avec la mise en place de nombreuses actions liées au plan d'amélioration des conditions de travail en 2024.

Le SDIS de Vaucluse affiche un taux de féminisation stable par rapport à l'année 2024 : les femmes représentent 22.78% de l'effectif des sapeurs-pompiers volontaires et 9.23% de l'effectif des sapeurs-pompiers professionnels.

Un focus réalisé sur la composition des équipes spécialisées au sein du SDIS de Vaucluse permet de constater qu'entre l'année 2021 et l'année 2025, si quelques équipes spécialisées ne comptent pas encore de personnels féminins dans leurs rangs, il n'en demeure pas moins que les équipes Risque Chimique, secours en montagne, risque radiologique et les nageurs sauveteurs aquatiques ont augmenté les effectifs féminins de 6.45 % en moyenne.

Concernant les plus jeunes, le taux de féminisation dans les écoles de JSP du département reste stable et élevé : autour de 43%. Quant aux élèves de Terminale - BAC PRO, ayant choisi l'option Sapeurs-Pompiers, 21% d'entre eux étaient des filles en 2024. Elles sont aujourd'hui 63%.

Vous trouverez en annexe le bilan annuel réalisé au titre de l'année 2025 ainsi que les actions qui ont été initiées et qui se poursuivront sur l'année 2026.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

# I - ETAT DES LIEUX – SDIS 84

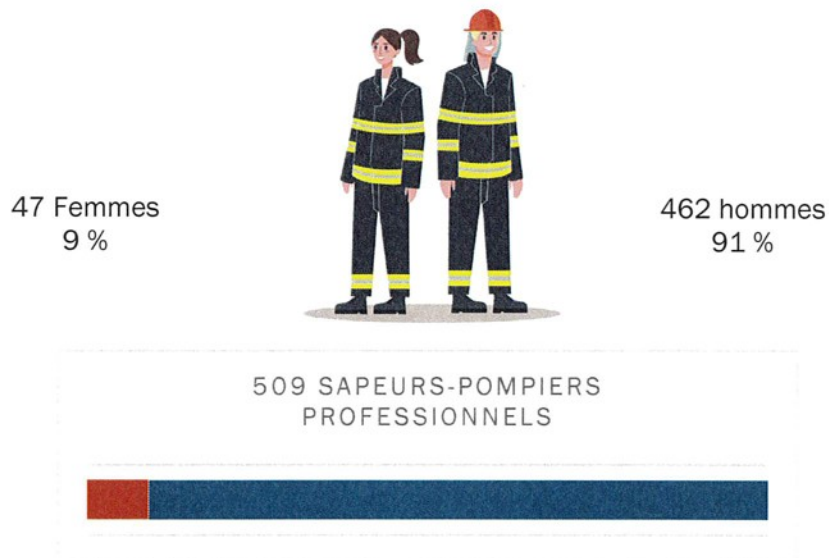
## ➤ EFFECTIF SPV

Effectif au 31/12/2025 (ne sont comptabilisés que les SP mobilisables, c'est-à-dire sans interruption de service)



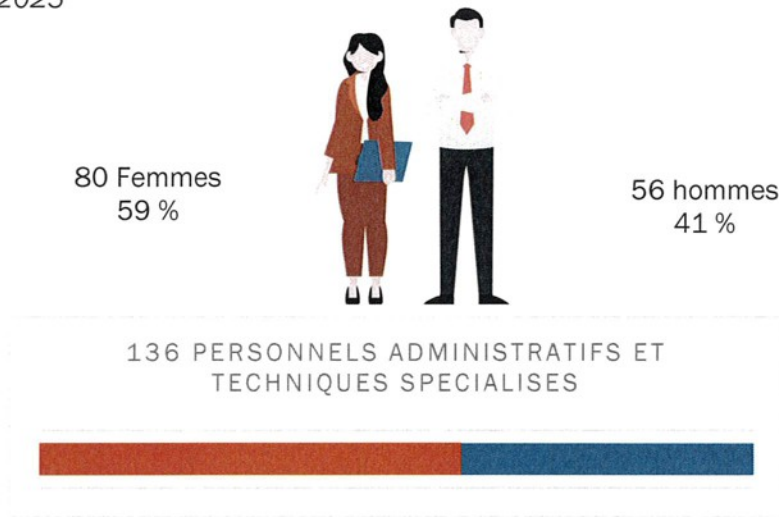
## ➤ EFFECTIF SPP

Effectif au 31/12/2025

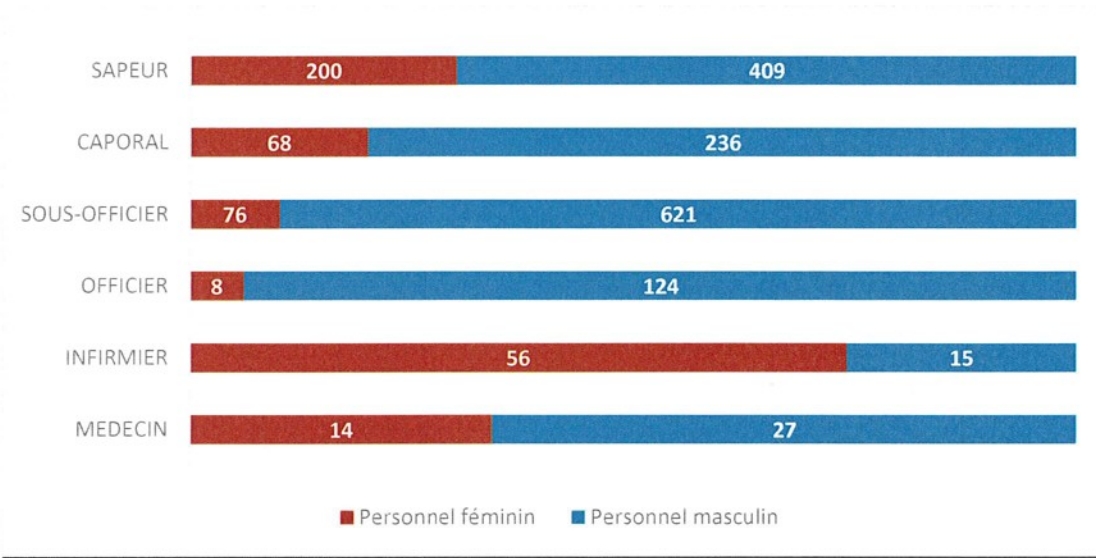


Au niveau national, en 2025, 23% des sapeurs-pompiers civils (SPP+SPV) sont des femmes  
Soit + 4 % par rapport à 2023

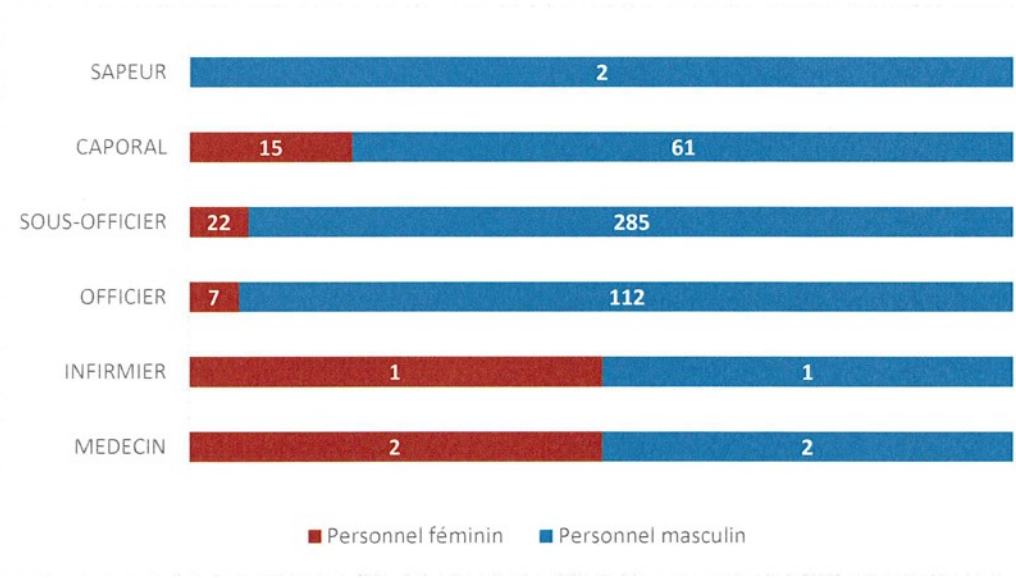
➤ EFFECTIF PATS  
 Effectif au 31/12/2025



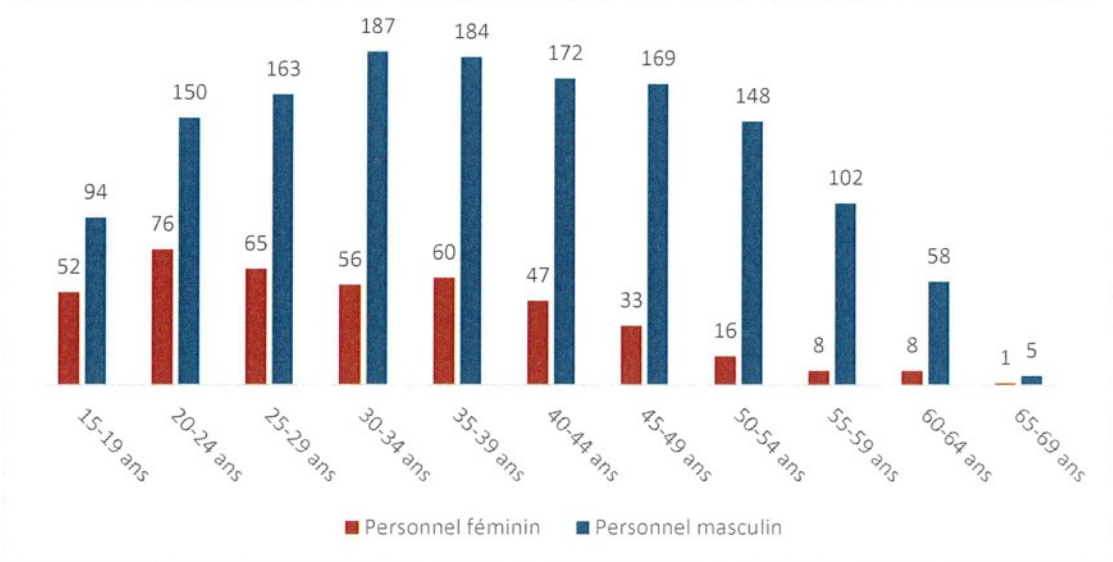
➤ REPARTITION PAR GRADE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES



➤ REPARTITION PAR GRADE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

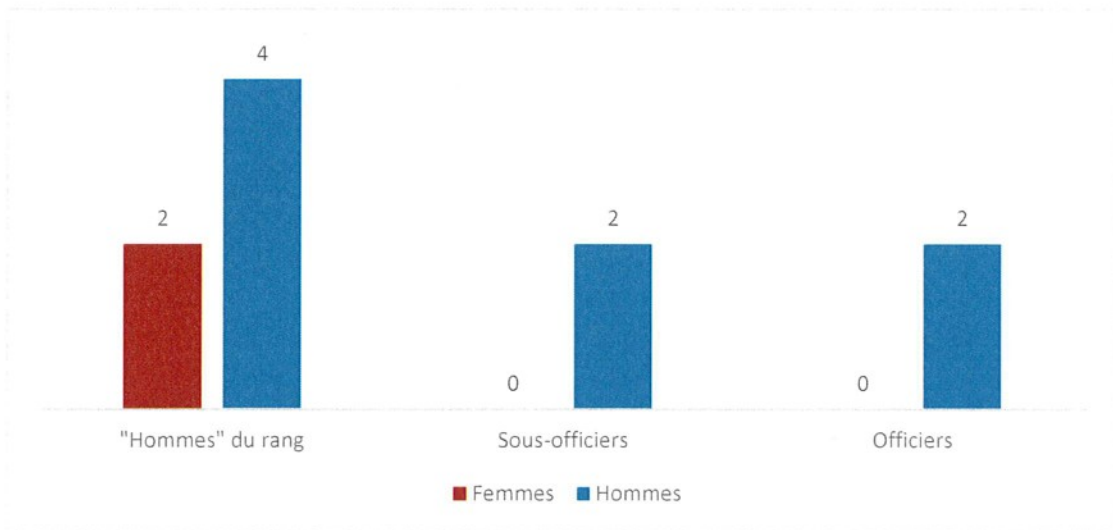


➤ REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES



➤ RECRUTEMENTS/NOMINATIONS 2025

- SPP
  - ✓ Recrutements suite à une réussite à un concours

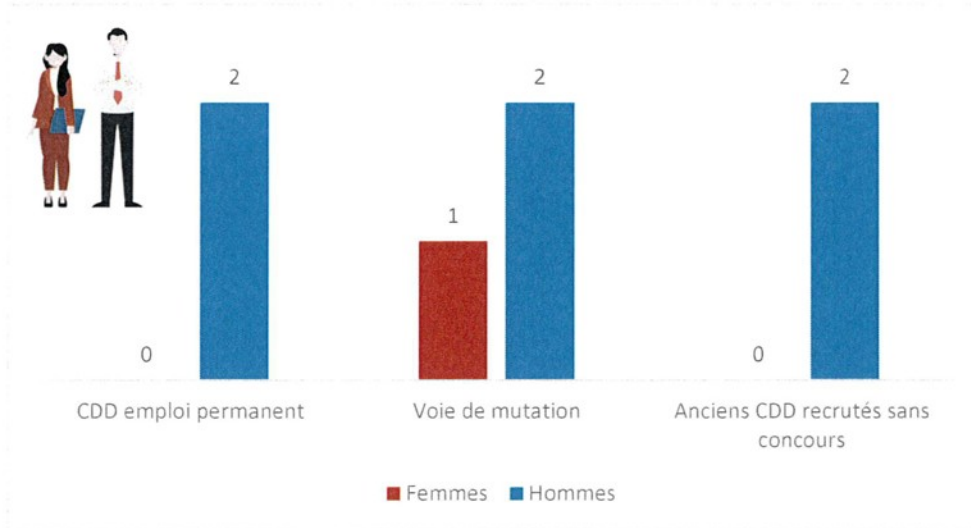


- ✓ 1 homme sous-officier recruté par voie de mutation
- ✓ 11 nominations d'officiers suite à la réussite d'un concours : 1 femme et 10 hommes



- PATS

✓ 7 recrutements de personnels administratifs et techniques :



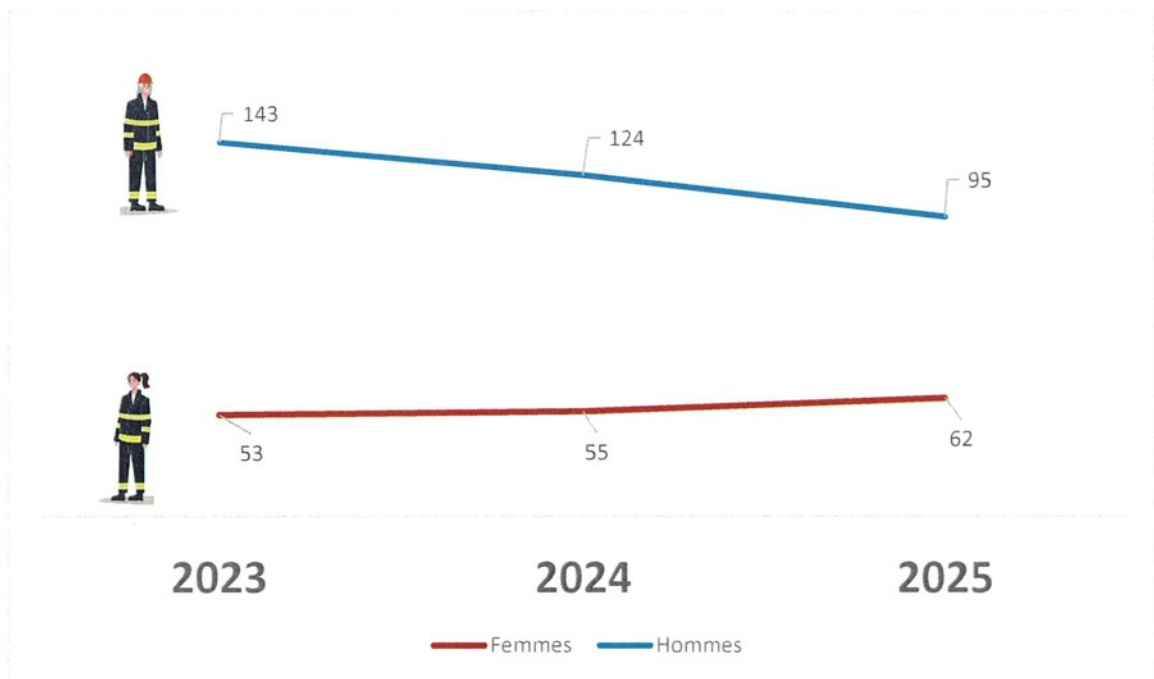
- SPV

Tous les centres du département comptent dans leurs rangs, aujourd'hui, des femmes sapeurs-pompiers.

Les centres qui comptent le plus grand nombre de personnels féminins sont :

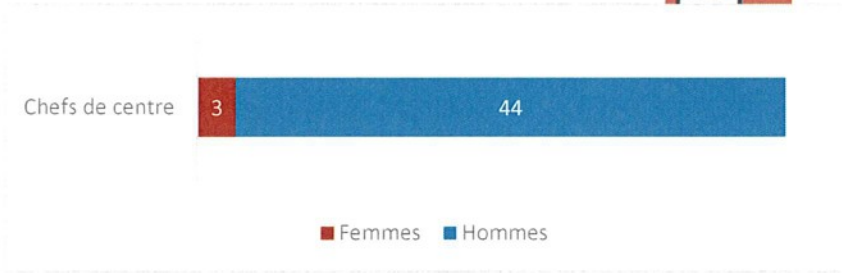
- Centre de Visan : 8 femmes sur 17 agents (47%)
- Centre de Robion : 7 femmes sur 21 agents (33%)
- Centre de la Bastide des Jourdans : 4 femmes sur 12 agents (33%)
- Centre de Cucuron : 9 femmes sur 29 agents (31%)

✓ Recrutements SPV au sein du SDIS de Vaucluse



➤ REPRESENTATIVITE CHEFFERIE DE CENTRES

- 2 cheffes de centre sapeur-pompier volontaire
- 1 cheffe de centre sapeur-pompier professionnel

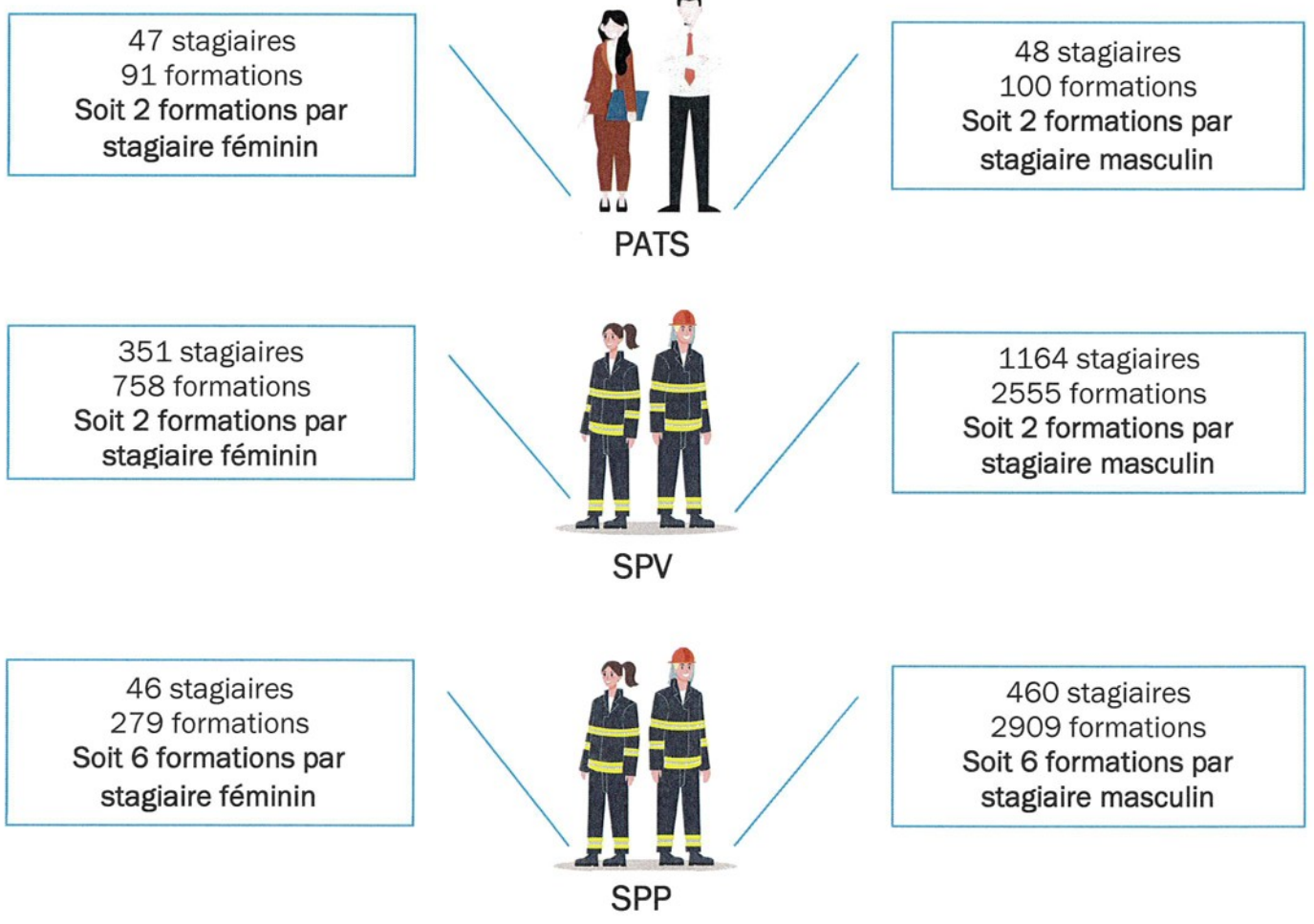


➤ DISTINCTIONS 2025

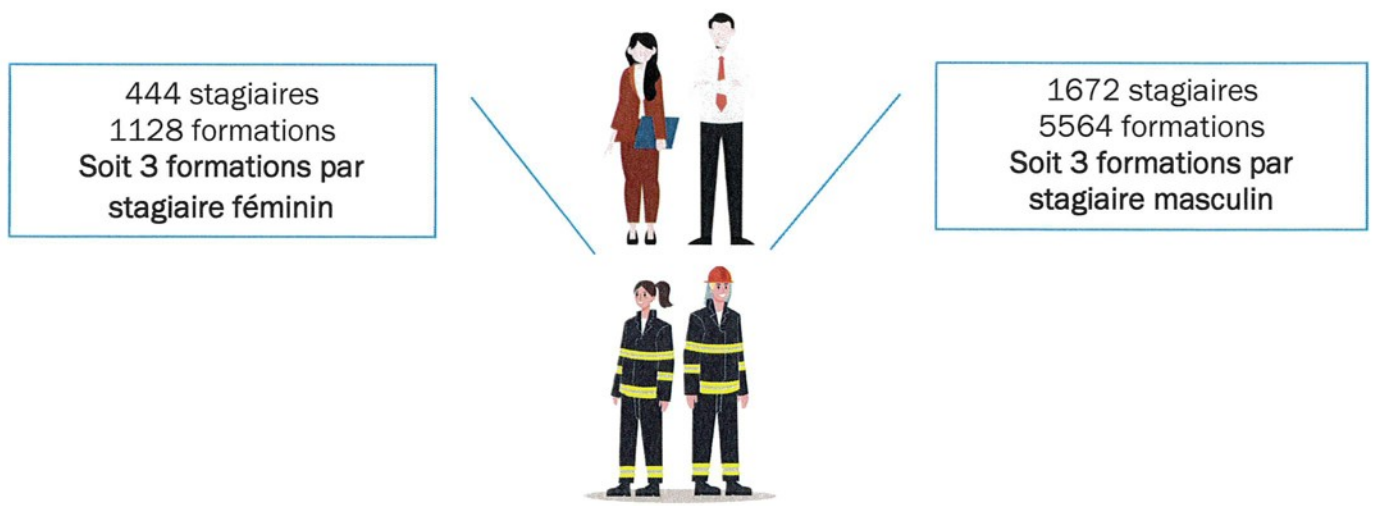
DISTINCTION	FEMME	HOMME
Légion d'Honneur (Chevalier)	0	0
Ordre National du Mérite (Chevalier)	0	0
Acte de Courage et Dévouement échelon bronze	1 (HDR SPV)	8 (1 OFF SPP + 7 HDR SPV)
Acte de Courage et Dévouement lettre félicitations Préfet	1 (HDR SPV)	10 (4 HDR SPP + 6 HDR SPV)
Sécurité Intérieure « Sapeur-Pompier » (tout échelon)	0	3 (2 OFF SPP + 1 HDR SPP)
Sécurité Intérieure « Nouvelle Calédonie 2025 » (tout échelon)	1 (HDR SPP)	5 (1 OFF SPP + 1 OFF SPV + 3 HDR SPP)
Sécurité Intérieure « sécurité civile » (échelon bronze)	0	0
Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers avec rosette pour service exceptionnel (tout échelon) :	0	2 (1 OFF SPV + 1 HDR SPV)

➤ FORMATION :

✓ Nombre de formations suivies en 2025 par catégorie et par sexe



CONCLUSION TOUTES CATEGORIES CONFONDUES



## II - LES MESURES MISES EN PLACE EN 2025

### ➤ ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS FEMININS :

En 2025, le SDIS de Vaucluse a mis en place, au sein des Compagnies territoriales et des Centres Mixtes, des binômes d'accueil mixtes afin de permettre une meilleure intégration des nouvelles recrues.

Une première journée d'information portant sur les violences sexuelles et sexistes a été réalisée pour ces personnels, par le CIDFF (Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).

Une campagne d'affichage a été réalisée via la diffusion d'un baromètre des violences sexuelles et sexistes au travail. Elle faisait suite à un atelier de sensibilisation à destination de l'encadrement lors du séminaire des chefs de centres.

### ➤ DISPOSITIF DE SIGNALEMENT :

Ce dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes couvre l'ensemble des personnels, professionnels, volontaires, personnels administratifs et techniques.

La référente mixité et lutte contre les discriminations au sein du SDIS fait partie de ce dispositif.

Une cellule de signalement a été également mise en place, elle oriente les agents vers les services et les professionnels compétents en matière d'accompagnement et de soutien ou vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et effectuer une enquête administrative.

Le bilan des saisines est le suivant :

- En 2023 : saisine par 2 femmes pour des faits d'agression sur 6 signalements  
→ *agissements sexistes, discrimination et harcèlement*
- En 2024 : saisine par 5 femmes pour des faits d'agression sur 16 signalements et 3 femmes mises en cause  
→ *harcèlement sexuel et moral, discrimination en lien avec les orientations sexuelles, violences verbales*
- **En 2025** : saisine par 1 femme pour des faits de harcèlement et 1 femme pour des faits d'agression sexuelle sur 5 signalements

### ➤ COMMUNICATION :

En matière de communication, le Service veille à diversifier l'image des sapeurs-pompiers en intégrant autant que faire se peut les personnels féminins. D'autre part, un portrait de femme SPV et cheffe de centre a été diffusé sur les réseaux sociaux ainsi qu'un reportage consacré à une jeune sapeur-pompier du Département.

### ➤ PROJET 2026 :

Le SDIS souhaite poursuivre la mise en place de nouvelles mesures dans le cadre du Plan d'Amélioration des Conditions de Travail. Pour cela il prévoit la réalisation d'un protocole d'accompagnement des personnels durant la grossesse et lors du retour au travail (réathlétisation)

*Le Président : Pas d'observation ?*

*Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport concernant la situation en matière d'égalité femmes-hommes au sein du SDIS de Vaucluse.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU





## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

### SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

**Lundi 9 mars 2026**

.....

#### DELIBERATION N° 08/2026

N'ayant pu réunir le quorum lors de sa séance du mercredi 4 mars 2026, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni de plein droit le lundi 9 mars à 11 heures, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

#### **COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :**

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS

##### Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danièle BRUN

#### **COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :**

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Claude MOREL

##### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

**Assistaient en outre, avec voix consultative :**

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Adjudant-Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, représentant des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

**Etait également présent :**

Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

**Etaient excusés :**

- Monsieur           Thierry ACHARD  
Mesdames        Marielle FABRE, Christine LANTHELME
- Messieurs        André AIELLO, Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
- Commandant     Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant     Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Madame           Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations



## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 4 MARS 2026

RAPPORT N°2026-08

### AUTORISATION DE PASSATION DE L'ACCORD-CADRE CONCERNANT LA FOURNITURE DE VETEMENTS, D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET PRESTATIONS ASSOCIEES POUR LES SAPEURS-POMPIERS DE VAUCLUSE

La fourniture de vêtements, d'équipements de protection et prestations associées pour les sapeurs-pompiers de Vaucluse a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert passée en application des articles L.2124-2 et R.2124-2 du Code de la commande publique.

Cette procédure prévoyait l'allotissement suivant :

- Lot n° 1 : Gants de travail « secours techniques »
- Lot n° 2 : Gants de travail « feux d'espaces naturels et de déblai »
- Lot n° 3 : Gants d'attaque « feux d'espaces naturels et de structures »
- Lot n° 4 : Polos à manches courtes et à manches longues - Homme
- Lot n° 5 : Vêtements de protection haute-visibilité

Chaque accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents, sera attribué à 1 opérateur économique par lot, avec, pour chacun un maximum fixé en quantité.

Chaque contrat prendra effet à compter de la notification pour une période de 12 mois et reconductible 3 fois, pour trois périodes de 12 mois chacune, soit une durée totale de 48 mois.

Le montant estimatif prévisionnel déterminé par le SDIS est de 504 495 € HT (605 394,00 € TTC) pour la durée totale de l'accord cadre, toutes périodes de reconduction confondues, soit 4 ans.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 4 mars 2026 a déclaré attributaires :

Pour le lot n° 1 : Gants de travail « secours techniques », la société PROCOVES pour un montant estimatif annuel de 2 520 € TTC soit 10 080 € TTC pour 4 ans en cas de reconduction.

Pour le lot n° 2 : Gants de travail « feux d'espaces naturels et de déblai », la société ROSTAING pour un montant estimatif annuel de 6 090 € TTC soit 24 360 € TTC pour 4 ans en cas de reconduction.

Pour le lot n° 3 : Gants d'attaque « feux d'espaces naturels et de structures », la société ROSTAING pour un montant estimatif annuel de 25 620 € TTC soit 102 480 € TTC pour 4 ans en cas de reconduction.

Pour le lot n° 4 : Polos à manches courtes et à manches longues - Homme, la société EUROPA KIMACHE pour un montant estimatif annuel de 47 736 € TTC soit 190 944 € TTC pour 4 ans en cas de reconduction.

Le lot n° 5 Vêtements de protection haute-visibilité est déclaré sans suite, il fera l'objet d'une nouvelle procédure.

Les crédits nécessaires à ces dépenses seront prévus dans le cadre de la section d'investissement du budget de chaque exercice d'exécution, à compter de l'exercice 2026.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

LE PRÉSIDENT

Thierry LAGNEAU



Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la passation de l'accord-cadre relatif à la fourniture de vêtements, d'équipements de protection et prestations associées pour les sapeurs-pompiers avec les sociétés suivantes :

Pour le lot n°1 : Gants de travail « secours techniques », la société PROCOVES pour un montant estimatif annuel de 2 520 € TTC soit 10 080 € TTC pour 4 ans en cas de reconduction.

Pour le lot n°2 : Gants de travail « feux d'espaces naturels et de déblai », la société ROSTAING pour un montant estimatif annuel de 6 090 € TTC soit 24 360 € TTC pour 4 ans en cas de reconduction.

Pour le lot n°3 : Gants d'attaque « feux d'espaces naturels et de structures », la société ROSTAING pour un montant estimatif annuel de 25 620 € TTC soit 102 480 € TTC pour 4 ans en cas de reconduction.

Pour le lot n°4 : Polos à manches courtes et à manches longues - Homme, la société EUROPA KIMACHE pour un montant estimatif annuel de 47 736 € TTC soit 190 944 € TTC pour 4 ans en cas de reconduction.

Le lot n°5 Vêtements de protection haute-visibilité est déclaré sans suite, il fera l'objet d'une nouvelle procédure.

Le montant estimatif prévisionnel déterminé par le SDIS est de 504 495 € HT (605 394,00 € TTC) pour la durée totale de l'accord cadre, toutes périodes de reconduction confondues, soit 4 ans.

Les crédits nécessaires à ces dépenses seront prévus dans le cadre de la section d'investissement du budget de chaque exercice d'exécution, à compter de l'exercice 2026.

Il autorise son président à signer l'accord-cadre correspondant.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

*BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 202609 avec 0 pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : 09/03/2026  
Objet : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2025

Nature : Délibérations  
Matière : Finances locales - Decisions budgetaires  
Date de télétransmission : 09/03/2026 Agent de transmission : AUTOMATE  
Acte : 2026-09.pdf  
Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE  
DEPARTEMENT 084

Identifiant de l'acte : 084-288400021-20260309-202609-DE  
Date de réception de l'acte par la Préfecture : 09/03/2026



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

**Lundi 9 mars 2026**

.....

### DELIBERATION N° 09/2026

N'ayant pu réunir le quorum lors de sa séance du mercredi 4 mars 2026, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni de plein droit le lundi 9 mars à 11 heures, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### ETAIENT PRESENTS :

#### COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS

##### Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danièle BRUN

#### COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Claude MOREL

##### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

**Assistaient en outre, avec voix consultative :**

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Adjudant-Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, représentant des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

**Etait également présent :**

Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

**Etaient excusés :**

- Monsieur           Thierry ACHARD  
Mesdames        Marielle FABRE, Christine LANTHELME
- Messieurs        André AIELLO, Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
- Commandant     Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant     Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse  
Madame           Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SÉANCE DU 9 MARS 2026

RAPPORT N° 2026 - 09

## COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2025

Le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal vous est soumis pour approbation.

Les résultats de l'exercice se présentent de la manière suivante :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes prévues (y compris DM technique-cession)	17 751 522.69 € résultat inclus
Recettes réalisées	12 502 732.18 € (70.43%)
Dépenses prévues (y compris DM technique cession)	17 751 522.69 €
Dépenses réalisées	12 441 010.33 € (70.08%)
Résultat brut de l'exercice :	+ 61 721.85 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes prévues (y compris DM technique-cession)	70 898 372.69 €
Recettes réalisées	70 116 556.84 € (98.90%)
Dépenses prévues (y compris DM technique cession)	70 898 372.69 €
Dépenses réalisées	67 658 634.69 (95.43 %)
Résultat brut de l'exercice :	+ 2 457 922.15 €

RESTES A REALISER 2025 SUR 2026

Recettes d'investissement	260 088.17 €
Dépenses d'investissement	4 694 347.31 €

Je propose au Conseil d'Administration, après examen des pièces comptables, d'approuver ce Compte Financier Unique pour l'exercice 2025.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le compte financier unique (CFU) du budget principal – exercice 2025.

Le Deuxième Vice-Président  
du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Claude MOREL





# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

**Lundi 9 mars 2026**

.....

### DELIBERATION N° 10/2026

N'ayant pu réunir le quorum lors de sa séance du mercredi 4 mars 2026, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni de plein droit le lundi 9 mars à 11 heures, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

#### **COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :**

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS

##### Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danièle BRUN

#### **COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :**

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Claude MOREL

##### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

**Assistaient en outre, avec voix consultative :**

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Adjudant-Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, représentant des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

**Etait également présent :**

Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

**Etaient excusés :**

- Monsieur           Thierry ACHARD  
Mesdames        Marielle FABRE, Christine LANTHELME
- Messieurs        André AIELLO, Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
- Commandant     Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant     Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Madame           Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SÉANCE DU 9 MARS 2026

RAPPORT N° 2026 - 10

## REPORTS DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL 2025 SUR 2026

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les reports de crédits à réaliser de l'exercice 2025.

Ces crédits représentent les sommes restant à mandater en fin d'exercice 2025 pour des dépenses ou des crédits de paiement afférents à l'exercice.

### RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A REPORTER

<b><i>Chapitre 13 - Subventions investissement</i></b> .....	<b>260 088.17 €</b>
1312- Subvention région.....	260 088.17 €

**Le total des reports pour les recettes réelles d'investissement s'élève à un montant de : 260 088.17 €.**

### DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A REPORTER

<b><i>Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</i></b> .....	<b>136 811.42 €</b>
2031- Frais d'études .....	116 185.79 €
2033- Frais d'insertion .....	2 602.39 €
2051- Logiciels.....	18 023.24 €
<b><i>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</i></b> .....	<b>4 321 652.10 €</b>
21315 - Entretien des unités opérationnelles .....	770 633.45 €
21561 - VLM .....	50 362.50 €
21561 - EPC 30 .....	370 000.00 €
21561 - VLHR .....	24 773.24 €
21561 - CCFS .....	857 962.82 €
21561 - CCFF .....	124 438.71 €
21561 - FPTLSR .....	289 496.60 €
21561 - VLR .....	14 890.00 €

21561 - VITT .....	113 844.98 €
21568 - Matériel intervention .....	3 231.22 €
21568 - Tuyaux .....	2 260.80 €
21568 - Matériel désincarcération .....	34 313.12 €
21568 - Matériel équipes spécialisées .....	3 632.26 €
21568 - Matériel pédagogique médical .....	2 360.40 €
21568 - Lances incendie.....	4 168.80 €
21568 - Vêtements d'intervention.....	10 856.85 €
21568 - Accessoires Antares .....	10 000.00 €
21568 - Multiparamètres .....	1 176 427.27 €
21568 - Caisson de feu .....	302 000.00 €
21578 - Matériel atelier.....	6 068.40 €
21578 - Autres matériels.....	1 399.97 €
21578 - Autres matériels territoires .....	870.59 €
21578 - Matériel cuisine.....	25 307.63 €
21828 - VTP.....	29 999.00 €
21838 - Périphériques informatiques.....	27 953.69 €
21838 - Matériel serveur.....	31 000.00 €
21848 - Mobilier Robion.....	18 881.22 €
21848 - Mobilier bureau.....	14 518.58 €

***Chapitre 23 - Immobilisations en cours..... 235 883.79 €***

2313 - Caserne Robion..... 235 883.79 €

Le total des reports pour les dépenses réelles d'investissement s'élève à un montant de : 4 694 347,31 €.

***LE SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT S'ELEVE A..... - 4 434 259.14 €***

Je vous demande d'approuver ces reports qui seront repris dans le calcul du résultat de l'exercice 2026.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

*Le Président : Pas d'observation ?*

*Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur les reports de crédits du budget principal 2025 sur 2026.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

**Lundi 9 mars 2026**

.....

### DELIBERATION N° 11/2026

N'ayant pu réunir le quorum lors de sa séance du mercredi 4 mars 2026, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni de plein droit le lundi 9 mars à 11 heures, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

#### **COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :**

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS

##### Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danièle BRUN

#### **COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :**

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Claude MOREL

##### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

**Assistaient en outre, avec voix consultative :**

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Adjudant-Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, représentant des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

**Etait également présent :**

Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

**Etaient excusés :**

- Monsieur           Thierry ACHARD  
Mesdames        Marielle FABRE, Christine LANTHELME
- Messieurs        André AIELLO, Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
- Commandant     Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant     Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Madame           Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations



SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 9 MARS 2026

RAPPORT N° 2026 - 11

REPRISE DE RESULTAT 2025 AU BUDGET PRINCIPAL 2026  
AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Après la constatation de l'arrêté des comptes du S.D.I.S au titre de l'exercice 2025, il appartient à notre assemblée de prendre acte du résultat et de prévoir une affectation de celui-ci.

Concernant le Budget Principal, les comptes se présentent de la manière suivante :

**Section de Fonctionnement**

Cumul des titres émis.....	70 116 556.84 €
Cumul des mandats émis.....	67 658 634.69 €
<u>Solde</u> .....	+ 2 457 922.15 €
Résultat de fonctionnement reporté 002 .....	1 030 084.38 €
Résultat d'exécution .....	+ 3 488 006.53 €

**Section d'Investissement**

Cumul des titres émis.....	12 502 732.18 €
Cumul des mandats émis.....	12 441 010.33 €
<u>Solde</u> .....	+ 61 721.85 €
Résultat d'investissement reporté 001.....	3 549 345.87 €
Solde d'exécution (CPT 001).....	+ 3 611 067.72 €

**BESOIN DE FINANCEMENT**

Le solde d'exécution détermine un besoin en financement, les dépenses s'avérant supérieures aux recettes. Ce dernier est le suivant :

Etat des restes à réaliser recettes d'investissement .....	260 088.17 €
Etat des restes à réaliser dépenses d'investissement.....	4 694 347.31 €
Solde restes à réaliser .....	- 4 434 259.14 €

Le besoin de financement corrigé des restes à réaliser s'élève à

Solde d'exécution (investissement).....	+ 3 611 067.72 €
Solde restes à réaliser.....	- 4 434 259.14 €
Besoin de financement corrigé (1068) .....	- 823 191.42 €

Le besoin de financement étant négatif, il y a lieu de corriger le résultat.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultat d'exécution – Fonctionnement .....	+ 3 488 006.53 €
Besoin de Financement corrigé .....	- 823 191.42 €
Résultat à affecter .....	+ 2 664 815.11 €

Le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de **3 488 006.53 €** est affecté comme suit:

- couverture du besoin de financement de la section d'Investissement soit 823 191.42 € au compte 1068 ;
- le solde, soit 2 664 815.11 € au solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté R002.

Je vous propose, en conséquence, de décider :

- de couvrir le besoin de financement de 823 191.42 au compte 1068 (investissement)
- de reporter le reliquat au solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté R002 pour 2 664 815.11 €

Ces écritures sont reprises au budget primitif 2026.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

*Le Président : Pas d'observation ?*

*Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur la reprise de résultat 2025 au budget principal 2026 avec affectation du Résultat 2025 du budget principal.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

**Lundi 9 mars 2026**

.....

### DELIBERATION N° 12/2026

N'ayant pu réunir le quorum lors de sa séance du mercredi 4 mars 2026, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni de plein droit le lundi 9 mars à 11 heures, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### ETAIENT PRESENTS :

#### **COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :**

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS

##### Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danièle BRUN

#### **COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :**

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Claude MOREL

##### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

**Assistaient en outre, avec voix consultative :**

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Adjudant-Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, représentant des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

**Etait également présent :**

Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

**Etaient excusés :**

- Monsieur           Thierry ACHARD  
Mesdames        Marielle FABRE, Christine LANTHELME
- Messieurs        André AIELLO, Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
- Commandant     Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant     Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Madame           Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 9 MARS 2026

RAPPORT N° 2026 - 12

## BUDGET PRIMITIF 2026 AVEC REPRISE DE RESULTAT 2025 BUDGET PRINCIPAL

Le présent budget primitif du SDIS est établi selon les axes définis lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 5 février 2026.

Il s'inscrit dans une prévision des dépenses de fonctionnement (chapitres 011 et 012) maîtrisées et équilibrées au regard des recettes prévisibles.

Plus de détails, notamment en fonctionnement, seront donnés par chapitre, toutefois en introduction à ce vote du BP 2026 équilibré en dépenses et recettes, il convient de préciser que ce budget s'inscrit dans des hypothèses favorables, à savoir :

- Une volonté de stabiliser notre activité opérationnelle
- Une maîtrise de nos dépenses énergétiques
- Une saison estivale et d'épisodes climatiques favorables
- Une étude poste par poste des emplois permanents vacants
- Une sollicitation maîtrisée de notre ressource de nos sapeurs-pompiers volontaires.

La préparation de ce budget prend en compte les éléments suivants :

### Pour le fonctionnement

*Pour les recettes :*

Pour le Département de Vaucluse, une convention de partenariat pluriannuelle couvrant les années 2025 et 2026 a été approuvée le 16 décembre 2024. Cette convention prévoit une évolution maximale de la contribution départementale indexée sur l'indice des prix à la consommation (juillet 2024 à juillet 2025), soit +0.94% pour 2026. La contribution départementale atteint ainsi 38 194 000 € hors participations complémentaires.

À cette contribution s'ajoutent des financements spécifiques, à savoir :

- 464 341 € au titre de la prise en charge de la majoration de la prime de feu ;
- 300 000 € destinés à la location d'un Hélicoptère Bombardier d'Eau (HBE).

- Pour les communes et EPCI, la contribution globale (hors dette) augmente de 0.94% en 2026 conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) de juillet 2024 à juillet 2025. Par conséquent elle s'élève à 23 254 491 €.
- Les autres ressources proposées pour 2026 sont évaluées à 2 956 300 €. Ce sont principalement :
  - Les agents mis à disposition
  - Les services de sécurité assurés pour les communes et autres organismes
  - La participation des agents aux titres repas
  - Le loyer versé par le SAMU pour l'occupation de la plateforme commune 18/112/15
  - La facturation des interventions sur le réseau autoroutier concédé
  - Le remboursement partiel des frais de fonctionnement du SMUR Pertuis
  - Le surplus d'électricité produits sur les sites de Pertuis, Orange et Avignon

Elles sont en baisse de 42% par rapport au CFU. Cette diminution significative s'explique principalement par la nature exceptionnelle de certaines recettes perçues en 2025.

*Pour les dépenses :*

L'essentiel des dépenses provient des chapitres 011 et 012 :

➤ *Chapitre 011*

Le Budget Primitif de ce chapitre affiche une hausse de 2.74 % par rapport au voté 2025 due en partie :

- Ajustement de la ligne budgétaire liée à la gestion de l'eau : +20 000 €
- Augmentation du coût des contrats d'assurance : +50 000 €
- Évolution des contrats de maintenance : +100 000 €
- Nouvelle stratégie de gestion des licences bureautiques imposée par la politique commerciale de Microsoft sur la gestion des abonnements + 115 000 €
  - Prise en charge des colonnes extra-zonales accueillies dans le Vaucluse (hébergement et restauration) : +50 000 € (*Ces dépenses sont intégralement remboursées par l'État*)
  - Renforcement de la sécurité informatique (audits de sécurité, mise en place de la double authentification ...) : +38 000 €

À l'inverse, le poste "énergies" est en diminution de 120 000 €, grâce à la production des panneaux photovoltaïques installés sur les sites de Pertuis, Orange et Avignon.

Ce chapitre intègre également l'estimation liée à la location d'un HBE pour la saison estivale, entièrement financée par le Département à hauteur de 300 000 €.

Les autres postes de dépenses sont dans une logique de maîtrise grâce au travail effectué au sein des services tout au long de l'année

Le budget primitif pour l'année 2026 est fixé à hauteur de 8 247 000 €, soit une augmentation de 220 000 € par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

➤ *Chapitre 012*

Ce chapitre comme pour toutes les collectivités est celui qui pèse le plus dans le budget du SDIS et c'est celui qui est sujet à beaucoup d'attention et de contrôles internes. Grâce aux efforts réalisés pour les contenir (stabilité des effectifs, limitation du recours aux contractuels), les charges de personnel

n'augmentent que de 1.84% par rapport au voté 2025 et ce malgré l'augmentation de la cotisation CNRACL.

Sont prises en compte les mesures formulées ci-après, notamment :

- l'étude poste par poste des emplois permanents vacants
- L'augmentation du taux de cotisation employeur à la CNRACL, à hauteur de 633 K€, s'ajoutant à une hausse équivalente à 2025
- Le glissement vieillesse technicité (GVT), résultant des avancements d'échelon et de grade liés à la carrière des agents ;
- la réduction des recours aux emplois contractuels tous statuts confondus
- les indemnités des sapeurs-pompiers volontaires affichent une stabilité par rapport au consommé 2025 qui s'inscrit dans une réponse opérationnelle de proximité adaptée aux risques courants et saisonniers.

#### Pour l'investissement :

*Pour les recettes principales :*

- Une participation des communes de Robion, Oppede, Maubec et Menerbes pour la construction du centre de secours intercommunal de Robion de 216 000€
- Des subventions diverses :
  - État - Pacte capacitaire : 338 000 € ;
  - Région Sud - FEDER, pour l'acquisition de matériels multi paramètres : 750 000 € ;
  - Département, engagé au titre de deux actions prioritaires :
    1. 400 000 € pour l'installation de panneaux photovoltaïques,
    2. 350 000 € pour l'équipement en tablettes dans le cadre de la dématérialisation du bilan secouriste et d'une solution de monitoring victime permettant une remontée des données du bilan medico secouriste au SAMU et au centre hospitalier de distribution

Un troisième engagement du Département, portant sur le renouvellement partiel du parc de Camions Citernes Feux de Forêts (CCF) à hauteur de 900 K€ est en cours de formalisation.

- Le versement du FCTVA évalué à 1 150 000 € constituant une ressource essentielle au financement des investissements

*Pour les dépenses principales :*

Au titre du budget primitif 2026, les dépenses d'équipement, après arbitrages, s'élèvent à 9 700 000 €, contre 8 200 000 € en 2025.

Ce niveau d'investissement marque un retour à une trajectoire comparable à celle des exercices 2019 à 2024, rendue possible par l'obtention de subventions d'équipement du Département et par un autofinancement assuré par la section de fonctionnement.

Les principales opérations inscrites en investissement pour l'exercice 2026 sont les suivantes :

- Acquisition et aménagement d'un plateau technique de formation : 800 000 €
- Rénovation de la caserne de la Bastide-des-Jourdans : 300 000 €
- Réhabilitation de la plateforme CTAU-CODIS : 400 000 €

- Acquisition d'un Camion-Citerne Feux de Forêts Super (CCFS), subventionné dans le cadre du pacte capacitaire : 450 000 €
- Lancement du programme de renouvellement de 33 CCF acquis entre 2004 et 2006, par tranches de 4 à 6 véhicules sur une durée de six ans :
  - Crédit inscrit en 2026 : 1 500 000 €
- Équipement du Poste de Commandement Mobile : 240 000 € financés par la région (guerre du feu)
- Poursuite du financement en investissement du programme NEXSIS : 310 000 €

Ces projets correspondent aux besoins concrets du SDIS et tiennent compte des ressources mobilisables.

Ce budget qui intègre les reports d'investissement de 2025 et le résultat de la gestion 2025 se présente de la manière suivante :

## I – Section de fonctionnement

### A. Recettes de la section de fonctionnement

#### 1 - Pour ce qui concerne les mouvements réels.

➤ Chapitre 013 – Atténuation de charges .....	855 000 €
Article 6096 – Rabais, remises ristournes sur autres services extérieurs.....	205 000 €
Prévision des recettes pour le remboursement accises TICPE	
Article 6419 – Remboursement sur rémunération du personnel.....	650 000 €
Prévision du remboursement des traitements des agents mis à disposition.	
➤ Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses .....	1 492 000 €
Article 7018 – Autres ventes de produits finis .....	32 000 €
Recettes liées à la mise en place des panneaux photovoltaïques à Orange, Pertuis et Avignon.	
Article 70685 – Interventions soumises à facturation .....	1 075 000 €
Recettes relatives aux interventions ou prestations payantes réalisées par le SDIS (30 000 €) ainsi qu'au remboursement des carences des ambulanciers privés (1 045 000 €) pour 4 trimestres.	
Article 706888 – Autres prestations de services (services de sécurité).....	35 000 €
Article 7083 – Locations diverses (pylônes).....	20 000 €

Article 70878 – Remboursement de frais par des tiers ..... 330 000 €

Recettes diverses correspondant principalement à la part des agents sur les titres-restaurant et loyers (260 000 €), au remboursement des frais de stages (40 000 €), remboursement autres SDIS (5 000 €) et mises à disposition de locaux (25 000 €).

➤ **Chapitre 74 – Contributions et participations ..... 62 750 385 €**

Article 74718 – Participations Etat autres ..... 50 000 €

Prévision du remboursement par l'Etat des colonnes organisées par le SDIS84 au profit d'autres SDIS.

Article 7473 – Département ..... 38 957 894 €

En conformité avec la convention pluriannuelle 2025/2026, le Conseil Départemental a fixé sa contribution au montant de 38 193 553 € correspondant à une augmentation de 0.94 %. Une subvention de 464 341 € pour compenser l'augmentation de la prime de feu et 300 000 € pour la location de l'hélicoptère bombardier d'eau pour la saison feux de forêts 2026.

Article 74748 – Communes ..... 14 817 288 €

Article 74758 – Groupements de collectivités ..... 8 437 203 €

Le montant global des communes et EPCI augmente de 0.94% par rapport à 2025 conformément à l'indice des prix à la consommation.

Article 74888 – Autres participations ..... 488 000 €

Cette somme comprend :

- la participation de l'hôpital au remboursement des dépenses engagées par le S.D.I.S pour le fonctionnement du SMUR de Pertuis pour un montant de 225 000 €
- le paiement par le Centre Hospitalier d'Avignon des redevances pour l'occupation des locaux par le SAMU au sein du CTAU (133 000 €)
- la participation des autoroutes aux frais des interventions effectuées sur le réseau concédé (130 000 €) ;

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante ..... 71 299.89 €**

Article 75888 – Autres produits divers de gestion courante.....71 299.89 €

Cette somme concerne essentiellement les indemnités versées par les compagnies d'assurances en cas de sinistre.

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à un montant de :  
 65 168 684.89 €.

## 2 - Pour ce qui concerne les mouvements d'ordre

Chapitre globalisé 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections..... 2 848 500 €

Article 7768 – Neutralisation des amortissements .....1 644 000 €

Article 777- Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat ..... 1 204 500 €

Ecritures techniques en rapport avec le chapitre 040 des dépenses d'investissement (neutralisation des amortissements et des subventions transférées des communes).

Le total des recettes d'ordre de fonctionnement s'élève à un montant de :  
 2 848 500 €.

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement de l'année 2025 reporté 002 s'élève à : 2 664 815.11 €

**TOTAL GENERAL RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT :  
 70 682 000€**

**B - Dépenses de fonctionnement**

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est l'enjeu de toutes les collectivités, le SDIS de Vaucluse n'est pas épargné par ces contraintes pesantes sur les budgets des SDIS depuis 2020.

Afin de s'adapter aux ressources de 2026, le SDIS doit poursuivre l'optimisation de ses dépenses tout en maintenant un service public de qualité.

Par définition, l'évaluation de nos dépenses de fonctionnement ne tient pas compte d'évènements exceptionnels ou de nouvelles contraintes.

**1 - Pour ce qui concerne les mouvements réels**

Chapitre globalisé 011 - Charges à caractère général ..... 8 247 000 €

➤ Sous total 60 - Achats et variations de stocks ..... 2 978 930 €

Sous total 6061 - Fournitures non stockables ..... 925 000 €

Cet article concerne les dépenses d'eau (95 000 €) et d'énergie et électricité (830 000 €).  
 Le poste énergie est en diminution de 120 000 € par rapport au BP 2025, grâce à la production des panneaux photovoltaïques installés sur les sites de Pertuis, Orange et Avignon.

Sous total 6062 - Fournitures non stockées ..... 1 243 080 €

Ce montant permet l'approvisionnement du SDIS en carburant (793 580 €) autres combustibles (1 500 €) et alimentation (35 000 €), ainsi que l'achat de diverses petites fournitures nécessaires à l'exercice des activités internalisées (413 000 €).

Sous total 6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement ..... 634 050 €

Sont imputés à cet article les fournitures de petit équipement (487 250 €), l'habillement (110 000 €), les fournitures d'entretien (27 800 €) et le nettoyage des vêtements EPI dans le cadre des mesures prises pour la toxicité des fumées (9 000 €).

Article 6064 – Fournitures administratives ..... 24 000 €

Sous total 6066 – Produits pharmaceutiques ..... 104 000 €

Ce montant permettra d'approvisionner la pharmacie à usage intérieur en médicaments (33 000 €), oxygène (66 000 €) vaccins et sérums (5 000 €).

Sous total 6068 – Autres matières et fournitures ..... 48 800 €

Ce poste prend en compte l'implication du personnel du SDIS dans l'entretien des bâtiments pour 13 800 € ; l'achat de mouillant (15 000 €) et émulseur (20 000 €).

➤ **Sous total 61 – Services extérieurs..... 3 808 150 €**

Article 611 – Contrats de prestations de services avec des entreprises ..... 358 000 €

Cette somme intègre les dépenses relatives à l'infogérance ainsi que l'ensemble des prestations de service assurées au profit du SDIS (gestion des dossiers accidents des sapeurs-pompiers volontaires, courrier).

Sous total 612 – Redevance de crédit-bail..... 23 400 €

Sous total 613 – Locations ..... 103 300 €

Ce compte concerne quasi exclusivement les locations immobilières relatives aux logements par nécessité absolue de service (81 300 €) ainsi que des locations mobilières (22 000 €).

Article 614 – Charges locatives et de copropriété ..... 3 000 €

En relation avec l'article 6132.

Sous total 6152 – Entretien et réparations sur biens immobiliers..... 275 000 €

Le SDIS entretient et répare l'ensemble des bâtiments (225 000 €) et des terrains (50 000 €) mis à sa disposition ou dont il est propriétaire.

Sous total 6155 – Entretien et réparation sur biens mobiliers..... 344 650 €

Le SDIS entretient également les matériels roulants (240 000 €) et autres biens mobiliers (104 650 €) nécessaires à son fonctionnement.

Article 6156 – Maintenance .....1 144 700 €

Prise en compte des contrats de maintenance du SDIS + 9.42% par rapport à 2025. Cette augmentation est liée à l'actualisation des différents contrats.

Article 6168 – Primes d'assurance ..... 670 000 €

Prévision de dépenses au titre des assurances pour 2026. Cette ligne augmente de 8.06%. Une évolution de l'inscription budgétaire de + 50 000 € par rapport au Budget primitif 2025 en raison des révisions des polices d'assurance.

Sous total 6182 – Documentation générale et technique ..... 28 500 €

Article 6184 – Versements à des organismes de formation ..... 290 600 €

Rationalisation des prévisions de formation au cours de l'année 2026.

Sous total 6185 – Frais de colloques et de séminaires .....6 000 €

Prévision de consommation en fonction des besoins de l'exercice.

Sous total 6188 – Autres frais divers..... 561 000 €

Pour ce qui concerne les déplacements, la dépense est évaluée à 28 000 €, les frais divers sont prévus pour 533 000 € dont 300 000 € pour la location d'un Hélicoptère Bombardier d'Eau.

➤ **Sous total 62 – Autres services extérieurs..... 1 397 320 €**

Sous total 622 – Rémunération d'intermédiaires et honoraires ..... 33 000 €

Cette rémunération concerne les honoraires (20 000 €), les rémunérations de prestataires divers (STU et Hôtel des Ventes : 10 000 €), les frais d'actes et de contentieux (3 000 €).

Sous total 623 – Publicités, publications, relations publiques ..... 211 730 €

Dépenses habituelles relatives aux catalogues et publications (22 330 €), aux annonces et insertions (4 000 €) ou aux fêtes, cérémonies et réceptions (16 400 €) et autres frais divers (169 000 €).

Sous total 624 – Transports de biens et transports collectifs ..... 88 200 €

Transports de biens :	51 700 €
Transport collectif du personnel :	6 500 €
Transports de biens divers (autoroute):	30 000 €

Sous total 625 – Déplacements et missions..... 35 000 €

Cet article intègre les frais de déménagement pour 10 000 € et les frais de déplacement pour 25 000 €.

Sous total 626 – Frais postaux et frais de télécommunications..... 224 500 €

Dont 24 000 € de frais d'affranchissement et 200 500 € de frais de télécommunications.

Article 627 – Services bancaires et assimilés ..... 10 000 €

Prévision de crédits pour les frais liés à l'emprunt et à l'utilisation des cartes achats.

Sous total 628 – Concours divers ..... 794 890 €

Ce compte comprend le nettoyage des locaux (430 000 €), les concours divers (10 000 €), les remboursements de frais à des tiers (94 750 €), et autres services extérieurs dont le nettoyage des vêtements opérationnels, les logiciels par abonnement, gestion des tickets service, contrôle techniques des véhicules (255 140 €), remboursement à des tiers (5 000 €).

➤ **Sous total 63 – Impôts, taxes et versements assimilés..... 62 600 €**

Les impôts et taxes auxquels le SDIS est assujetti, concernent principalement les taxes et impôts sur véhicules (17600 €) et les impôts directs ainsi que diverses autres taxes (ordures ménagères, redevance cours d'eau (41000€), taxe foncière (4 000 €).

**Chapitre globalisé 012 – Charges de personnel et frais assimilés ..... 53 009 000 €**

L'augmentation de +1.84 % par rapport au voté 2025 est principalement due à des mesures subies par le SDIS (GVT, l'augmentation des cotisations patronales CNRACL).

La stabilité des effectifs permanents et contractuels et un pilotage rigoureux de la masse salariale témoignent de la volonté du SDIS de contenir au mieux les dépenses du chapitre 012.

Ce chapitre 012 prend en compte diverses mesures telles que :

- L'étude poste par poste avant chaque remplacement d'un départ
- Une réduction des recours aux emplois contractuels tous statuts confondus

➤ **Sous total 63– Impôts, taxes et versements assimilés..... 575 000 €**

Cette dépense correspond aux cotisations du CNFPT et au CGFPT (321 000 €), ainsi qu'au versement transport (254 000 €).

➤ **Sous total 64 – Charges de personnel ..... 52 434 000 €**

*Sous-total 641 – Rémunération du personnel..... 39 460 000 €*

Sous-total 6411 – Personnel titulaire ..... 31 607 000 €

Sous-total 6413 – Personnel non titulaire..... 476 000 €

Sous-total 6414 – Personnel rémunéré à la vacation (SPV) .....7 365 000 €

Dont 6 865 000 € d'indemnités, 500 000 € au titre de la formation.

Sous-total 6417 – Rémunération des apprentis..... 12 000 €

*Sous-total 645 – Charges de sécurité sociale et de prévoyance..... 11 598 000 €*

Article 6451 – Cotisations à l'URSSAF .....2 938 000 €

Article 6453 – Cotisations aux caisses de retraite.....8 244 000 €

Ce montant inclut une augmentation de 633 000 € de la part patronale CNRACL.

Article 6454 – Cotisations aux ASSEDIC..... 19 000 €

Article 6458 – Cotisations aux autres organismes sociaux..... 397 000 €

Dont 250 000 € au titre de la contribution SDIS pour la PFR des sapeurs-pompiers volontaires.

*Sous-total 646 – Allocations de vétérance..... 360 000 €*

*Sous-total 647 – Autres charges sociales ..... 991 000 €*

Article 6471 – Prestations versées pour le compte du FNAL..... 94 500 €

Article 6472 – Prestations familiales directes..... 35 000 €

Article 6475 – Médecine du travail et pharmacie..... 112 000 €  
 Article 6478 – Autres charges sociales..... 749 500 €  
 Sous-total 648 – Autres charges de personnel ..... 25 000 €

➤ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante ..... 306 000 €**

Article 653 – Indemnités et frais de formation des élus .....40 000€  
 Article 654 – Admissions en non-valeur.....2 000 €  
 Article 656 – Participations..... 123 800 €

Cette somme intègre la participation du SDIS INPT système Antares (118 800 €).

Sous-total 657 – Subventions ..... 134 000 €

Objet subvention	Montant
Œuvre des pupilles	1 500,00
Amicale du personnel du SDIS	27 500,00
Union départementale subvention fonctionnement	58 000,00
Union départementale : école des jeunes sapeurs-pompiers	18 300,00
Union départementale section vétéran	2 000,00
Amicales sapeurs-pompiers arbre Noel	24 000,00
Comité départemental spéléologie	2 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>133 300</b>

Sous total 658 – Charges diverses de gestion courante.....6 200 €

➤ **Chapitre 66 – Charges financières..... 600 000 €**

Chapitre en hausse de 5.26% en raison de l'impact de la hausse des taux d'intérêts des emprunts.

➤ **Chapitre 67 – Charges spécifiques ..... 10 000 €**

➤ **Chapitre 68 – Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions ..... 20 000 €**

Provisions 2026 pour créances non encore recouvrées et pour couvrir la valorisation du compte épargne temps.

Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à un montant de :  
**62 192 000 €**

## 2 - Pour ce qui concerne les mouvements d'ordre

➤ *Chapitre 023 – Versement à la section d'investissement* ..... 1 300 000 €

➤ *Chapitre globalisé 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections* 7 190 000 €

Article 6811 – Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles  
7 190 000 €

Le total des dépenses d'ordre de fonctionnement s'élève à un montant de :  
8 490 000 €.

<b>TOTAL GENERAL DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT : 70 682 000 €</b>
--

**LES DEPENSES ET LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT  
SONT EQUILIBREES POUR UN MONTANT DE : 70 682 000 €**

## II – Section d'investissement

### A - Recettes de la section d'investissement

#### 1 - Pour ce qui concerne les mouvements réels.

##### 1-1 Au titre des reports de 2025 sur 2026

➤ *Chapitre 13– Subventions d'investissement* ..... 260 088.17 €

Article 1312– Subventions Région.....260 088.17 €

Le total des reports pour les recettes réelles d'investissement s'élève à un montant  
de : 260 088.17 €.

##### 1-2 - Au titre des mesures nouvelles 2026

➤ *Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves*..... 1 973 844.11 €

10222 – Fonds Compensation TVA..... 1 150 652.69 €

Le FCTVA est calculé selon les dépenses d'investissement de l'exercice 2025.

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé ..... 823 191.42 €

➤ **Chapitre 13- Subventions d'investissement ..... 2 954 000 €**

Article 1311- Subventions Etat.....338 000.00€

Cette inscription est liée au versement d'un acompte de la subvention relative au pacte capacitaire.

Article 1313- Subventions du département.....1 650 000 €

- 400 000 € pour l'installation de panneaux photovoltaïques,
- 350 000 € pour l'équipement en tablettes dans le cadre de la dématérialisation du bilan secouriste et d'une solution de monitoring victime permettant une remontée des données du bilan medico secouriste au SAMU et au centre hospitalier de distribution

Un troisième engagement du Département, portant sur le renouvellement partiel du parc de Camions Citernes Feux de Forêts (CCF) à hauteur de 900 K€ est en cours de formalisation.

Article 13148 - Subventions des communes.....216 000.00 €

Cette somme représente le solde des participations des communes de Robion, Maubec, Oppède et Ménerbes pour la construction de la caserne des sapeurs-pompiers intercommunale de Robion.

Article 13172 - Fonds européens FEDER .....750 000.00 €

Cette subvention est destinée à l'acquisition de multiparamètres et du logiciel pour transmettre les bilans des victimes.

➤ **Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées ..... 2 162 000 €**

Depuis 2019, le SDIS de Vaucluse affirme sa volonté de maîtriser durablement sa dette. Pour ce faire, il contracte un emprunt d'un montant inférieur au capital de la dette remboursé chaque année.

Le SDIS privilégiera la mobilisation de financements extérieurs afin de limiter le recours à l'emprunt.

Le total des mesures nouvelles de recettes réelles d'investissement s'élève à un montant de : 7 089 844.11 €.

**2 - Pour ce qui concerne les mouvements d'ordre**

➤ **Chapitre 021 - Virement de la Section de Fonctionnement..... 1 300 000 €**

➤ **Chapitre globalisé 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections ..... 7 190 000 €**

Ce montant correspond au montant prévisionnel de l'amortissement des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles pour l'exercice.

➤ **Chapitre globalisé 041 - Opérations patrimoniales..... 111 000 €**

Article 2031 - Frais d'études ..... 82 400 €

Article 2033 - Frais d'insertion ..... 8 600 €

Prévision de recettes correspondant à des écritures techniques d'intégration des frais d'études et d'insertion.

Article 238 – Avances et acomptes versés..... 20 000 €

Le total des mesures nouvelles de recettes d'ordre d'investissement s'élève à un montant de : 8 601 000 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 s'élève à :  
 3 611 067.72 €

**TOTAL GENERAL MESURES NOUVELLES RECETTES PREVISIONNELLES  
 D'INVESTISSEMENT : 19 301 911.83 €**

**CES RECETTES PREVISIONNELLES AJOUTEES AUX REPORTS DE 2025 PERMETTENT  
 DE PREVOIR LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE :  
 19 562 000 €**

**B - Dépenses de la section d'investissement**

**1 - Pour ce qui concerne les mouvements réels.**

**1-1 Au titre des reports de 2025 sur 2026**

**Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles.....136 811.42 €**

2031- Frais d'études..... 116 185.79 €  
 2033- Frais d'insertion..... 2 602.39 €  
 2051- Logiciels ..... 18 023.24 €

**Chapitre 21 – Immobilisations corporelles..... 4 321 652.10 €**

21315 – Entretien des unités opérationnelles..... 770 633.45 €  
 21561 - VLM.....50 362.50 €  
 21561 - EPC 30 ..... 370 000.00 €  
 21561 – VLHR ..... 24 773.24 €  
 21561 – CCFS..... 857 962.82 €  
 21561 – CCFF ..... 124 438.71 €  
 21561 – FPTLSR..... 289 496.60 €  
 21561 – VLR..... 14 890.00 €  
 21561 – VITT..... 113 844.98 €  
 21568 – Matériel intervention ..... 3 231.22 €  
 21568 – Tuyaux..... 2 260.80 €  
 21568 – Matériel désincarcération ..... 34 313.12 €  
 21568 – Matériel équipes spécialisées..... 3 632.26 €  
 21568 – Matériel pédagogique médical..... 2 360.40 €  
 21568 – Lances incendie ..... 4 168.80 €  
 21568 – Vêtements d'intervention ..... 10 856.85 €  
 21568 – Accessoires Antares..... 10 000.00 €  
 21568 – Multiparamètres..... 1 176 427.27 €

21568 - Caisson de feu .....	302 000.00 €
21578 - Matériel atelier .....	6 068.40 €
21578 - Autres matériels .....	1 399.97 €
21578 - Autres matériels territoires.....	870.59 €
21578 - Matériel cuisine .....	25 307.63 €
21828 - VTP.....	29 999.00 €
21838 - Périphériques informatiques .....	27 953.69 €
21838 - Matériel serveur .....	31 000.00 €
21848 - Mobilier Robion .....	18 881.22 €
21848 - Mobilier bureau .....	14 518.58 €

**Chapitre 23 – Immobilisations en cours.....235 883.79 €**

2313 – Caserne Robion .....	235 883.79 €
-----------------------------	--------------

Le total des reports pour les dépenses réelles d'investissement s'élève à un montant de : 4 694 347.31 €.

**1-2 Au titre des mesures nouvelles 2026**

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés..... 2 215 000 €**

Article 1641 – Emprunts des établissements de crédits.....	2 215 000 €
--	-------------

Prévision de paiement du capital des emprunts en cours.

➤ **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles..... 497 752.69 €**

Article 2031 – Frais d'études .....	80 000.00 €
-------------------------------------	-------------

Etudes pour les futures constructions et les différents travaux.

Article 2033 – Frais d'insertion .....	10 752.69 €
--	-------------

Calcul des frais d'insertion des marchés afférents à la section d'investissement.

Article 2051 – Concessions et droits similaires, brevets, licences.....	407 000 €
---	-----------

Prise en compte des brevets et licences suivants :

Logiciel RH	18 000 €
Logiciels standard	20 000 €
Licences système et sécurité	80 000 €
Logiciel gestion des fluides	19 000 €
Parefeu applicatif	30 000 €
Brique décisionnel GTA	40 000 €
Logiciel dématérialisation du bilan	200 000 €

➤ **Chapitre 204 – Immobilisations incorporelles..... 310 000 €**

Article 204111 – Participation NEXSIS ..... 310 000 €

Le SDIS s'engage à verser cette somme à l'ANSC (Agence Numérique de la Sécurité Civile) pour la mise en œuvre des missions relatives au système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile « NexSIS 18-112 ».

➤ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles..... 8 465 400 €

2111 – Terrains nus .....400 000 €

Acquisition des terrains pour le plateau technique formation.

21311 – Bâtiments administratifs .....830 000 €

Entretien bâtiments administratifs	130 000 €
Travaux CTAU CODIS	300 000 €
Aménagement plateau technique	400 000 €

21315 – Centres d'incendie et de secours ..... 1 050 000 €

Entretien des casernes	350 000 €
Travaux transition énergétique	500 000 €
Travaux rénovation étanchéité	200 000 €

21535 – Réseaux de transmissions .....20 000 €

21538 – Autres Réseaux .....81 600 €

Matériel réseaux	65 000 €
Modernisation PC de colonne	6 600 €
Matériel réseau borne WIFI	10 000 €

21561 – Matériel roulant..... 4 151 500 €

Cette inscription permet la mise en place du programme d'équipement :

EPC 30	370 000 €
VLHR	115 000 €
CCFS	435 000 €
CTU	99 000 €
CCFM	1 493 000 €
VCG	45 000 €
VTU	22 000 €
Embarcation gonflable et/ou rigide	12 500 €
Grosses réparations	55 000 €
FPT	319 000 €
FPTL	275 000 €
VLR	68 000 €
PC mobile	140 000 €
Porte berce 10 tonnes	106 000 €
VSAV	368 000 €
Reconversion CCF – CCFMU	52 000 €
VITT	177 000 €

21568 – Autre matériel et outillage d’incendie et de défense civile..... 1 138 800 €

Matériel d'intervention	75 000 €
Extincteur	20 000 €
Détecteur CO	12 000 €
Explosimètres	11 000 €
Appareil Respiratoire Isolant	45 000 €
Tuyaux	40 000 €
Matériel thermique	25 000 €
Caméras thermiques	3 000 €
Matériel électrique opérationnel	10 000 €
Matériel désincarcération renouvellement	40 000 €
Matériel équipes spécialisées	90 000 €
Lances incendie	20 000 €
Appareil bio médicaux	187 500 €
Matériel médico secouriste	49 800 €
Matériel pédagogique SDS	10 000 €
Modification air respirable feux de forêts	10 000 €
Masque repli FDF	40 000 €
Vêtements d'intervention	310 000 €
Appareils de transmission / radio analogique	5 000 €
Sélectifs	95 000 €
Accessoires Antares	35 000 €
Mannequin secourisme	5 500 €

21578 – Autre matériel technique .....187 800 €

Matériel atelier	14 000 €
Autres matériels	20 000 €
Matériels formation gestes qui sauvent	2 000 €
Machine à fumée	1 000 €
Mallettes kits pédagogiques	2 800 €
Matériels divers	1 000 €
Autres matériels	5 000 €
Modernisation téléphonie	26 000 €
Matériel communication sonorisation	5 000 €
Onduleurs CPI	6 000 €
Renouvellement smartphone	22 000 €
Caméras feux de forêts levée de doute	5 000 €
Drones	17 500 €
Autres matériels territoires	5 000 €
Matériel divers non médical PUI	32 000 €
Matériel cuisine	20 000 €
Matériel équipement sport	3 500 €

217315- Entretien des unités opérationnelles mises à disposition ..... 10 000 €

21828 – Autres matériels de transport ..... 36 000 €

21838 – Autre matériel informatique ..... 396 700 €

Périphérique informatique	15 000 €
PC mobile équipement	100 000 €
Outils numériques embarqués - tablettes	80 000 €
Matériel serveurs	80 000 €
Renouvellement multifonctions centre secours	13 000 €
Vidéoprojecteurs	2 100 €
Renouvellement parc copieurs	11 600 €

Renouvellement parc PC	45 000 €
Renouvellement parc PC portable	50 000 €

21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers .....163 000 €

Mobilier GM2S2P	8 000 €
Mobilier territoires	5 000 €
Mobilier de bureau (dont 100 000 € pour la rénovation CTAU Codis)	150 000 €

➤ Chapitre 23– Immobilisations en cours ..... 420 000 €

2313 – Constructions.....400 000 €

Cette inscription concerne le début de la construction de la caserne de Sainte Cécile les Vignes (100 000 €) et la rénovation de la caserne de la Bastide des Jourdans (300 000 €).

238 – Avances et acomptes .....20 000 €

Le total des mesures nouvelles de dépenses réelles d'investissement s'élève à un montant de : 11 908 152.69 €.

**2 - Pour ce qui concerne les mouvements d'ordre**

➤ Chapitre globalisé 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections ..... 2 848 500 €

Ces opérations concernent l'amortissement des subventions d'investissements transférées et de la neutralisation des amortissements.

➤ Chapitre globalisé 041 – Opérations patrimoniales..... 111 000 €

Le total des dépenses d'ordre d'investissement s'élève à un montant de : 2 959 500 €.

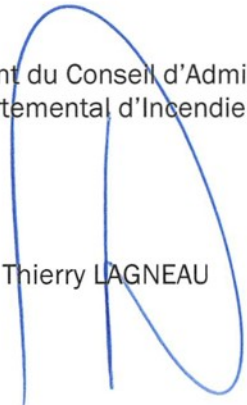
<b>TOTAL GENERAL MESURES NOUVELLES DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT : 14 867 652.69 €</b>
--

**CES DEPENSES PREVIONNELLES AJOUTEES AUX REPORTS DE 2025 PERMETTENT DE PREVOIR LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE :  
19 562 000 €**

Eu égard à l'ensemble des éléments présentés, je vous demande de bien vouloir approuver le présent Budget Primitif de l'année 2026 avec toutes ses annexes réglementaires.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

  
Thierry LAGNEAU

*Le Président : Pas d'observation ?*

*Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur le budget primitif 2026 avec reprise du résultat 2025 du budget principal.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

**Lundi 9 mars 2026**

.....

### DELIBERATION N° 13/2026

N'ayant pu réunir le quorum lors de sa séance du mercredi 4 mars 2026, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni de plein droit le lundi 9 mars à 11 heures, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

#### **COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :**

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS

##### Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danièle BRUN

#### **COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :**

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Claude MOREL

##### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

**Assistaient en outre, avec voix consultative :**

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Adjudant-Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, représentant des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

**Etait également présent :**

Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

**Etaient excusés :**

- Monsieur           Thierry ACHARD  
Mesdames        Marielle FABRE, Christine LANTHELME
- Messieurs        André AIELLO, Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
- Commandant     Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant     Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Madame           Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations



## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SÉANCE DU 9 MARS 2026

RAPPORT N° 2026 - 13

### AUTORISATIONS DE PROGRAMME/ CREDITS DE PAIEMENT 2026 MODIFICATION OU CLOTURE D'AP/CP

Certaines opérations du SDIS faisant l'objet d'AP/CP doivent faire l'objet de modifications soit en Autorisations de Programme soit en crédits de paiement.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir trouver ci-joint le tableau de présentation de ces opérations qui définit, pour chacune d'entre elles :

- le montant des Autorisations de Programme (AP) initiales et leur modification ;
- les Crédits de Paiement (CP) éventuellement déjà consommés sur les exercices précédents,
- les Crédits de paiement de l'exercice en cours et leur modification
- et enfin ceux prévus pour l'exercice ou les exercices suivants et/ou leur évolution du fait des modifications opérées.

Les opérations en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Numéro Autorisation de Programme	Objet	Montant au 31 décembre 2025 Autorisation de Programme	Révision 2026	Montant 2026 Autorisation de Programme
2224.006	Caserne de Robion	1 700 000 €	0 €	1 700 000 €
2224.007	Caserne de Monteux	3 000 000 €	0 €	3 000 000 €
2224.008	Télé médecine	2 100 000 €	0 €	2 100 000 €
2224.009	Amélioration énergétique des bâtiments du SDIS	6 000 000 €	0 €	6 000 000 €
2224.010	Caserne Sainte Cécile les Vignes	1 400 000 €	100 000 €	1 500 000 €
2526-001	Camions Citernes Feux de Forêts	1 700 000 €	6 000 000 €	7 700 000 €
2526-002	Véhicules Secours Assistance aux Victimes	1 300 000 €	0 €	1 300 000 €

Les crédits de paiement sont répartis comme suit :

N° AP	N° ou intitulé de l'A.P	Montant des AP				
		Montant des CP				
		Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/01/2026)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Reste à financer de l'exercice N+1	Reste à financer (exercices au-delà de N+1)
2224.006	CONSTRUCTION CASERNE SAPEURS POMPIERS ROBION	1 700 000,00 €	1 377 007,06 €	235 883,79 €	87 109,15 €	
2224.007	CONSTRUCTION CASERNE SAPEURS POMPIERS MONTEUX	3 000 000,00 €	- €	- €	- €	3 000 000,00 €
2224.008	Télémedecine	2 100 000,00 €	480 063,75 €	1 176 427,27 €	443 508,98 €	
2224.009	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments du SDIS	6 000 000,00 €	2 707 422,45 €	1 158 537,64 €	500 000,00 €	1 634 039,91 €
2224.010	CASERNE SAINTE CECILE LES VIGNES	1 500 000,00 €	- €	100 000,00 €	400 000,00 €	1 000 000,00 €
2526-001	CAMION CITERNE FEUX DE FORETS	7 700 000,00 €	397 026,84 €	1 617 438,71 €	1 200 000,00 €	4 485 534,45 €
2526-002	VEHICULE SECOURS ET ASSISTANCE AUX VICTIMES	1 300 000,00 €	603 260,78 €	368 000,00 €	328 739,22 €	
		- €				
		23 300 000,00 €	5 564 780,88 €	4 656 287,41 €	2 959 357,35 €	10 119 574,36 €

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer et autoriser les évolutions de ces AP-CP.

Le Président du Conseil d'Administration  
 du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

*Le Président : Pas d'observation ?*

*Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur les Autorisations de Programme/Crédits de Paiement 2026 et les modifications et clôtures d'AP/CP énumérées dans ledit rapport.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

**Lundi 9 mars 2026**

.....

### DELIBERATION N° 14/2026

N'ayant pu réunir le quorum lors de sa séance du mercredi 4 mars 2026, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni de plein droit le lundi 9 mars à 11 heures, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

#### **COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :**

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS

##### Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danièle BRUN

#### **COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :**

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Claude MOREL

##### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

**Assistaient en outre, avec voix consultative :**

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Adjudant-Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, représentant des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

**Etait également présent :**

Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

**Etaient excusés :**

- Monsieur           Thierry ACHARD  
Mesdames        Marielle FABRE, Christine LANTHELME
- Messieurs        André AIELLO, Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
- Commandant     Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant     Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Madame           Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations



SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SÉANCE DU 9 MARS 2026

RAPPORT N° 2026 - 14

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) BUDGET ANNEXE RESTAURATION  
EXERCICE 2025

Les résultats du Compte Financier Unique du budget annexe restauration du SDIS de Vaucluse sont soumis pour approbation au Conseil d'Administration.

Les résultats de l'exercice se présentent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées	214 898.39 € HT
Dépenses réalisées	202 524.17 € HT
Résultat brut de l'exercice :	+ 12 374.22 €

Je propose au Conseil d'Administration, après examen des pièces comptables afférentes annexées, d'approuver ce Compte Financier et Unique.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

*Le Président : Pas d'observation ?*

*Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le compte financier unique (CFU) du budget annexe - exercice 2025.

Le Deuxième Vice-Président  
du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Claude MOREL





# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

**Lundi 9 mars 2026**

.....

### DELIBERATION N° 15/2026

N'ayant pu réunir le quorum lors de sa séance du mercredi 4 mars 2026, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni de plein droit le lundi 9 mars à 11 heures, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

#### **COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :**

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS

##### Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danièle BRUN

#### **COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :**

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Claude MOREL

##### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

**Assistaient en outre, avec voix consultative :**

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Adjudant-Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, représentant des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

**Etait également présent :**

Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

**Etaient excusés :**

- Monsieur           Thierry ACHARD  
Mesdames        Marielle FABRE, Christine LANTHELME
- Messieurs        André AIELLO, Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
- Commandant     Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant     Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Madame           Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations



SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SÉANCE DU 9 MARS 2026

RAPPORT N° 2026 - 15

REPRISE DE RESULTAT 2025 AU BUDGET ANNEXE RESTAURATION 2026  
AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET ANNEXE RESTAURATION

Après la constatation de l'arrêté des comptes du S.D.I.S au titre de l'exercice 2025 pour le Budget Annexe Restauration, il appartient à notre assemblée de prendre acte du résultat et prévoir une affectation de celui-ci.

Concernant le Budget Annexe Restauration, les comptes se présentent de la manière suivante :

Cumul des titres émis HT .....	214 898.39 €
Cumul des mandats émis HT .....	<u>202 524.17 €</u>
Solde .....	+ 12 374.22 €
Résultat de fonctionnement reporté 002 .....	+ 12 420.38 €
Résultat d'exécution .....	+ 24 794.60 €

Afin de doter au mieux les comptes du Budget Annexe pour l'exercice 2026, je vous propose d'affecter en totalité ce résultat excédentaire d'exécution en R002 à intégrer au Budget Primitif de l'exercice 2026.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

*Le Président : Pas d'observation ?*

*Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur la reprise de résultat 2025 au budget annexe restauration 2026 avec affectation du résultat 2025 du budget annexe restauration.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

**Lundi 9 mars 2026**

.....

### DELIBERATION N° 16/2026

N'ayant pu réunir le quorum lors de sa séance du mercredi 4 mars 2026, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni de plein droit le lundi 9 mars à 11 heures, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### ETAIENT PRESENTS :

#### COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS

##### Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danièle BRUN

#### COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Claude MOREL

##### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

**Assistaient en outre, avec voix consultative :**

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Adjudant-Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, représentant des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

**Etait également présent :**

Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

**Etaient excusés :**

- Monsieur           Thierry ACHARD  
Mesdames        Marielle FABRE, Christine LANTHELME
- Messieurs        André AIELLO, Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
- Commandant     Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant     Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Madame           Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SÉANCE DU 9 MARS 2026

RAPPORT N° 2026 - 16

## BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET ANNEXE RESTAURATION

Vous voudrez bien trouver ci-après les comptes du Budget Primitif du Budget Annexe Restauration du S.D.I.S de Vaucluse pour l'exercice 2026.

Cette présentation correspond au fonctionnement en année pleine pour les trois sites de restauration d'Avignon, Orange et Cavaillon.

Le budget intègre la reprise du résultat de l'exercice 2025.

### I - Recettes de Fonctionnement

Chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses ..... 220 000.00 €

Cette prévision de recettes de vente des repas confectionnés pour l'année 2026.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante ..... 205.40 €

Ce compte concerne la régularisation de la TVA.

R002 - Résultat de fonctionnement reporté..... 24 794.60 €

**TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT ..... 245 000.00 €**

### II - Dépenses

Chapitre 011 - Charges caractère général ..... 244 000.00 €

Chapitre 60 - Achats et variations de stocks ..... 220 000.00 €

. 60623 - Alimentation ..... 201 500.00 €

Ce poste budgétaire est ajusté afin de tenir compte de l'évolution du coût des denrées alimentaires.

. 60628 – Autres fournitures non stockées .....	5 000.00 €
Achat de divers petits matériels de cuisine et de restauration.	
. 60631 – Fournitures d’entretien .....	6 500.00 €
Achat des produits et matériels d’hygiène.	
. 60632 – Fournitures de petit équipement.....	4 000.00 €
Achat des petits équipements de la cuisine et de la salle de restauration.	
. 60636 – Vêtements de travail .....	3 000.00 €

Chapitre 61 – Services extérieurs ..... 24 000.00 €

Article 611 – Contrats de prestation avec des entreprises.....	6 000.00 €
Article 61558 – Entretien et réparation sur biens mobiliers.....	7 000.00 €
Prise en compte de l’entretien courant des matériels utilisés par les cuisines et la restauration.	
Article 6156 – Maintenance .....	11 000.00 €
Prévision de dépenses de maintenance des matériels pour les trois sites.	

Chapitre 65– Autres charges de gestion courante.....400.00 €

Article 6541 – Admission en non valeur.....	300.00 €
Article 65888 – Charges diverses de gestion courante .....	100.00 €

Chapitre 67– Charges exceptionnelles .....600.00 €

Article 673 – Titres annulés.....	600.00 €
-----------------------------------	----------

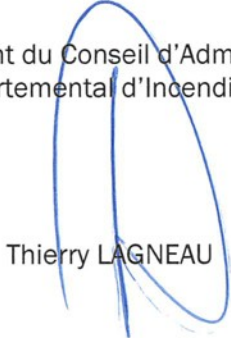
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>245 000.00 €</b>
--	---------------------

**LES DEPENSES ET LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT SONT EQUILIBREES POUR UN MONTANT DE : 245 000 €**

Le budget 2026 augmente de 1.05 % par rapport à celui de 2025 afin de tenir compte du coût des matières premières.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d’Administration  
du Service Départemental d’Incendie et de Secours



Thierry LAGNEAU

*Le Président : Pas d'observation ?*

*Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2026 du budget annexe restauration qui lui est soumis.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours



Thierry LAGNEAU



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

**Lundi 9 mars 2026**

.....

### DELIBERATION N° 17/2026

N'ayant pu réunir le quorum lors de sa séance du mercredi 4 mars 2026, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni de plein droit le lundi 9 mars à 11 heures, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### ETAIENT PRESENTS :

#### COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS

##### Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danièle BRUN

#### COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Claude MOREL

##### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

**Assistaient en outre, avec voix consultative :**

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Adjudant-Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, représentant des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

**Etait également présent :**

Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

**Etaient excusés :**

- Monsieur           Thierry ACHARD  
Mesdames        Marielle FABRE, Christine LANTHELME
- Messieurs        André AIELLO, Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
- Commandant     Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant     Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Madame           Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations



SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SÉANCE DU 9 MARS 2026

RAPPORT N° 2026 - 17

MODIFICATION DE LA REGIE D'AVANCES DU SDIS DE VAUCLUSE

Lors de sa séance du 16 février 2001, le Conseil d'Administration par délibération n° 2001-20, a créé une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses du SDIS (incluant le paiement des abonnements du SDIS) ou celles de nécessité opérationnelle devant être effectuées en urgence.

L'acte de création de cette régie prévoyait un versement des pièces justificatives par trimestre.

L'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies précise, dans son article 4, que le régisseur doit procéder au versement des pièces justificatives au minima une fois par mois.

Afin de se conformer à la réglementation, il convient de modifier l'acte de création de la régie, dans son article relatif au versement des pièces justificatives.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur la modification de l'acte de création de la régie, dans son article relatif au versement des pièces justificatives.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

*BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 202618 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 09/03/2026

Objet : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 09/03/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026-18.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 084

Identifiant de l'acte : 084-288400021-20260309-202618-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 09/03/2026



## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

### SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

**Lundi 9 mars 2026**

.....

#### DELIBERATION N° 18/2026

N'ayant pu réunir le quorum lors de sa séance du mercredi 4 mars 2026, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni de plein droit le lundi 9 mars à 11 heures, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### ETAIENT PRESENTS :

##### COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

###### Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS

###### Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danièle BRUN

##### COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

###### Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Claude MOREL

###### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

**Assistaient en outre, avec voix consultative :**

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Adjudant-Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, représentant des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

**Etait également présent :**

Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

**Etaient excusés :**

- Monsieur           Thierry ACHARD  
Mesdames        Marielle FABRE, Christine LANTHELME
- Messieurs        André AIELLO, Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
- Commandant     Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant     Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Madame           Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations



## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SÉANCE DU 9 MARS 2026

RAPPORT N° 2026 - 18

### MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SDIS DE VAUCLUSE

Une mise à jour du tableau des effectifs est nécessaire pour fixer les effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et prendre en compte notamment :

- o Fin de contrat d'un agent contractuel de la DUN,
- o Recrutement de deux techniciens principaux de 2<sup>ème</sup> classe,
- o Recrutement d'un agent contractuel remplaçant en catégorie C de la filière administrative,
- o Les avancements de grade et promotions interne intervenus sur le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année,
- o Les départs en retraite du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2026.

Je vous serais obligé de bien vouloir émettre un avis sur ce rapport.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 MARS 2026**

FILIERE SAPEURS POMPIERS	Effectif soumis au 01/01/2026	Effectif soumis au 31/03/2026
<b>EMPLOIS SUPERIEURS DE DIRECTION</b>		
<b>Emplois supérieurs de direction</b>		
CONTROLEUR GENERAL	0	0
COLONEL HORS CLASSE	2	2
<b>Dont emplois fonctionnels (ESD en détachement)</b>		
DDAIS	1	1
DDAIS	1	1
<b>SOUS TOTAL EMPLOIS SUPERIEURS DE DIRECTION</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>AUTRES EMPLOIS SPP</b>		
OFFICIERS	120	124
MEDECINS	3	3
PHARMACIEN	1	1
CADRE DE SANTE	1	1
INFIRMIERS	2	2
ADJUDANT - ADJUDANT-CHEF	183	183
SERGENT - SERGENT-CHEF	116	115
CAPORAL-CHEF, CAPORAL	90	85
NON OFFICIERS	389	383
<b>SOUS TOTAL SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS HORS ESD</b>	<b>516</b>	<b>514</b>
<b>TOTAL SPP PRESENTS</b>	<b>518</b>	<b>516</b>
OFFICIERS MIS A DISPOSITION DONT SSSM	5	5
OFFICIERS DETACHES	1	1
SOUS OFFICIERS DETACHES	1	1
HOMME DE RANG DETACHES	1	1
DISPONIBILITE	7	7
C.D.O. & C.R.O.	2	2
<b>TOTAL SPP ABSENTS</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
<b>TOTAL SPP PRESENTS &amp; ABSENTS</b>	<b>535</b>	<b>533</b>

FILIERE ADMINISTRATIVE	Effectif soumis au 01/01/2026	Effectif soumis au 31/03/2026
ATTACHE HORS CLASSE	0	0
ATTACHE PRINCIPAL	4	5
ATTACHE	7	6
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	5	5
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	3	4
REDACTEUR	3	2
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	39	39
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	9	10
ADJOINT ADMINISTRATIF	6	5
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE PRESENTS</b>	<b>76</b>	<b>76</b>
MISE A DISPOSITION FILIERE ADMINISTRATIVE (1 AAP1)	1	1
DETACHEMENT FILIERE ADMINISTRATIVE (1 att pal)	0	0
DETACHEMENT FILIERE ADMINISTRATIVE (1 AAP1)	1	1
DISPONIBILITE FILIERE ADMINISTRATIVE (1 Attaché + 1 AAP2 + 1 AA)	3	3
<b>TOTAL AGENTS ABSENTS FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

FILIERE TECHNIQUE	Effectif soumis au 01/01/2026	Effectif soumis au 31/03/2026
INGENIEUR HORS CLASSE	0	0
INGENIEUR PRINCIPAL	4	4
INGENIEUR	3	3
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	5	7
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	14	13
TECHNICIEN	1	1
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	6	7
AGENT DE MAITRISE	6	6
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	6	5
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	4	4
ADJOINT TECHNIQUE	18	18
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE PRESENTS</b>	<b>67</b>	<b>68</b>
DISPONIBILITE FILIERE TECHNIQUE	6	6
DETACHEMENT FILIERE TECHNIQUE	2	2
<b>TOTAL AGENTS ABSENTS FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

FILIERE CULTURELLE	Effectif soumis au 01/01/2026	Effectif soumis au 31/03/2026
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	0	0
<b>TOTAL FILIERE CULTURELLE PRESENTS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
DISPONIBILITE FILIERE CULTURELLE	1	1
<b>TOTAL AGENTS ABSENTS FILIERE CULTURELLE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

<b>TOTAL PATS PRESENTS</b>	<b>143</b>	<b>144</b>
<b>TOTAL AGENTS ABSENTS (PATS)</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
<b>TOTAL PATS PRESENTS &amp; ABSENTS</b>	<b>157</b>	<b>158</b>

<b>TOTAL EFFECTIF PERMANENT</b>	<b>661</b>	<b>660</b>
<b>TOTAL : avec agents absents (disponibilité, CRO, mise à disposition, détachement)</b>	<b>692</b>	<b>691</b>

CONTRACTUELS REMPLACANTS (agents absents, besoins occasionnels, )	Effectif soumis au 01/01/2026	Effectif soumis au 31/03/2026
CE ADJOINT ADMINISTRATIF CONTRACTUEL	0	1
CE ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL	2	2
CE ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL à temps non complet	0,5	0,5
CE AGENT DE MAITRISE CONTRACTUEL	0	0
CE TECHNICIEN	1	1
CE MEDECIN	1	1
CE INFIRMIER	0	0
CE SAPEUR	10	10
<b>TOTAL CONTRACTUELS REMPLACANTS</b>	<b>14,5</b>	<b>15,5</b>

EMPLOIS SPECIFIQUES CONTRACTUELS	Effectif soumis au 01/01/2026	Effectif soumis au 31/03/2026
APPRENTI	1	1
CONTRAT DE PROJET	0	0
<b>TOTAL EMPLOIS SPECIFIQUES</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

*Le Président : Pas d'observation ?*

*Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur les modifications du tableau des effectifs telles qu'elles lui sont soumises.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

**Lundi 9 mars 2026**

.....

### DELIBERATION N° 19/2026

N'ayant pu réunir le quorum lors de sa séance du mercredi 4 mars 2026, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni de plein droit le lundi 9 mars à 11 heures, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### ETAIENT PRESENTS :

#### COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS

##### Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danièle BRUN

#### COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Claude MOREL

##### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

**Assistaient en outre, avec voix consultative :**

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Adjudant-Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, représentant des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

**Etait également présent :**

Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

**Etaient excusés :**

- Monsieur           Thierry ACHARD  
Mesdames        Marielle FABRE, Christine LANTHELME
- Messieurs        André AIELLO, Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
- Commandant     Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant     Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Madame           Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SÉANCE DU 9 MARS 2026

RAPPORT N° 2026 - 19

## MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU RIFSEEP AVEC EXTENSION A LA FILIERE MEDICO SOCIALE

Par délibération 2020-71 du 14 décembre 2020, modifiée, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse a mis en œuvre le RIFSEEP pour ses Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés.

Seuls les cadres d'emplois des filières représentées au sein de ses effectifs ont été expressément mentionnées dans ladite délibération, à savoir les filières administrative, technique et culturelle.

Compte-tenu du poste temporairement vacant de médecin de groupement au sein de la Sous-Direction Santé, le SDIS a dû recourir au recrutement d'un médecin contractuel relevant de la filière médico-sociale.

Afin de permettre l'attribution du RIFSEEP, il convient de délibérer sur l'extension de ce régime indemnitaire aux cadres d'emplois de la filière médico-sociale.

Ce rapport a été soumis au Comité Social Territorial du 12 février 2026 où il a reçu un avis favorable.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

*Le Président : Pas d'observation ?*

*Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la modification des conditions d'attribution du RIFSEEP et se prononce favorablement sur l'extension de ce régime indemnitaire aux cadres d'emplois de la filière médico-sociale.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

**Lundi 9 mars 2026**

.....

### DELIBERATION N° 20/2026

N'ayant pu réunir le quorum lors de sa séance du mercredi 4 mars 2026, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni de plein droit le lundi 9 mars à 11 heures, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### ETAIENT PRESENTS :

#### COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS

##### Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danièle BRUN

#### COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Claude MOREL

##### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

**Assistaient en outre, avec voix consultative :**

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Adjudant-Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, représentant des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

**Etait également présent :**

Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

**Etaient excusés :**

- Monsieur           Thierry ACHARD  
Mesdames        Marielle FABRE, Christine LANTHELME
- Messieurs        André AIELLO, Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
- Commandant     Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant     Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Madame           Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations



## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SÉANCE DU 9 MARS 2026

RAPPORT N° 2026 - 20

### MODIFICATION DU REGIME DE TRAVAIL DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DU CENTRE DE VALREAS

Une expérimentation a été lancée au cours de l'année 2025, permettant aux sapeurs-pompiers professionnels du centre de Valréas de tester un nouveau régime de travail pour optimiser leur présence en journée lors des jours ouvrés.

Après six mois de mise en œuvre, les agents (SPP et SPV) s'avèrent en grande majorité très satisfaits de cette expérience qui respecte en outre, les potentiels opérationnels de garde.

Il est donc envisagé de poursuivre cette expérimentation sur une année pleine, soit sur l'année 2026.

Les membres du CST se sont prononcés favorablement sur ce dossier le 12 février dernier.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

*Le Président : Pas d'observation ?*

*Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et se prononce favorablement sur la poursuite de l'expérimentation de la modification du régime du travail des sapeurs-pompiers de Valréas sur l'année 2026.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



*BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 202621 avec 0 pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : 09/03/2026  
Objet : MISE EN PLACE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE AGENTS DU SDIS 84

Nature : Délibérations  
Matière : Fonction publique - Regime indemnitaire  
Date de télétransmission : 09/03/2026 Agent de transmission : AUTOMATE  
Acte : 2026-21.pdf  
Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE  
DEPARTEMENT 084

Identifiant de l'acte : 084-288400021-20260309-202621-DE  
Date de réception de l'acte par la Préfecture : 09/03/2026



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

**Lundi 9 mars 2026**

.....

### DELIBERATION N° 21/2026

N'ayant pu réunir le quorum lors de sa séance du mercredi 4 mars 2026, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni de plein droit le lundi 9 mars à 11 heures, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### ETAIENT PRESENTS :

#### COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS

##### Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danièle BRUN

#### COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Claude MOREL

##### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

**Assistaient en outre, avec voix consultative :**

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Adjudant-Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, représentant des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

**Etait également présent :**

Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

**Etaient excusés :**

- Monsieur           Thierry ACHARD  
Mesdames        Marielle FABRE, Christine LANTHELME
- Messieurs        André AIELLO, Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
- Commandant     Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant     Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Madame           Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations



# SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SÉANCE DU 9 MARS 2026

RAPPORT N° 2026 - 21

## MISE EN PLACE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE POUR LES AGENTS DU SDIS DE VAUCLUSE

La parution de la loi 2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la Protection Sociale Complémentaire impose aux employeurs publics territoriaux de souscrire à des contrats collectifs en matière de prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2029.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours souhaite mettre en œuvre cette mesure sociale pour le bénéfice de ses sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs, techniques et spécialisés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2027, sans contribution du service ni caractère obligatoire jusqu'à la date fixée par le décret, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2029.

La participation prévue par délibération n° 2020-75 du 8 décembre 2020 reste applicable.

Pour permettre aux agents de pouvoir bénéficier des garanties les plus avantageuses avec une solution la plus économiquement intéressante, le SDIS a souhaité mettre en œuvre une procédure de mise en concurrence.

Le contrat collectif qui débouchera sur la consultation sera alors conclu dans le respect du code de la commande publique et des articles L827-1 à L 827-12 du Code Général de la Fonction Publique.

La publicité sera lancée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2026, pour une prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Un projet d'accord collectif est joint au présent rapport.

Les membres du CST se sont prononcés favorablement sur ce dossier le 12 février dernier.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer et m'autoriser le cas échéant à signer tous les documents relatifs à la mise en place de cette mesure sociale.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

### ACCORD COLLECTIF RELATIF A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE EN MATIERE DE PREVOYANCE

Entre

**Le président du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse**

Et

**L'ensemble des organisations syndicales présentes au sein du SDIS de VAUCLUSE**

#### Préambule

Dans le domaine de la prévoyance, les garanties de protection sociale sont destinées à couvrir, les risques d'incapacité, d'invalidité (avec la perte de retraite associée), de décès de l'agent.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 *relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique* définit un nouveau cadre pour la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique sur le modèle du secteur privé, obligeant les employeurs publics à financer au moins 50% de la complémentaire santé desdits agents. Cette mesure devrait s'appliquer progressivement jusqu'en 2029.

L'ordonnance n° 2021-174 du 17 février 2021 *relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique*, prévoit que des accords majoritaires peuvent être signés au niveau local et au niveau national avec les organisations syndicales représentatives.

En matière de prévoyance, l'accord collectif national sur la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale, signé le 11 juillet 2023, va au-delà du cadre fixé par l'ordonnance n° 2021-175 et le décret n° 2022-581.

Cet accord prévoit notamment :

- La généralisation de l'adhésion obligatoire aux garanties « prévoyance » dans le cadre de contrat collectif à adhésion obligatoire (fin de la labellisation en prévoyance)
- Un niveau d'indemnisation correspondant à 90% de la rémunération nette globale, soit régime indemnitaire compris, en cas d'incapacité temporaire ou d'invalidité
- Une participation de l'employeur fixée à 50% de la cotisation due par l'agent

La loi n° 2025-1251 du 22 décembre 2025 *relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux*, adoptée par le Sénat puis par l'Assemblée nationale le 11 décembre 2025, vient confirmer les nouvelles orientations de l'accord collectif national du 11 juillet 2023.

La proposition de loi prévoit :

- Le maintien des garanties prévues par le décret d'avril 2022 et de l'accord de juillet 2023 (garanties et participation obligatoire)
- L'adhésion des agents en « obligatoire ». Sur les bases de garanties prévues, indemnisées à 90% soit l'IJ et l'invalidité.
- La participation employeur serait à hauteur de 50% de la cotisation acquittée sur les garanties de base (IJ+ INVAL) (sans les options) (et non plus 20 % d'une cotisation cible de 35€, soit un minimum de 7 € pour les contrats labélisés).
- Un accord collectif, et une délibération du conseil d'administration du SDIS pour l'entériner, concernant des garanties complémentaires (décès + obsèques, rente éducation, perte de retraite)

L'accord collectif est prévu aux articles L221-1 à L227-4 du code de la fonction publique ;

***Le présent accord devra être approuvé par l'assemblée délibérante pour lui donner force obligatoire.***

### **Article 1 : Objet**

Le présent accord, qui fait suite à la négociation collective initiée par le SDIS de Vaucluse depuis novembre 2025, a pour objet de définir le régime de protection sociale complémentaire « prévoyance » qui sera proposé aux agents du SDIS de Vaucluse, en adhésion obligatoire le 1er janvier 2029 dans la loi promulguée à venir.

Il a pour ambition d'améliorer l'accès des agents à un contrat collectif et leur niveau de couverture du risque prévoyance dès le 1er janvier 2027. L'objectif du Service est de permettre à tous les agents de la collectivité d'améliorer leur couverture sociale.

### **Article 2 : Garanties prévoyance, base et options**

Les garanties de base proposées répondront aux dispositions de l'accord national sur la prévoyance dans la FPT précité :

- Un niveau d'indemnisation correspondant à 90% de la rémunération nette globale (soit régime indemnitaire compris), en cas d'incapacité temporaire et d'invalidité ;
- Une participation minimale de l'employeur fixée à 50% de la cotisation due par l'agent.

Toutefois, une alternative et des options définies à l'issue des discussions dans le cadre du présent Accord, seront proposées sous forme d'adhésion facultative pour les agents (intégrées à l'appel d'offres):

#### 1. L'alternative :

- Un niveau d'indemnisation correspondant à 95% de la rémunération nette globale (soit régime indemnitaire compris), en cas d'incapacité temporaire et d'invalidité ;

#### 2. Les options à l'initiative des agents :

- Perte de retraite (en cas de retraite pour invalidité avant l'âge normal de départ), sous forme d'un versement d'un capital (entre 15 000 et 18 000 €)
- Versement d'un capital décès, incluant une garantie obsèques, avec la possibilité de souscrire une option rente éducation (la réponse du candidat à l'appel d'offres sur l'option rente éducation ne sera pas obligatoire)
- Un niveau d'indemnisation correspondant à 100% de la rémunération nette globale (soit régime indemnitaire compris), en cas d'incapacité temporaire et d'invalidité ;

Il est convenu que la participation du SDIS ne porte pas sur ces garanties optionnelles souscrites à titre individuel, et que leurs cotisations/consommations ne seront pas intégrées au résultat du contrat collectif, ce qui impliquera que les tarifs des cotisations individuelles évolueront indépendamment de ceux du contrat collectif.

Le SDIS de VAUCLUSE assurera la gestion de l'adhésion et de la radiation de l'agent pour la partie contrat collectif, à l'arrivée de l'agent ou à son départ de l'établissement. Les options seront à souscrire, par l'agent volontaire, directement auprès de l'assureur.

Le SDIS n'assurera pas la gestion des cotisations des options, lesquelles feront l'objet d'un règlement direct par l'agent auprès de l'assureur, par prélèvement sur son compte bancaire (un mandat SEPA sera à fournir).

### **Article 3 - Sélection des contrats collectifs**

Le SDIS met en œuvre une procédure de mise en concurrence pour sélectionner l'opérateur ou le groupement d'opérateurs le plus intéressant économiquement et dont les garanties seront les plus avantageuses pour les agents.

Le contrat collectif sera alors conclu dans le respect du code de la commande publique et des articles L827-1 à L 827-12 du Code Général de la Fonction Publique.

*La publicité sera lancée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2026, pour une prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2027.*

### **Article 4 : Bénéficiaires des contrats**

#### **4.1 - Bénéficiaires actifs**

Les agents pourront bénéficier via l'appel d'offres réalisé par le SDIS, d'une adhésion au contrat collectif, sans condition d'âge, et sans questionnaire médical.

Il s'agit :

- Des agents fonctionnaires (stagiaires et titulaires), sans condition d'ancienneté
- Des agents contractuels de droit public sur emploi permanent, sans condition d'ancienneté ;
- Des agents bénéficiaires sur emploi non permanent :
  - o D'un contrat de projet, sans condition d'ancienneté
  - o D'un contrat d'une durée d'au moins 12 mois continus
  - o D'une durée d'emploi effective en ETP d'au moins 12 mois discontinus sur une durée de 18 mois

**Sauf cas de dispense ou d'exclusion prévus ci-dessous, l'agent ci-dessus désigné a l'obligation d'adhérer au contrat collectif à la date arrêtée par la loi.**

Lors de l'embauche de nouveaux agents, le contrat à adhésion obligatoire ne commencera à s'appliquer que le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la date de prise de fonction.

Pour un agent précédemment déjà couvert en prévoyance par un contrat individuel, le contrat collectif à adhésion obligatoire viendra remplacer celui-ci dans un délai de 6 mois maximum à compter de la mise en place du contrat collectif (sauf cas des agents en arrêt maladie cf. point 4.4).

#### **4.2 - Dispenses d'adhésion** (sous réserve des dispenses légales à venir)

Sont dispensés d'adhésion, les agents à temps partiel, dont la quotité de travail est inférieure ou égale à 90 %, sans pouvoir bénéficier d'une quelconque participation de l'employeur.

Pour les dispenses d'adhésion, les agents concernés doivent en faire la demande par écrit, auprès du groupement des ressources humaines qui les conservera au dossier administratif de l'agent.

Les demandes de dispense doivent comporter la mention selon laquelle l'agent a été préalablement informé des conséquences de son choix, en particulier s'agissant de la perte du bénéfice de la participation de l'employeur.

Le maintien de la dispense est subordonné à la fourniture annuelle d'une demande de l'agent à l'employeur : à défaut, les agents concernés seront immédiatement affiliés au régime.

### 4.3 - Exclusions

Sont exclus du dispositif du contrat collectif, sans pouvoir bénéficier d'une quelconque participation de l'employeur :

- Les apprentis ou alternants
- Les agents bénéficiaires d'un contrat aidé
- Les agents bénéficiaires d'un contrat à durée déterminée pour les emplois non permanents, à l'exclusion des agents bénéficiaires cités à l'article 4.1 (contrat de projet, contrat d'une durée de 12 mois continus, d'une durée d'emploi effective en ETP d'au moins 12 mois/18 mois)

### 4.4 - Agents en arrêt maladie – régime transitoire

Une exception est prévue pour les agents en situation d'arrêt de travail pour maladie (hors maladie professionnelle) à la date de mise en place du premier contrat collectif à adhésion obligatoire, au profit d'un régime transitoire.

Ces agents pourront conserver leur couverture individuelle (labellisée ou non) jusqu'au terme de la pathologie à l'origine de leur arrêt de travail et jusqu'à leur reprise d'activité pour une durée consécutive minimale de 30 jours.

Pendant ce temps, ils pourront bénéficier de la participation employeur dans les mêmes conditions que les adhérents au contrat collectif.

Ensuite, l'agent aura pour obligation d'adhérer au contrat collectif.

### 4.5- Reprise du passif

*Extrait de l'article 4 de la loi pré citée : « Lors de la conclusion d'un contrat collectif à adhésion obligatoire mentionné à l'article L. 827-6 du code général de la fonction publique et couvrant les risques mentionnés à l'article L. 827-11 du même code, l'organisme mentionné à l'article L. 827-5 dudit code ne peut refuser la prise en charge des suites d'états pathologiques survenus avant l'adhésion de l'agent. »*

### **Article 5 – Association des organisations syndicales présentes au sein du SDIS de VAUCLUSE à la préparation du marché**

Les partenaires sociaux signataires de cet accord seront associés aux travaux de la DFICP et de notre AMO. Cette concertation aura pour objet de fixer les garanties de base et en option attendues des souscripteurs.

### **Article 6 : Suivi du contrat collectif prévoyance**

Un comité de suivi, composé d'un élu, du directeur ou son représentant, des organisations syndicales présentes au sein du SDIS de VAUCLUSE, du GRH, de la DAGAR sera créé pour assurer le suivi du contrat collectif en matière de prévoyance.

Le comité de suivi pourra être assisté de toute personnalité qualifiée, notamment l'AMO et le représentant du titulaire du marché (lors de l'analyse des résultats annuels du contrat collectif).

Il aura pour missions de participer à :

- L'évaluation économique et qualitative du contrat collectif.
- L'évaluation des actions de prévention à définir en amont de la date d'effet des contrats puis à réviser chaque année.

- La définition d'actions de communication et les modalités de participation à ces actions aux fins de sensibiliser les agents aux garanties proposées par le contrat « prévoyance ».

Le comité de suivi se réunira au moins une fois par an ou à la demande des représentants du personnel. Ses travaux seront portés à la connaissance du CST.

### Article 7 : Révision de l'accord

Les parties signataires conviennent, notamment en cas de modification du cadre juridique applicable impactant les dispositions du présent accord, de se réunir pour déterminer et négocier les adaptations nécessaires et utiles.

Cet accord pourra être modifié en fonction des textes officiels à venir.

Par ailleurs, les parties signataires s'engagent à réviser le présent accord collectif si les offres reçues étaient considérées inacceptables financièrement.

Fait à ..... , le .....

Pour le Président du CASDIS

Pour les organisations syndicales présentes au sein du SDIS de VAUCLUSE

PROJET

*Le Président : Pas d'observation ?*

*Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur la mise en place de la protection sociale complémentaire pour les agents du SDIS de Vaucluse.

Il autorise son président à signer tous les documents inhérents à la mise en œuvre de cette mesure.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

**Lundi 9 mars 2026**

.....

### DELIBERATION N° 22/2026

N'ayant pu réunir le quorum lors de sa séance du mercredi 4 mars 2026, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni de plein droit le lundi 9 mars à 11 heures, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### ETAIENT PRESENTS :

#### COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS

##### Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danièle BRUN

#### COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Claude MOREL

##### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

**Assistaient en outre, avec voix consultative :**

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Adjudant-Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, représentant des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

**Etait également présent :**

Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

**Etaient excusés :**

- Monsieur           Thierry ACHARD  
Mesdames        Marielle FABRE, Christine LANTHELME
- Messieurs        André AIELLO, Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
- Commandant     Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant     Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Madame           Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations



SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SÉANCE DU 9 MARS 2026

RAPPORT N° 2026 - 22

**RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS DES COMMUNES ET EPCI AU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE**

**NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES**

L'article L 1424-26 du CGCT dispose que le conseil d'administration doit délibérer, dans les six mois qui précèdent le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), sur le nombre et la répartition de ses sièges qui sont arrêtés par le président du conseil d'administration au vu de cette délibération.

L'article L 1424-24-1 de ce même code précise par ailleurs que le conseil d'administration comprend entre quinze membres et trente membres, les nombres des sièges attribués au département d'une part et aux communes et aux EPCI d'autre part ne pouvant être inférieurs respectivement aux trois cinquièmes et au cinquième du nombre total des sièges.

Dans ce cadre et afin d'optimiser ses conditions de fonctionnement (atteinte du quorum), notre conseil d'administration avait décidé en 2007 et confirmé en 2019, de réduire de 20 à 15 le nombre de ses membres à voix délibérative et de répartir, dans le respect des dispositions de l'article L 1424-24-1 précité, ces 15 sièges comme suit :

- 9 représentants du département,
- 5 représentants des communes,
- 1 représentant des EPCI.

Cette configuration ayant donné des résultats satisfaisants depuis, je vous propose de conserver cette composition pour notre conseil lors de son prochain renouvellement qui doit intervenir à l'issue des élections des conseillers municipaux et des conseillers communautaires qui se dérouleront en mars 2026.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le nombre et la répartition des sièges pour le renouvellement des représentants des communes et des EPCI au Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse comme suit :

- 9 représentants du département,
- 5 représentants des communes,
- 1 représentant des EPCI.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

**Lundi 9 mars 2026**

.....

### DELIBERATION N° 23/2026

N'ayant pu réunir le quorum lors de sa séance du mercredi 4 mars 2026, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni de plein droit le lundi 9 mars à 11 heures, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### ETAIENT PRESENTS :

#### COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS

##### Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danièle BRUN

#### COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Claude MOREL

##### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

**Assistaient en outre, avec voix consultative :**

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Adjudant-Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, représentant des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

**Etait également présent :**

Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

**Etaient excusés :**

- Monsieur           Thierry ACHARD  
Mesdames        Marielle FABRE, Christine LANTHELME
- Messieurs        André AIELLO, Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
- Commandant     Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant     Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Madame           Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations



## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SÉANCE DU 9 MARS 2026

RAPPORT N° 2026 - 23

### RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS DES COMMUNES ET EPCI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE

#### PONDERATION DES SUFFRAGES

L'article R 1424-2 du CGCT prévoit que le conseil d'administration doit délibérer, dans les six mois qui précèdent le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), sur la pondération des suffrages attribués à chaque maire et à chaque président d'établissement public de coopération intercommunale pour l'élection de ses représentants qui est arrêtée par le président du conseil d'administration au vu de la délibération adoptée.

L'article L 1424-24-3 du CGCT précise sur ce point que le nombre de suffrages dont dispose chaque maire, d'une part, chaque président d'établissement public de coopération intercommunale, d'autre part, au sein de leur collège électoral respectif, est proportionnel à la population de la commune ou des communes composant l'établissement public.

Je vous propose de reconduire la pondération adoptée en 2020 lors du précédent renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au conseil d'administration, en retenant un barème attribuant 1 voix pour 50 habitants de la population considérée et en arrondissant le nombre de suffrages obtenu à l'entier inférieur ou à l'entier supérieur selon que l'application du barème donne un nombre comportant une partie décimale inférieure ou égale à 50 ou supérieure à 50.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer et approuver le tableau en pièce jointe, détaillant le nombre de voix attribuées à chaque commune et EPCI, établi sur la base des informations publiées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

## COMMUNES

Code commune	Nom de la commune	Population totale 2026	Division par 50	Nombre de suffrages
001	Althen-des-Paluds	3022	60,44	60
002	Ansouis	1086	21,72	22
003	Apt	10359	207,18	207
004	Aubignan	6118	122,36	122
005	Aurel	201	4,02	4
006	Auribeau	68	1,36	1
007	Avignon	93567	1 871,34	1 871
008	Le Barroux	683	13,66	14
009	La Bastide-des-Jourdans	1868	37,36	37
010	La Bastidonne	942	18,84	19
011	Le Beaucet	403	8,06	8
012	Beaumes-de-Venise	2491	49,82	50
013	Beaumettes	318	6,36	6
014	Beaumont-de-Pertuis	1161	23,22	23
015	Beaumont-du-Ventoux	312	6,24	6
016	Bédarrides	5753	115,06	115
017	Bédoin	3185	63,70	64
018	Blauvac	586	11,72	12
019	Bollène	14247	284,94	285
020	Bonnieux	1226	24,52	25
021	Brantes	87	1,74	2
022	Buisson	263	5,26	5
023	Buoux	107	2,14	2
024	Cabrières-d'Aigues	960	19,20	19
025	Cabrières-d'Avignon	1726	34,52	35
026	Cadenet	4441	88,82	89
027	Caderousse	2549	50,98	51
028	Cairanne	1148	22,96	23
029	Camaret-sur-Aigues	4623	92,46	92
030	Caromb	3518	70,36	70
031	Carpentras	32388	647,76	648
032	Caseneuve	536	10,72	11
033	Castellet-en-Luberon	114	2,28	2
034	Caumont-sur-Durance	5743	114,86	115
035	Cavaillon	25991	519,82	520
036	Châteauneuf-de-Gadagne	3638	72,76	73
037	Châteauneuf-du-Pape	2083	41,66	42
038	Cheval-Blanc	4442	88,84	89
039	Courthézon	6499	129,98	130
040	Crestet	424	8,48	8
041	Crillon-le-Brave	498	9,96	10
042	Cucuron	1919	38,38	38
043	Entraigues-sur-la-Sorgue	9054	181,08	181
044	Entrechaux	1196	23,92	24
045	Faucon	464	9,28	9
046	Flassan	464	9,28	9
139	Fontaine-de-Vaucluse	596	11,92	12
047	Gargas	3089	61,78	62
048	Gignac	74	1,48	1
049	Gigondas	456	9,12	9
050	Gordes	1693	33,86	34

051	Goult	1069	21,38	21
052	Grambois	1261	25,22	25
053	Grillon	1728	34,56	35
054	L' Isle-sur-la-Sorgue	20755	415,10	415
055	Jonquerettes	1645	32,90	33
056	Jonquières	5266	105,32	105
057	Joucas	350	7,00	7
058	Lacoste	472	9,44	9
059	Lafare	133	2,66	3
060	Lagarde-d'Apt	31	0,62	1
061	Lagarde-Paréol	331	6,62	7
062	Lagnes	1776	35,52	36
063	Lamotte-du-Rhône	408	8,16	8
064	Lapalud	3924	78,48	78
065	Lauris	3990	79,80	80
066	Lioux	292	5,84	6
067	Loriol-du-Comtat	2538	50,76	51
068	Lourmarin	1044	20,88	21
069	Malaucène	2818	56,36	56
070	Malemort-du-Comtat	2000	40,00	40
071	Maubec	1949	38,98	39
072	Mazan	6421	128,42	128
073	Ménerbes	981	19,62	20
074	Mérindol	2321	46,42	46
075	Méthamis	458	9,16	9
076	Mirabeau	1484	29,68	30
077	Modène	473	9,46	9
078	Mondragon	3891	77,82	78
079	Monieux	271	5,42	5
080	Monteux	13549	270,98	271
081	Morières-lès-Avignon	9152	183,04	183
082	Mormoiron	1937	38,74	39
083	Mornas	2602	52,04	52
084	La Motte-d'Aigues	1472	29,44	29
085	Murs	381	7,62	8
086	Oppède	1315	26,30	26
087	Orange	30314	606,28	606
088	Pernes-les-Fontaines	10735	214,70	215
089	Pertuis	19817	396,34	396
090	Peypin-d'Aigues	678	13,56	14
091	Piolenc	5825	116,50	117
092	Le Pontet	18566	371,32	371
093	Puget	917	18,34	18
094	Puyméras	609	12,18	12
095	Puyvert	883	17,66	18
096	Rasteau	836	16,72	17
097	Richerenches	672	13,44	13
098	Roaix	641	12,82	13
099	Robion	4906	98,12	98
100	La Roque-Alric	51	1,02	1
101	La Roque-sur-Pernes	451	9,02	9
102	Roussillon	1353	27,06	27
103	Rustrel	687	13,74	14
104	Sabliet	1469	29,38	29

105	Saignon	941	18,82	19
107	Saint-Christol	1430	28,60	29
108	Saint-Didier	2249	44,98	45
109	Saint-Hippolyte-le-Graveyron	173	3,46	3
110	Saint-Léger-du-Ventoux	26	0,52	1
111	Saint-Marcellin-lès-Vaison	345	6,90	7
112	Saint-Martin-de-Castillon	696	13,92	14
113	Saint-Martin-de-la-Brasque	829	16,58	17
114	Saint-Pantaléon	224	4,48	4
115	Saint-Pierre-de-Vassols	509	10,18	10
116	Saint-Romain-en-Viennois	880	17,60	18
117	Saint-Roman-de-Malegarde	346	6,92	7
118	Saint-Saturnin-lès-Apt	3078	61,56	62
119	Saint-Saturnin-lès-Avignon	5289	105,78	106
120	Saint-Trinit	119	2,38	2
106	Sainte-Cécile-les-Vignes	2707	54,14	54
121	Sannes	290	5,80	6
122	Sarrians	5871	117,42	117
123	Sault	1371	27,42	27
124	Saumane-de-Vaucluse	901	18,02	18
125	Savoillan	84	1,68	2
126	Séguret	785	15,70	16
127	Sérignan-du-Comtat	3014	60,28	60
128	Sivergues	43	0,86	1
129	Sorgues	19227	384,54	385
130	Suzette	117	2,34	2
131	Taillades (Les)	2086	41,72	42
132	Le Thor	9062	181,24	181
133	La Tour-d'Aigues	4517	90,34	90
134	Travaillan	724	14,48	14
135	Uchaux	1748	34,96	35
136	Vacqueyras	1208	24,16	24
137	Vaison-la-Romaine	6199	123,98	124
138	Valréas	9435	188,70	189
140	Vaugines	568	11,36	11
141	Vedène	12278	245,56	246
142	Velleron	3239	64,78	65
143	Venasque	1105	22,10	22
144	Viens	641	12,82	13
145	Villars	798	15,96	16
146	Villedieu	517	10,34	10
147	Villelaure	3479	69,58	70
148	Villes-sur-Auzon	1328	26,56	27
149	Violès	1791	35,82	36
150	Visan	1892	37,84	38
151	Vitrolles-en-Lubéron	220	4,40	4

## EPCI

Sigle	Libellé	Catégorie d'EPCI	Population totale 2026	Division par 50	Nombre de suffrages
COGA	CA du Grand Avignon	communauté d'agglomération	<b>199 932</b>	3998,64	3999
COVE	CA Ventoux Comtat Venaissin	communauté d'agglomération	<b>73 027</b>	1460,54	1461
CALMV	CA Luberon Monts de Vaucluse	communauté d'agglomération	<b>54 993</b>	1099,86	1100
CASC	CA Les Sorgues du Comtat	communauté d'agglomération	<b>51 442</b>	1028,84	1029
CCPOP	CC Pays d'Orange en Provence	communauté de communes	<b>45 876</b>	917,52	918
CCPSMV	CC Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	communauté de communes	<b>34 952</b>	699,04	699
CCPAL	CC pays d'Apt-Luberon	communauté de communes	<b>25 285</b>	505,7	506
COTELUB	CC Sud Luberon	communauté de communes	<b>25 719</b>	514,38	514
CCRLP	CC Rhône-Lez-Provence	communauté de communes	<b>25 072</b>	501,44	501
CCEPPG	CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	communauté de communes	<b>22 572</b>	451,44	451
CCAOP	CC Aygues Ouvèze en Provence	communauté de communes	<b>20 334</b>	406,68	407
CCVV	CC Vaison Ventoux	communauté de communes	<b>17 386</b>	347,72	348
CC Ventoux-Sud	CC Ventoux-Sud	communauté de communes	<b>9 827</b>	196,54	197

Population totale du Vaucluse 2026 : **583 845**

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le tableau détaillant le nombre des voix attribuées à chaque commune et EPCI, établi sur la base des dernières informations publiées par l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

**Lundi 9 mars 2026**

.....

### DELIBERATION N° 24/2026

N'ayant pu réunir le quorum lors de sa séance du mercredi 4 mars 2026, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni de plein droit le lundi 9 mars à 11 heures, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### ETAIENT PRESENTS :

#### COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS

##### Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danièle BRUN

#### COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Claude MOREL

##### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

**Assistaient en outre, avec voix consultative :**

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Adjudant-Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, représentant des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

**Etait également présent :**

Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

**Etaient excusés :**

- Monsieur           Thierry ACHARD  
Mesdames        Marielle FABRE, Christine LANTHELME
- Messieurs        André AIELLO, Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
- Commandant     Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant     Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Madame           Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 9 MARS 2026

RAPPORT N° 2026 - 24

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE RECENSEMENT DES VOTES  
INSTITUEE PAR L'ARTICLE R 1424-13 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les élections municipales qui se dérouleront en mars prochain vont conduire le SDIS à organiser des élections pour renouveler une partie de ses représentants.

Le recensement des votes liés à ces élections (CASDIS, CCDSPV, CATSIS) est réalisé par une commission dont l'article R 1424-13 du CGCT a fixé la composition comme suit :

- Le préfet, président, ou son représentant ;
- Le président du conseil d'administration ou son représentant désigné parmi les membres du conseil ;
- Deux maires et deux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale désignés par les membres du conseil d'administration ;
- Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant.

Il nous appartient en conséquence de procéder aux désignations dont la charge est confiée à notre assemblée.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

  
Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis et désigne les membres suivants qui siégeront aux côtés du Préfet et du Président du CASDIS au sein de la commission de recensement des votes lors des élections des représentants des communes et EPCI au sein du CASDIS, des représentants des sapeurs-pompiers et fonctionnaires territoriaux non sapeurs-pompiers professionnels du SDIS qui siégeront à la CATSIS et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires qui siégeront au CCDSPV :

- Monsieur ou Madame le Maire de Blauvac
- Monsieur ou Madame le Maire de Saint Hippolyte le Graveyron
- Monsieur ou Madame le Président de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat-Venaissin
- Monsieur ou Madame le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

**Lundi 9 mars 2026**

.....

### DELIBERATION N° 25/2026

N'ayant pu réunir le quorum lors de sa séance du mercredi 4 mars 2026, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni de plein droit le lundi 9 mars à 11 heures, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### ETAIENT PRESENTS :

#### COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS

##### Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danièle BRUN

#### COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Claude MOREL

##### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

**Assistaient en outre, avec voix consultative :**

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Adjudant-Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, représentant des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

**Etait également présent :**

Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

**Etaient excusés :**

- Monsieur           Thierry ACHARD  
Mesdames        Marielle FABRE, Christine LANTHELME
- Messieurs        André AIELLO, Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
- Commandant     Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant     Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Madame           Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations



## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SÉANCE DU 9 MARS 2026

RAPPORT N° 2026 - 25

### SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION 2026-2028

Dans un contexte d'augmentation des sollicitations opérationnelles, de transformation numérique et de montée des menaces cyber, le système d'information constitue un levier critique de performance, de résilience et de continuité du service public de secours.

Le Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) 2026-2028 nommé « Cap Numérique 28 » constitue la feuille de route stratégique du système d'information du Sdis84 pour les 3 prochaines années.

Il vise à accompagner la transformation digitale de manière cohérente, maîtrisée et durable, tout en plaçant les utilisateurs au cœur des dispositifs déployés. Le SDSI est conçu en articulation étroite avec plan pluriannuel d'investissement.

Le schéma directeur et les éléments qui le composent permettent d'élaborer une liste de projets qualifiés et ordonnancés qui deviennent la feuille de route pour les 3 ans à venir. Il s'inscrit dans la continuité après la finalisation du schéma directeur couvrant les années 2022 à 2025.

Il est composé de 71 projets s'articulant autour de six axes stratégiques complémentaires :

- **Axe 1** - Accompagner la transformation digitale et améliorer les conditions de travail numérique des personnels, en simplifiant les usages, les outils et les parcours numériques afin de renforcer l'efficacité, l'appropriation et le confort de travail au quotidien.
- **Axe 2** - Assurer l'intégration numérique des projets nationaux dans le Système d'Information. en favorisant l'interopérabilité, la rationalisation des solutions et l'harmonisation des pratiques pour un pilotage opérationnel plus fluide et performant.
- **Axe 3** - Valoriser la donnée et en faciliter la mise à disposition dans un contexte maîtrisé, afin de soutenir la collaboration entre projets, et développer une culture partagée de la donnée fiable, contextualisée et sécurisée.
- **Axe 4** - Se protéger face aux risques, en renforçant la cybersécurité, la résilience des systèmes et la capacité de l'organisation à anticiper, détecter et gérer les menaces numériques.

- Axe 5 – Renforcer, prévenir et sécuriser les infrastructures numériques, pour garantir la disponibilité, la performance et la pérennité des services numériques, en intégrant les enjeux de continuité d’activité et de montée en charge.
- Axe 6 – Innover en intégrant l’intelligence artificielle au service des projets, en adoptant une démarche éco-responsable et éthique favorisant l’émergence de solutions innovantes créatrices de valeur pour l’organisation et ses usagers.

Le SDSI “Cap Numérique 2028” positionne le SDIS comme un acteur numérique moderne, sécurisé et innovant. Il crée un environnement où les projets nationaux, la donnée et l’intelligence artificielle deviennent des leviers d’efficacité opérationnelle, tout en plaçant l’humain et la sécurité au cœur de la transformation numérique.

Le document joint au présent rapport détaille le schéma directeur « Cap numérique 28 », ses 71 projets déclinés par axe stratégique, ainsi que ses impacts humains et financiers pour les 3 prochaines années.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d’Administration  
du Service Départemental d’Incendie et de Secours



Thierry LAGNEAU

*Le Président : Pas d'observation ?*

*Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur le Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) 2026-2028 nommé « Cap Numérique 28 »

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

*BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **ANX202625** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **10/03/2026**

Objet : **ANNEXE SHEMA DIRECTEUR SI 2026-2028**

Nature : **Autres**

Matière : **Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.**

Date de télétransmission : **10/03/2026** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **SDIS84 - Sch\_ma Directeur SI 26-28.pdf**

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 084

Identifiant de l'acte : **084-288400021-20260310-ANX202625-AU**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **10/03/2026**



# SCHÉMA DIRECTEUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION



Version	Date	Objet de la version	Rédacteur	Valideur
1.0	10/07/2025	Création	Taupenas	
2.0	12/12/2025	Ajout des instances et indicateurs	Taupenas	
5.0	02/02/2025	Présentation DDA	Taupenas	DDA
7.0	06/02/2026	CODIR Arbitrage	Taupenas	DD SIS



# PRÉAMBULE

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Vaucluse a souhaité se doter d'un **Schéma Directeur des Systèmes d'Information** avec une perspective de 3 ans en phase avec les axes stratégiques de l'établissement.

L'élaboration du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI), Cap numérique 28, fait suite à la fin du schéma directeur couvrant la période 2022-2025.

C'est un document de référence qui prépare l'évolution et l'adaptation de l'environnement numérique de l'établissement pour répondre aux différents besoins.

En partant d'un diagnostic sur les trois grands composants (fonctionnel, technologique, sécurité) et d'une modélisation du système cible, ce schéma directeur permet de proposer une liste de projets d'évolution.

# INTRODUCTION

Dans un contexte d'augmentation des sollicitations opérationnelles, de transformation numérique (projets nationaux) et de montée des menaces cyber, le système d'information constitue un levier critique de performance, de résilience et de continuité du service public de secours.

Le présent Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) définit la trajectoire stratégique du système d'information du Sdis.

Les missions des sapeurs-pompiers exigent une disponibilité permanente des outils numériques et de communication, une fiabilité absolue des données et une interopérabilité étroite avec de nombreux partenaires institutionnels (préfectures, SAMU, forces de l'ordre, collectivités, opérateurs nationaux).

Le schéma directeur et les éléments qui le composent permettent d'élaborer une liste de **projets qualifiés** et **ordonnés** qui deviennent la **feuille de route** pour les **3 ans à venir**.

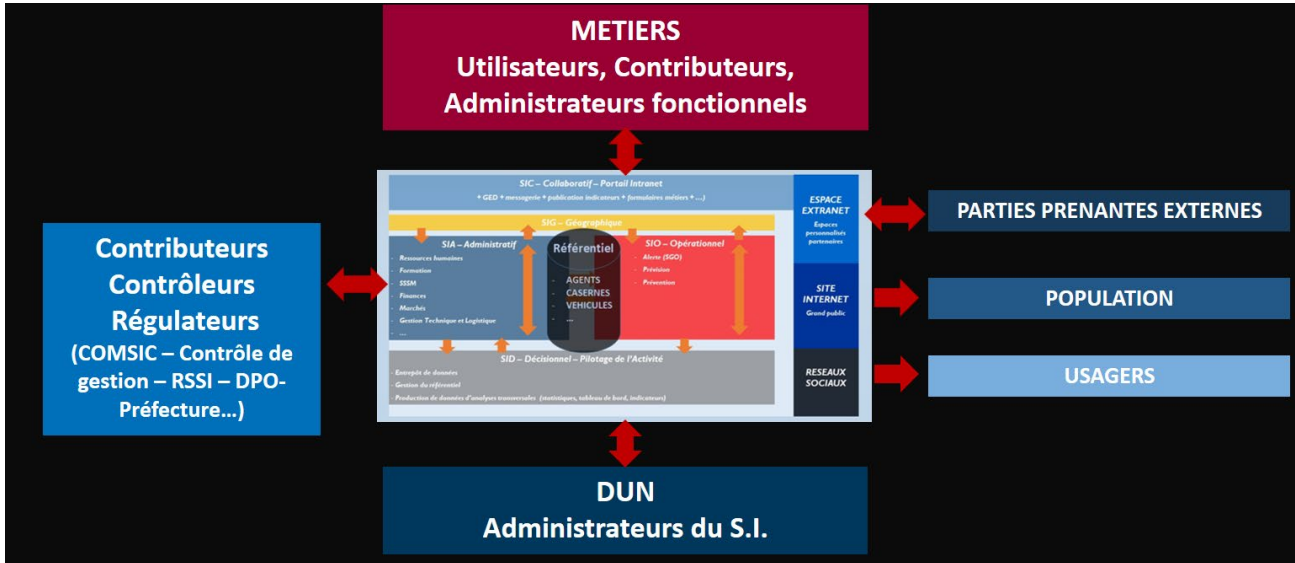
Ce dernier nommé « Cap Numérique 28 », définit la vision, les orientations et les priorités de l'organisation en matière de numérique pour les années à venir. Il vise à accompagner la transformation digitale de manière cohérente, maîtrisée et durable, tout en plaçant les utilisateurs au cœur des dispositifs déployés.

Il poursuit notamment **les enjeux suivants** de:

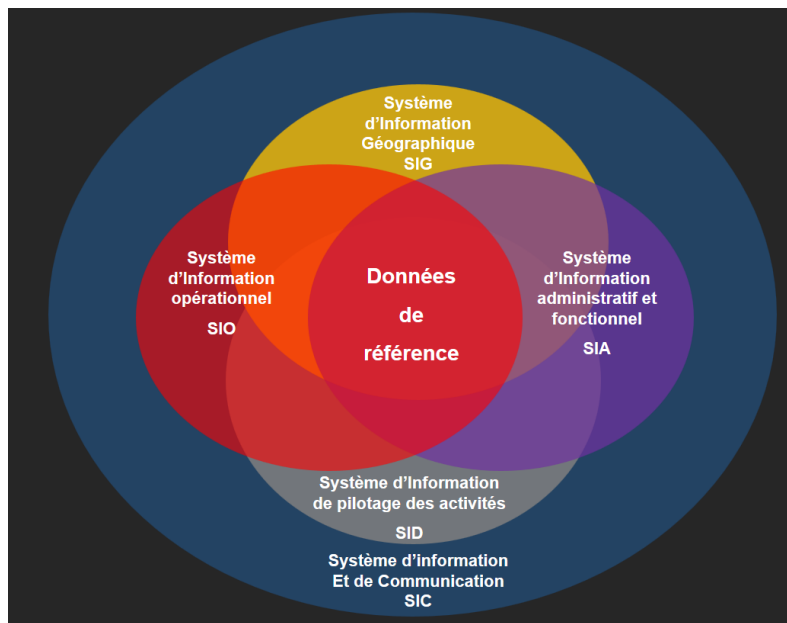
- ✓ Garantir la continuité et la résilience des systèmes critiques opérationnels 24/7 ;
- ✓ Renforcer la cybersécurité et la protection des données sensibles ;
- ✓ Moderniser les outils métiers en intégrant les technologies émergentes ;
- ✓ Renforcer l'appropriation par tous des outils numériques ;
- ✓ Optimiser les coûts et rationaliser le patrimoine applicatif.

# Présentation organisationnelle des S.I. du Sdis84

Nous pouvons modéliser les systèmes d'information du Sdis 84 par une cartographie des processus de la DUN :



L'architecture technique du Sdis84 repose sur plusieurs Systèmes d'Informations :

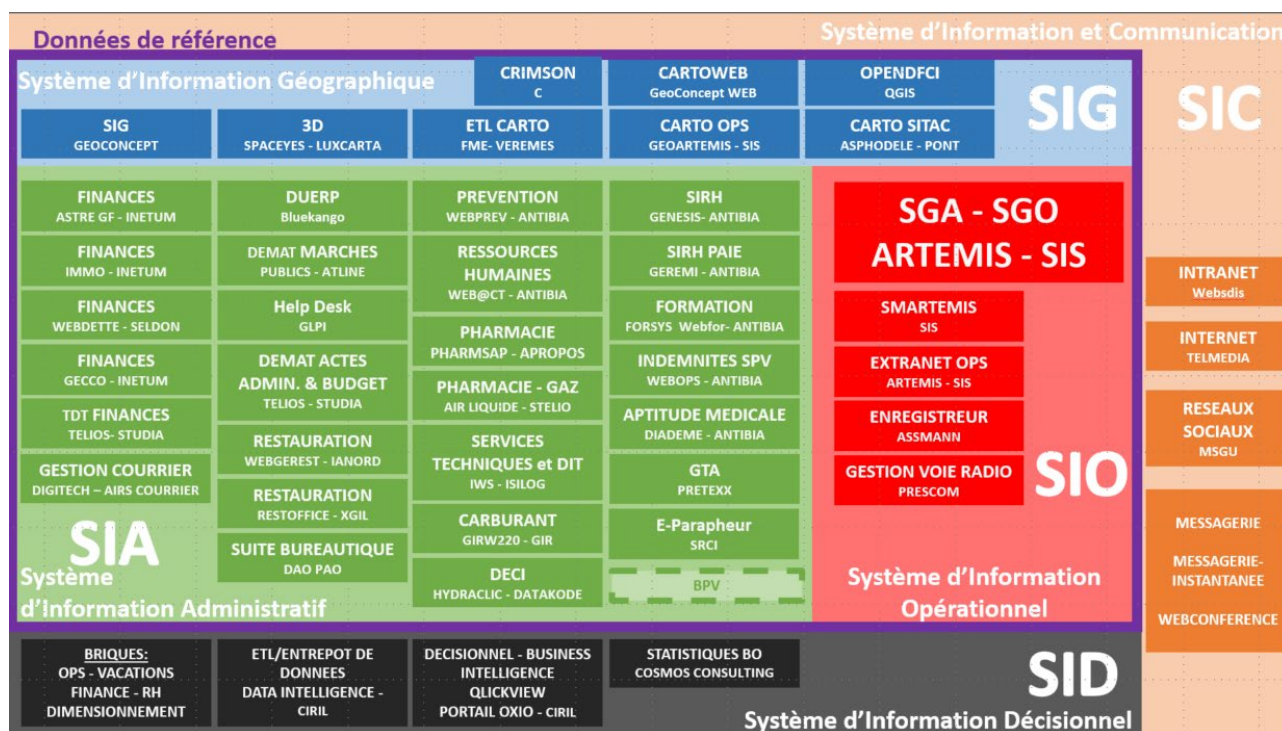


- **Le SI Opérationnel** est dédié au pilotage et à la conduite des activités de terrain. Il soutient les missions cœur de métier de notre collectivité et permet une gestion en temps réel ou de l'engagement et du suivi des secours. Il est composé également de l'infrastructure de communication opérationnelle.
- **Le SI Administratif** qui porte sur des outils métiers qui vont concerner les directions et services supports (RH, Formation, 3SM, Finance, Marchés Publics, Gestion technique et logistique, ...), autrement dit sur les outils de gestion des moyens.
- **Le SI de Pilotage de l'Activité** qui s'appuie sur un entrepôt de données d'exploitation, adossées au référentiel pour lesquelles les outils de restitution plus ou moins dynamiques et élaborés vont permettre de faire des analyses transversales.

- **Le SI Géographique** permet de collecter, stocker, analyser et représenter des données géolocalisés. Il constitue un outil essentiel pour la compréhension du territoire, la planification, l'analyse spatiale et l'aide à la décision.
- **Le SI d'Information et de communication** regroupe les outils et infrastructures permettant la circulation de l'information, en interne comme en externe. Il favorise la collaboration, le partage d'informations.

## Architecture fonctionnelle

Cartographie applicatives :



Les systèmes d'informations opérationnel, administratif et géographique reposent sur un ensemble d'outils applicatifs couvrant les principaux domaines opérationnels et fonctionnels. Ces applications permettent d'assurer la gestion quotidienne des activités et missions du Sdis.

Sur les 4 dernières années des outils ont été déployés, reconstruits ou étendus aux centres de secours : DUERP, Pharmsap, GTA, DECI, TechSIS GSTL & DIT, Webfor2, Parapheur, Carto\_FDF embarquée.

Dans un contexte de multiplication des applications et des flux d'information, la maîtrise des échanges de données et de cartographie constitue un enjeu stratégique majeur.

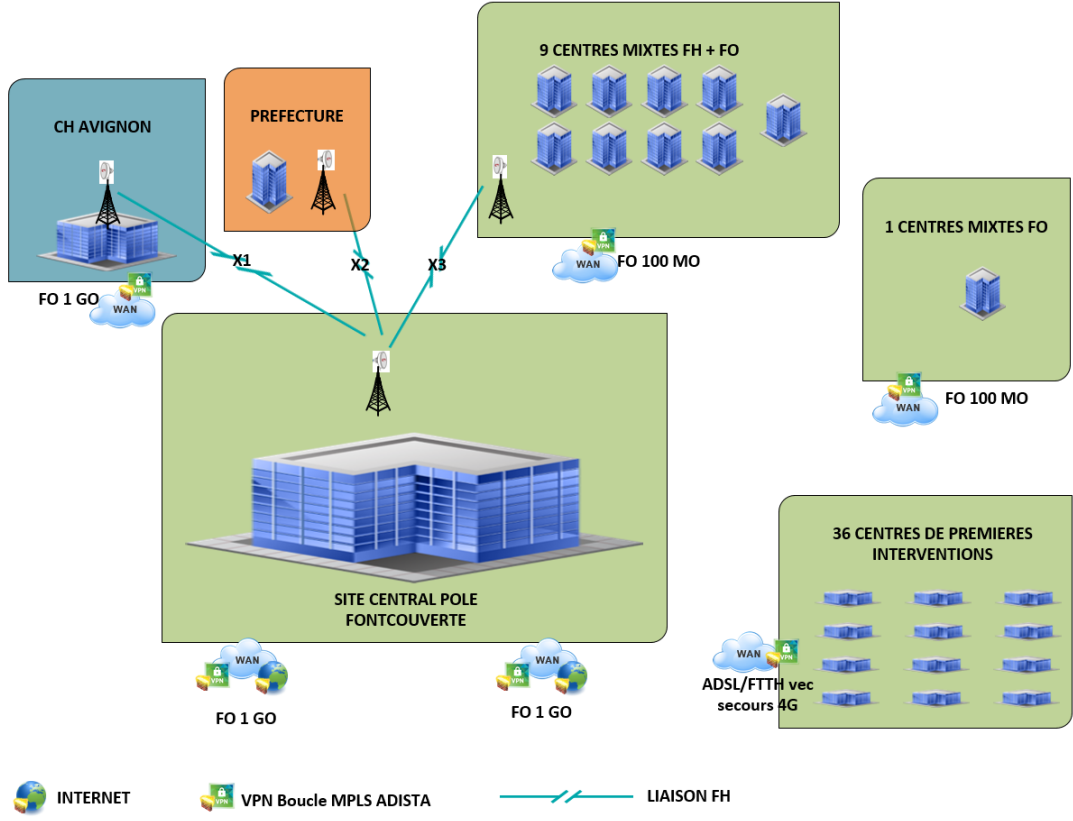
Dans ce contexte, la DUN vient de s'engager dans une démarche qualité de restitution de la donnée. Cette approche a pour objectif de garantir la cohérence des données entre les outils tout en limitant les redondances et facilitant l'interopérabilité avec le SI de pilotage : le décisionnel. Pour cela la notion de « données de référence » a commencé à être introduite et la réflexion devra se poursuivre afin d'atteindre l'objectif fixé.

# Architecture technique

L'axe technologique porte sur l'architecture, les infrastructures et les solutions techniques nécessaires pour soutenir les ambitions fonctionnelles. Une architecture technique bien conçue est essentielle pour garantir la fiabilité, la performance et la sécurité des infrastructures numériques.

Ainsi, l'axe technologique vise à définir un socle cohérent, performant et évolutif, capable d'accompagner les usages actuels et futurs. L'architecture technique, qui constitue le socle sur lequel reposent les applications et les systèmes d'information de l'établissement

Nous pouvons modéliser l'infrastructure technique par le schéma suivant :



La DUN s'est consacrée sur les 4 dernières années à remplacer et moderniser :

- Les liens réseau inter-sites tout en leur apportant un deuxième vecteur de transmission dit « secours » ;
- La téléphonie en séparant la partie opérationnelle et administrative ;
- L'ensemble de l'infrastructure serveurs comportant 141 serveurs virtuels ;
- L'équipement central de distribution des échanges réseau nommé cœur de réseau ;
- Les centres de secours en déployant des équipements et du WIFI, installant la téléphonie IP ;
- Le remplacement des serveurs des centres mixtes ;
- La sécurisation du lien avec notre partenaire du CHA ;
- Les systèmes de sauvegarde en adoptant les recommandations de l'ANSSI ;
- etc.

## Équipements, matériels :

Synthèse des principaux équipements et matériels à maintenir :

### ❖ 226 SERVEURS

- 3 serveurs opérationnels (physiques)
- 19 serveurs administratifs au SDIS (physiques)
- 85 serveurs opérationnels (virtuels)
- 119 serveurs administratifs (virtuels)

### ❖ 589 PC

- 254 PC fixes
- 295 PC portables administratifs
- 40 Surfaces

### ❖ 67 LIAISONS

- 12 Faisceaux Hertiens
- 39 Fibres optiques
- 1 FTTH
- 15 ADSL

### ❖ 78 PYLONES

- Dont 50 pylônes appartenant au SDIS84

### ❖ 91 PÉRIPHÉRIQUES

- 50 ERCS
- 10 scannes administratifs
- 30 copieurs multifonctions
- 1 traceur A0

### ❖ 2630 BIPS

- 1180 bips avec acquit 173 MHz
- 1450 bips 173 MHz

### ❖ 1706 POSTES RADIO

- 600 postes mobiles Antares
- 704 postes portatifs Antares
- 200 postes analogiques
- 96 portatifs TDH 3G
- 104 portatifs Orca (TAIT)
- 2 GVR (gestionnaires de Voies Radio)

### ❖ 2 SALLES SERVEURS

### ❖ 14 SALLES INFORMATIQUES

### ❖ 60 APPLICATIONS METIERS

### ❖ 197 TÉLÉPHONES PORTABLES

### ❖ 10 CAMÉRAS DE LEVÉE DE DOUTE

### ❖ 100 TABLETTES FDF

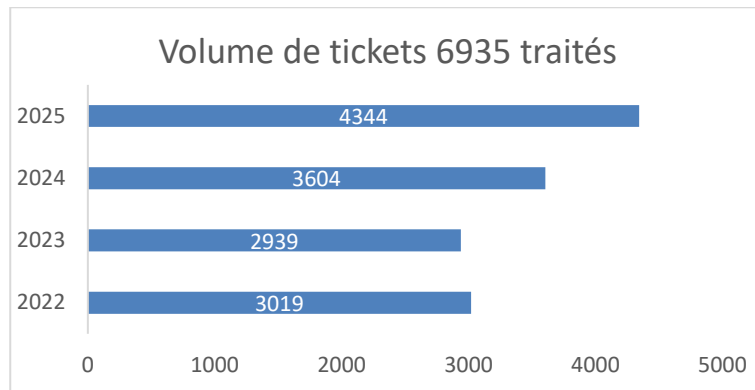
## Hotline 6935 :

Un support informatique est disponible chaque jour de 8h à 12h et de 13h à 17h afin de prendre en charge en priorité les demandes urgentes ou bloquantes impactant l'activité des utilisateurs.

Ce support est assuré à tour de rôle par l'un des six techniciens, dédié exclusivement à cette fonction durant sa journée de hotline, garantissant ainsi une disponibilité continue et une réactivité optimale.

Ce dispositif permet d'assurer une réponse immédiate et un accompagnement efficace des utilisateurs en cas d'incident critique.

En complément, un système de suivi des demandes par mail ([6935@sdis84.fr](mailto:6935@sdis84.fr)) est mis en place afin que les utilisateurs puissent transmettre leurs besoins, signaler des incidents ou formuler des demandes d'assistance non urgentes. Chaque sollicitation fait l'objet d'un enregistrement et d'un suivi garantissant une prise en charge structurée et traçable.

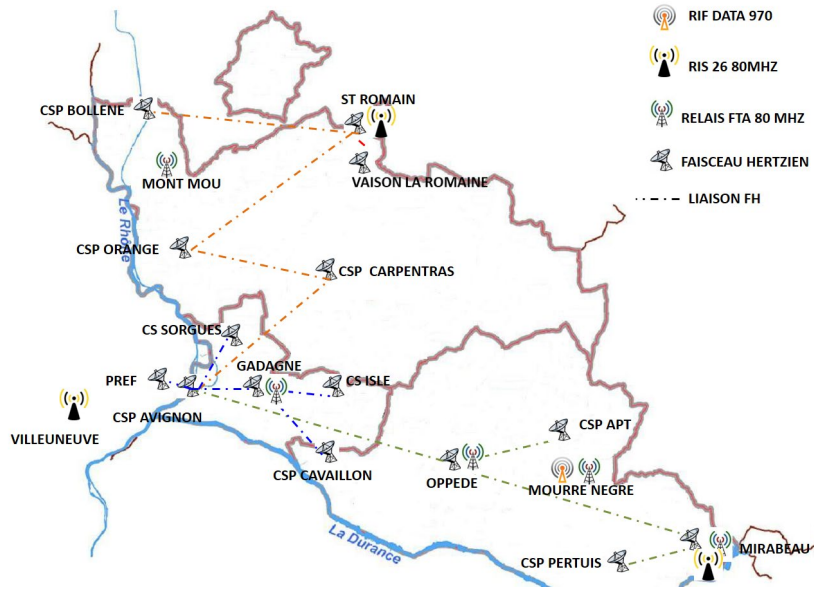


## Formations dispensées

Les techniciens de la DUN, assurent également des actions de formation auprès des utilisateurs afin de favoriser une meilleure appropriation des outils informatiques, des équipements radio et des moyens de téléphonie. Ces formations, adaptées aux besoins et aux niveaux des agents, visent à renforcer l'autonomie des utilisateurs, à améliorer les pratiques quotidiennes et à limiter les incidents liés à une mauvaise utilisation. En 2025, 46 actions de formations ont été dispensées.



Concernant la partie Radio, les différents liens sont représentés sur le schéma ci-après.



Les liens de communications sont composés de :

- 10 Stations INPT + 4 Relais indépendants portatifs ou fixes (RIP/RIF),
- 13 Faisceaux Hertziens,
- 3 RIS 80 Mhz,
- 4 FTA.

Les travaux ont essentiellement consisté au maintien en condition opérationnelle de ces liens, notamment avec l'installation de Relais indépendants Portatifs ou fixes (RIP/RIF) pour pallier aux pannes récurrentes du réseau ANTARES tout en garantissant la sécurité des personnels sur le terrain.

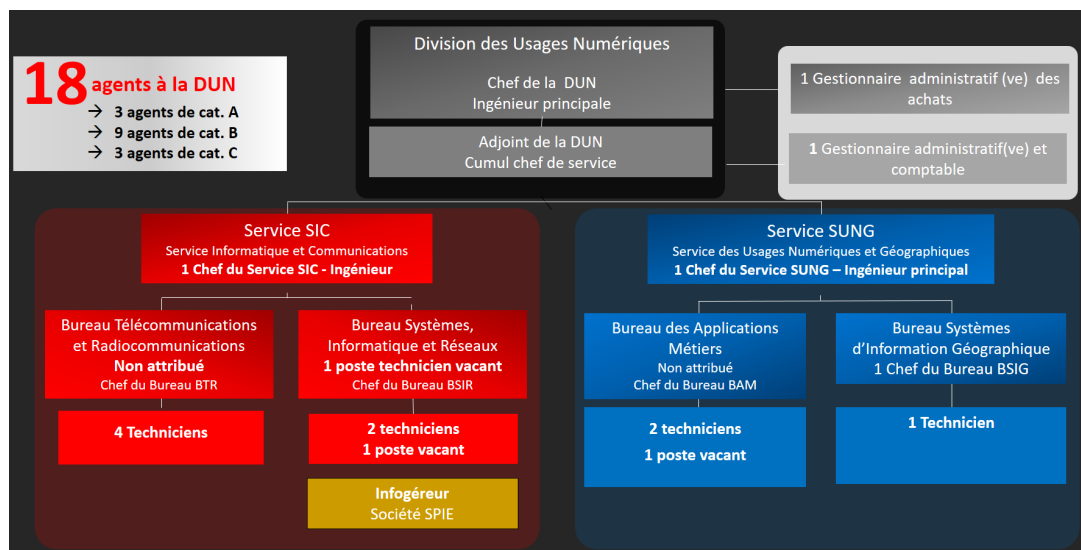
## Organisation Humaines

La réussite du schéma directeur des systèmes d'information repose sur une dynamique **humaine** structurée autour de trois acteurs complémentaires.

- Les équipes de la DUN garantissent la robustesse, la sécurité et l'évolution du système d'information.
- Les équipes métier expriment les besoins opérationnels et assurent l'appropriation des outils au service de la performance collective.
- Enfin, les éditeurs et fournisseurs constituent des partenaires qui contribuent, à la continuité de service et à la maîtrise technologique.

L'articulation de ces trois dimensions humaines est un facteur clé de cohérence et de réussite du schéma directeur.

La division est composée de 18 agents en nominal répartis au travers 2 services et 5 bureaux.



La **DUN** assure au quotidien le bon fonctionnement des outils, en garantissant la disponibilité, la sécurité et l'évolution des systèmes d'information. Toutefois, depuis 4 ans, ses moyens humains sont soumis à une tension croissante, conséquence directe de postes vacants non pourvus et d'une charge de travail en constante augmentation.

Cette situation a des **répercussions directes sur le fonctionnement du service et sur la qualité du service rendu aux utilisateurs.**

Les agents en poste doivent assurer simultanément la gestion courante des incidents, les maintiens en conditions opérationnelles des systèmes, l'accompagnement des utilisateurs et la conduite de projets, dans un contexte de ressources limitées.

Par ailleurs, lorsque de nouveaux agents intègrent le service, l'absence de renforts et de temps dédié à leur accompagnement complique leur montée en compétences. Ces nouveaux arrivants doivent s'approprier un environnement informatique complexe, composé de systèmes d'information multiples, de pratiques spécifiques et d'un écosystème propre au Sdis 84, qui ne peut être pleinement maîtrisé à court terme. Ce temps nécessaire à l'appropriation des outils, des processus et des usages génère mécaniquement des délais supplémentaires dans le traitement des demandes, ainsi qu'une prise en compte plus progressive des attentes des utilisateurs. Cette situation, bien que conjoncturelle, met en évidence la dépendance forte du système d'information à ses ressources humaines et souligne l'importance d'un dimensionnement adapté des effectifs pour garantir la continuité, la réactivité et la qualité du service informatique.

Ainsi, il apparaît que le maintien et le développement d'un système d'information performant ne peuvent être assurés sans une politique de recrutement et de fidélisation.

L'implication des **équipes fonctionnelles métiers** est un facteur de succès. Leur mobilisation est indispensable pour exprimer les besoins réels, prioriser les usages et garantir l'adéquation des solutions déployées avec leur processus.

**Les éditeurs et fournisseurs** offrent un accès à des expertises spécialisées et à des solutions éprouvées, permettant d'accompagner le Sdis 84 dans ses projets. En contrepartie, ils introduisent des risques de dépendance contractuelle ou technologique, des enjeux de maîtrise des coûts et de protection des données, ainsi qu'un besoin constant de pilotage de la relation partenariale. A ce jour, la DUN pilote plus de 60 fournisseurs, ce qui représente une charge de travail significative en matière de coordination, de suivi contractuel et de gestion.

L'équilibre entre ces trois pôles constitue un levier de maîtrise des risques et de performance durable du système d'information.

## Diagnostic

Le diagnostic de la DUN est effectué au travers d'une analyse SWOT. En effet, cet outil simple, structurant et stratégique permet d'offrir une lecture transversale de la division et de disposer d'une vision claire.

**INTERNE**

### FORCES :

- Couverture fonctionnelle des outils métiers plutôt complète
- SI Opérationnel fiable
- Une infrastructure redondée et sécurisé
- Téléphonie opérationnelle redondée
- Des équipements réseau maj et récents
- Prise de conscience technique de la SSI
- Équipes DUN dynamiques, impliquées et motivées, qui carburent à la reconnaissance
- Des équipes d'Astreinte impliquées
- Une hotline « 6935 » réactive
- Des équipements informatiques modernes

### FAIBLESSES :

- Fiabiliser la gestion des données dans les outils métiers ;
- Réhabiliter les outils du décisionnel ;
- Le réseau INPT peu fiable
- Turn over important
- Charge de travail grandissante
- Appropriation des outils métiers inégale ;
- Absence de collaborateur dédié Cyber ;
- Niveau de maturité SSI inégal ;
- Cartographie des flux non aboutie ;
- Contraintes budgétaires sur le fonctionnement.

**EXTERNE**

### OPPORTUNITÉS :

- Arrivée de projets structurants : NexSIS, RRF ;
- Nouveaux usages avec l'Intelligence Artificielle ;
- Progrès des outils de supervision et de sécurité (EDR/XDR) ;
- Renfort de compétences humaines avec le recrutement de nouveaux collaborateurs.

### MENACES :

- Obsolescence de Microsoft 2016/2019 ;
- Augmentation des cyberattaques ;
- Obsolescence de l'INPT ;
- Dépendance forte à certains éditeurs.

# MÉTHODOLOGIE

## Méthodologie globale

Le schéma directeur des systèmes d'information a été élaboré selon une méthodologie structurée et progressive, visant à garantir son alignement avec les orientations stratégiques du Sdis.

Les réflexions se sont appuyées, en premier lieu, sur **l'analyse des projets nationaux** s'imposant au Sdis, afin d'en intégrer les obligations, échéances et impacts sur le système d'information : NexSIS, RRF

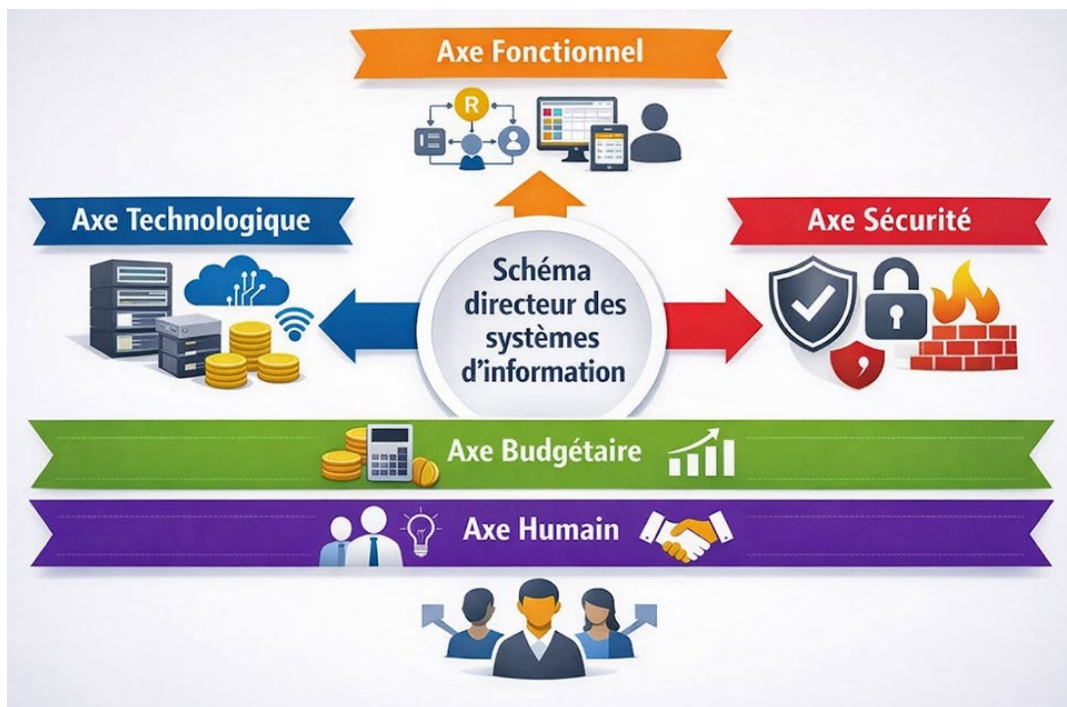
Cette analyse a été croisée avec les **enjeux stratégiques** définis, permettant d'assurer une cohérence entre la trajectoire numérique proposée et les priorités institutionnelles et opérationnelles : Dématérialisation des fiches bilans, Fin des supports Microsoft, etc.

Par ailleurs, une phase **d'entretiens a été conduite auprès des chefs de Divisions, Groupements, Centres**, afin de recueillir leurs besoins, contraintes et attentes, et d'identifier les usages existants ainsi que les axes d'amélioration.

Enfin, l'ensemble de ces éléments a été consolidé au regard des **normes, cadres de référence** et réglementations applicables aux collectivités territoriales et plus particulièrement les SDIS : notamment en matière de protection des données (RGPD), de sécurité des systèmes d'information (NIS2).

Cette démarche a permis de construire un schéma directeur réaliste, partagé et conforme aux obligations réglementaires, tout en répondant aux enjeux opérationnels et stratégiques du Sdis de Vaucluse.

## Méthodologie d'analyse





Le SDSI a été défini et organisé autour de **trois axes principaux** :

- **L'axe fonctionnel** : répondre aux besoins métiers et aux usages

Il vise à placer les utilisateurs et les métiers au cœur du système d'information. Il a pour objectif d'identifier, de structurer et de prioriser les besoins fonctionnels, en tenant compte des processus métiers, des usages réels et des attentes en matière de simplification, d'efficacité et de qualité de service :

- La capacité du SI à gérer le patrimoine de données du SDIS,
- La capacité du SI à mettre à disposition des métiers des outils applicatifs répondant à leurs besoins,
- La capacité à garantir la mise en production des projets nationaux,
- La capacité du SI à proposer des outils collaboratifs et de partage,
- ...

- **L'axe technologique** : construire un socle numérique robuste et évolutif

L'axe technologique porte sur l'architecture, les infrastructures et les solutions techniques nécessaires pour soutenir les ambitions fonctionnelles. Il vise à définir un socle technologique cohérent, performant et évolutif, capable d'accompagner les usages actuels et futurs :

- La capacité du SI à proposer aux agents des postes de travail fiables et performants,
- La capacité du SI à s'appuyer sur des serveurs sécurisés, fiables et performants,
- La capacité du SI à proposer des moyens d'accès et de distribution aux données sécurisés, fiables et performants (les réseaux).

- **L'axe sécurité** : maîtriser les risques et renforcer la résilience

L'axe sécurité constitue un pilier du SDSI. Il vise à protéger le système d'information, les données et les utilisateurs face à des menaces numériques de plus en plus nombreuses et complexes. Il intègre également la prise en compte des recommandations formulées par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) et les réglementations.

Et **deux autres axes transverses** venant renforcer la cohérence, la faisabilité et la réussite définies :

- **L'axe budgétaire** : assurer la soutenabilité et la maîtrise des investissements

Il vise à garantir la **faisabilité financière du SDSI** et la bonne définition des ressources, dans une logique de priorisation, de rationalisation et de création de valeur. Il permet d'inscrire les projets numériques dans une trajectoire pluriannuelle maîtrisée, en cohérence avec les contraintes financières du Sdis de Vaucluse.

- **L'axe Humain** : accompagner le changement et développer les compétences

L'axe humain constitue un facteur clé de succès du schéma directeur. La réussite des projets repose sur les équipes de la Dun qui les conduisent, déploient, exploitent et sécurisent. Sans des **moyens humains techniques adaptés**, tant en quantitatif qu'en qualitatif (compétences); les ambitions portées par ce SDSI ne peuvent se concrétiser.

Il en est de même qu'en a **l'implication et disponibilité des moyens humains dans les métiers**. En effet, certains projets ne peuvent être menés à bien sans mobilisation effectives des services, dont l'expertise fonctionnelle et l'expression du besoin conditionnent directement la qualité et la pertinence des solutions déployées.

Il s'agit de reconnaître que la capacité à conduire les projets est directement liée au moyen financier alloué et à la disponibilité des équipes de la DUN et de leur charge de travail, mais également de la mobilisation des équipes métiers.

# AXES STRATÉGIQUES : Cap numérique 28

Le schéma directeur « Cap numérique 28 » s'articule autour de six axes stratégiques complémentaires et des sous-axes :

- **Axe 1 – Accompagner la transformation digitale** et améliorer les conditions de travail numérique des personnels, en simplifiant les usages, les outils et les parcours numériques afin de renforcer l'efficacité, l'appropriation et le confort de travail au quotidien.

- Sous-axe 1.1 : Moderniser l'environnement de travail ;
- Sous-axe 1.2 : Automatiser les processus métiers et faciliter les circuits de validations ;
- Sous-axe 1.3 : Former et accompagner.

- **Axe 2 – Assurer l'intégration numériques des projets nationaux dans le S.I.** en favorisant l'interopérabilité, la rationalisation des solutions et l'harmonisation des pratiques pour un pilotage opérationnel plus fluide et performant.

- Sous-axe 2.1 : Se préparer et intégrer le Réseau Radio du Futur dans les SI ;
- Sous-axe 2.2 : Se préparer et déployer et intégrer NEXSIS 18-112, nouveau système de gestion opérationnelle.

- **Axe 3 – Valoriser la donnée et en faciliter la mise à disposition** dans un contexte maîtrisé, afin de soutenir la collaboration entre projets, et développer une culture partagée de la donnée fiable, contextualisée et sécurisée.

- Sous-axe 3.1 : Dresser et maintenir le patrimoine des données ;
- Sous-axe 3.2 : Qualité, sécurité et interopérabilité des données opérationnelles : NexSIS, RRF, SIG.

- **Axe 4 – Se protéger face aux risques**, en renforçant la cybersécurité, la résilience des systèmes et la capacité de l'organisation à anticiper, détecter et gérer les menaces numériques.

- Sous-axe 4.1 : Se protéger des intrusions malveillantes ;
- Sous-axe 4.2 : Prévenir les risques et se conformer au NIS2 ;
- Sous-axe 4.3 : Réagir face à une attaque et savoir s'en relever.

- **Axe 5 – Renforcer, prévenir et sécuriser les infrastructures** numériques, pour garantir la disponibilité, la performance et la pérennité des services numériques, en intégrant les enjeux de continuité d'activité et de montée en charge.

- Sous-axe 5.1 : Moderniser et sécuriser les infrastructures ;
- Sous-axe 5.2 : Pallier à l'obsolescence technique et système.

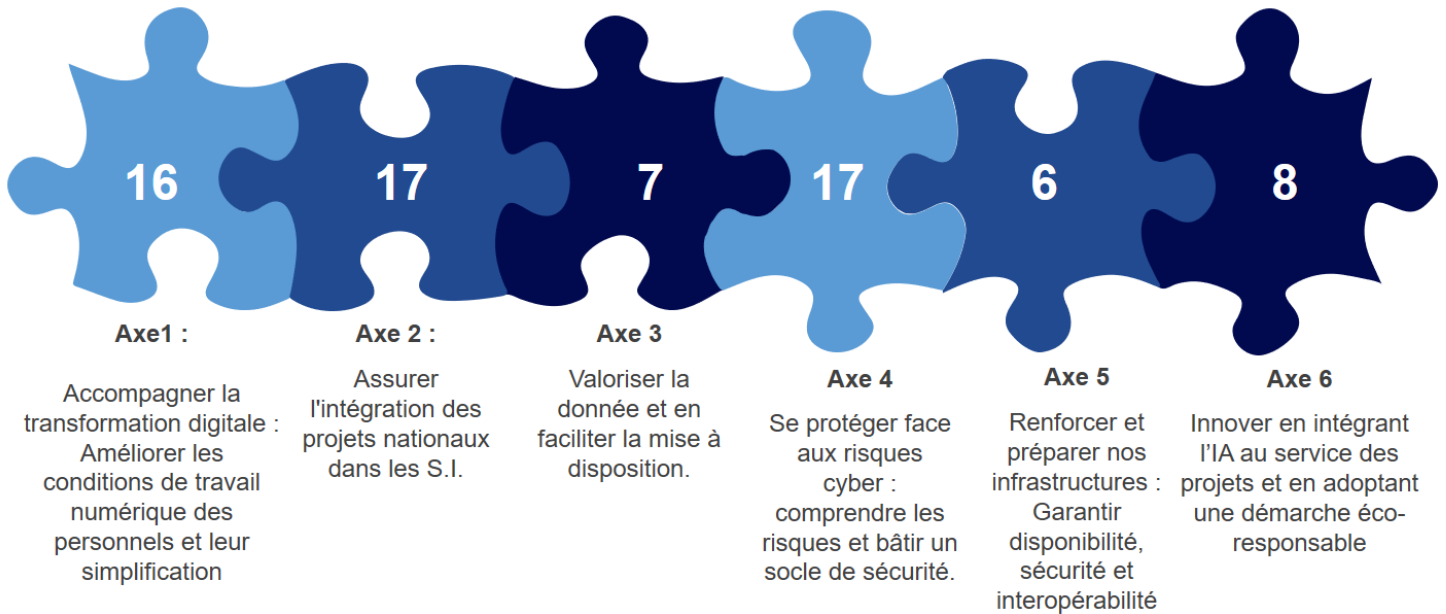
- **Axe 6 – Innover en intégrant l'intelligence artificielle** au service des projets, en adoptant une démarche responsable, éthique et écoresponsable, favorisant l'émergence de solutions innovantes créatrices de valeur pour l'organisation et ses usagers.

- Sous-axe 6.1 : S'interroger sur les apports de l'IA au profit du traitement de l'alerte, l'organisation et la distribution des secours ;
- Sous-axe 6.2 : Rechercher des partenariats en s'intégrant dans l'écosystème public ;
- Sous-axe 6.3 : Favoriser le numérique responsable.

Le SDSI "Cap Numérique 2028" positionne le SDIS comme un acteur numérique moderne, sécurisé et innovant. Il crée un environnement où les projets nationaux, la donnée et l'intelligence artificielle deviennent des leviers d'efficacité opérationnelle, tout en plaçant l'humain et la sécurité au cœur de la transformation numérique.

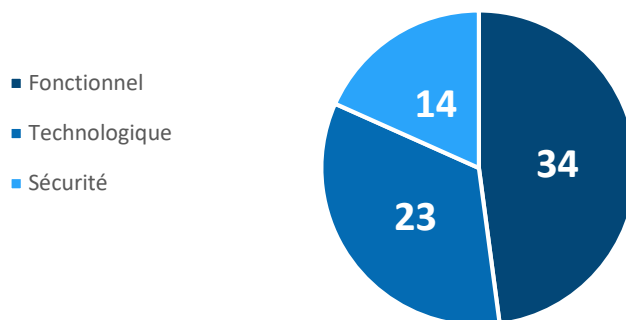
# CADRE DU SCHÉMA DIRECTEUR

La feuille de route est composée de **71 projets** répartis parmi les 6 axes stratégiques:



Les projets ont été identifiés selon les axes fonctionnel, technologique et sécurité. Cette vision transversale permet de garantir un équilibre entre évolution des usages, modernisation technique et maîtrise des risques.

Projets Cap numérique 28



Il est à noter que l'analyse de la feuille de route met en évidence une **répartition classique** observée dans les schéma directeur des SI.

Les projets rattachés à l'axe fonctionnel représentent près de 50 % du portefeuille. Cela traduit la volonté d'amélioration continue des besoins métiers et des usages tout en intégrant les projets nationaux.

Dans le cadre de la feuille de route projets, le comité de direction a défini et prioriser les projets afin de garantir leur réalisation en alignement des enjeux stratégiques du Sdis de Vaucluse. Cette classification repose sur un mode de classement permettant de distinguer 3 niveaux d'importance.

### Projets incontournables

Ce sont les projets indispensables au fonctionnement, à la conformité ou à la pérennité du système d'information. Ils répondent à des obligations fortes ou à des besoins critiques de l'organisation. Sans leur réalisation, l'activité peut être mise en risque.

### Projets souhaitables

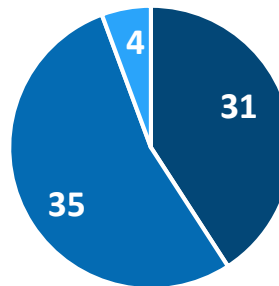
Ce sont des projets qui apportent une amélioration significative de la performance, de l'efficacité ou de la qualité de service du Sdis de Vaucluse. Ils contribuent à l'optimisation des processus métiers et à une meilleure utilisation du SI.

### Projets innovants

Ce sont des projets orientés vers l'expérimentation, la transformation et la création de valeur nouvelle. Ils explorent de nouvelles technologies, de nouveaux usages ou de nouveaux modèles, avec un niveau de risque plus élevé.

Projets Cap numérique 28

- Incontournable
- Souhaitable
- Innovant



La répartition des projets traduit **une priorité induite par les projets nationaux et la sécurisation du SI** ainsi qu'une volonté forte d'amélioration continue des outils et process de travail tout en offrant une capacité maîtrisée d'innovation compatible avec les moyens du Sdis.

## Feuille de route

La feuille de route constitue la traduction opérationnelle du schéma directeur des systèmes d'information. Elle permet de décliner les orientations stratégiques du SI en actions concrètes, planifiées et priorisées.

Son objectif est d'assurer le **passage de la vision cible à la réalité opérationnelle**, en identifiant les projets à mener, leur calendrier, les ressources nécessaires et les responsabilités associées.

La feuille de route sert également **d'outil de pilotage et de suivi**, garantissant la cohérence des initiatives engagées avec les objectifs métiers, organisationnels et technologiques de l'entreprise.

Elle s'organise autour de plusieurs axes structurants, qui regroupent les actions selon des thématiques cohérentes et facilitent la lisibilité, la gouvernance et le suivi du schéma directeur.



## Axe1 : Accompagner la transformation digitale : Améliorer les conditions de travail numérique des personnels et leur simplification

Le présent schéma directeur des systèmes d'information se place ainsi dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail numériques de l'ensemble des personnels du Sdis.

Cet axe vise à simplifier les usages, à réduire les tâches et à fiabiliser les processus métiers par une meilleure intégration des outils numériques.

### *Moderniser l'environnement de travail*

- *PROPOSER DES OUTILS FAVORISANT LA MOBILITE ET LE TRAVAIL HYBRIDE ;*
- *DEMATERIALISATION DES BULLETIN DE PAIE EN DEPLOYANT UN COFFRE-FORT NUMERIQUE ;*
- *DEPLOYER UN OUTIL DE DEMATERIALISATION DES FICHES BILANS ET SECOURISTES ;*
- *TERMINER LE DEPLOIEMENT DU GTA ET LA MISE EN PLACE DES INTERFACES ;*
- *POURSUIVRE LA SIMPLIFICATION DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES DES CHEFS DE CENTRE.*

### *Automatiser les processus métiers et faciliter les circuits de validations*

- *POURSUIVRE LE DEPLOIEMENT DU PARAPHEUR ELECTRONIQUE*
- *METTRE EN PLACE UNE GED ;*
- *CONSOLIDER L'ACCOMPAGNEMENT POUR LE DEPLOIEMENT D'UN OUTIL DE SUIVI DES FMPA ;*
- *CONSOLIDER L'ACCOMPAGNEMENT POUR LE DEPLOIEMENT D'UN PORTAIL AGENT ;*
- *METTRE EN ŒUVRE LES INTERFACES ENTRE ASTRE GF ET LES OUTILS METIERS (PHARMSAP / TECHSIS) ;*
- *POURSUIVRE LE DEPLOIEMENT DES FONCTIONNALITES DU SIRH ;*
- *METTRE EN ŒUVRE ET OPTIMISER UNE SOLUTION D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE (SAE) ;*
- *FAIRE EVOLUER LES OUTILS DU 3SM : PRISE DE RDV A DISTANCE ET DOSSIER MEDICAL PARTAGE ;*
- *INSTALLER UN OUTIL DE GESTION DES CONSOMMATIONS.*

### *Former et accompagner*

- *S'AMELIORER DANS L'INFORMATION ET LA FORMATION DES OUTILS MIS A DISPOSITION DES AGENTS ;*
- *POURSUIVRE LES FORMATIONS DES CHEFS DE SALLE ET LEUR ADJOINT DANS LA REPONSE A INCIDENT TECHNIQUE ET DANS LEUR COMPREHENSION DU SI OPERATIONNEL.*

## Axe 2 : Assurer l'intégration des projets nationaux dans les S.I

La transformation numérique des Services d'Incendie et de Secours s'inscrit aujourd'hui dans un cadre fortement structuré par des programmes nationaux portés par l'État et les acteurs de la sécurité civile.

Ces projets constituent des briques structurantes du système d'information du SDIS sur le plan opérationnel.

Dans ce contexte, le présent SDSI identifie comme un axe stratégique prioritaire, la capacité des systèmes d'information du Sdis de Vaucluse à s'intégrer de manière cohérente, sécurisée et pérenne aux projets nationaux, au premier rang desquels NexSIS 18-112 et le Réseau Radio du Futur.

### *Se préparer et intégrer les projets nationaux*

- *RRF : DEFINIR UN PLAN DE FINANCEMENT ;*
- *RRF : FORMER LES TECHNICIENS A L'ADMINISTRATION DES TERMINAUX ET DE L'INFRASTRUCTURE ;*
- *RRF : REALISER LES COMMANDES ET LE PARAMETRAGE DES TERMINAUX ;*
- *RRF: ACCOMPAGNER LES METIERS DANS LE DEPLOIEMENT ;*
- *METTRE EN PLACE LE RESEAU DEPARTEMENTAL D'ALERTE (RDA) ;*
- *RRF : PREPARER L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE ;*
- *RRF : ETABLIR UN PLAN DE RESILIENCE.*

### *Se préparer et déployer et intégrer NEXSIS 18-112*

- *POURUIVRE L'HARMONISATION DE LA BAN AVEC NOS PARTENAIRES EXTERNES ET LA MISE A JOUR DES DONNEES (IGN) ;*
- *NEXSIS : ACCOMPAGNER L'INTEROPERABILITE DES INTERFACES INTERSERVICES : NEXSIS-SAMU ;*
- *NEXSIS : METTRE EN PLACE LES INTERFACES D'ECHANGE ;*
- *NEXSIS : INTEGRATION DES DONNEES DESCENDANTES : PAIEMENT DES SPV, STATISTIQUES, ETC. ;*
- *NEXSIS : POURUIVRE LA MISE EN PLACE DE SECOURIR ;*
- *NEXSIS : FAIRE UNE ETUDE SUR LE DECLENCHEMENT DES PERSONNELS ET DEPLOYER LA SOLUTION ;*
- *NEXSIS : PREPARER ET CONSTRUIRE LES FICHIERS DE TRANSFERTS DES DONNEES MONTANTES ;*
- *NEXSIS : PREPARER ET CONSTRUIRE LES FICHIERS DE TRANSFERTS DES DONNEES SIG ;*
- *NEXSIS : ACQUERIR ET DEPLOYER L'INFRASTRUCTURE REQUISE : SERVEURS, ROUTEURS, PARE-FEU ;*
- *NEXSIS : ACQUERIR ET DEPLOYER LES EQUIPEMENTS INFORMATIQUE DE LA PLATE-FORME CTAU.*

### Axe 3 - Valoriser la donnée et en faciliter la mise à disposition

Le nombre d'informations collectées, le volume de données et le besoin fort d'effectuer des analyses de mise en corrélation des données conduisent le Sdis84 à s'interroger sur les problématiques d'interopérabilité et d'appariement des bases de données.

Afin de valoriser ses données, le renforcement du SI décisionnel est un chantier clé pour la période à venir et doit permettre la production de tableaux de bord transverses de suivi de la performance, ainsi que la production d'indicateurs, pour un usage interne.

Comme prérequis, un travail transverse de cartographie des données et de définition des principes de leur gouvernance doit être porté par le Sdis en collaboration étroite avec les métiers et la DUN.

#### *Dresser et maintenir le patrimoine des données*

- *CREER UN DICTIONNAIRE/CATALOGUE DES DONNEES ;*
- *ETABLIR UNE CARTOGRAPHIE DES APPLICATIONS METIERS ;*
- *ETABLIR ET MAINTENIR LA CARTOGRAPHIE DES INTERFACES METIERS ET FLUX DE DONNEES.*

#### *Qualité, sécurité et interopérabilité des données*

- *EN LIEN AVEC LA DPD, NORMALISER LES PLAN ASSURANCE QUALITE ET LES ANALYSE D'IMPACT RELATIVE A LA PROTECTION DES DONNEES ;*
- *ANTICIPER L'ARRET DES OUTILS QLIKVIEW ET EFFECTUER LES MIGRATIONS ;*
- *INTEGRER LES DONNEES DU GTA DANS L'ENTREPOT DE DONNEE ;*
- *INTEGRER LES DONNEES DE LA FORMATION DANS L'ENTREPOT DE DONNEE.*

Élaborer et mettre en œuvre une démarche de gouvernance des données transverses du Sdis84 et une stratégie de pilotage de notre collectivité.

La cartographie des données suivie de leur retranscription en dictionnaire de données constituent une démarche de valorisation des données. Elle doit permettre l'accélération et l'industrialisation de l'exploitation des données et la mise en place d'un SI décisionnel efficient.

## Axe 4 : Se protéger face aux risques cyber : comprendre les risques et bâtir un socle de sécurité

Les **solutions de réduction du risque** sont autant techniques (firewall, sauvegardes, chiffrement des données...) que liées à la mise en place de processus (analyse des risques, règles de développement, normes de sécurité...). Elles **doivent également être humaines** (formation et sensibilisation de tous les utilisateurs) et financières (assurances).

Les cybermenaces (vol de données, ransomwares, hameçonnage...) doivent être intégrées à une politique de gestion des risques et de gouvernance du Sdis84 qui dépasse largement le périmètre informatique.

### *Se protéger*

- *OPERER A UNE SEGMENTATION DES DIFFERENTS RESEAUX ;*
- *SCINDER LES RESEAUX OPERATIONNELS ET ADMINISTRATIFS ;*
- *METTRE EN PLACE DES AUDITS DE SECURITE BIANNUEL ;*
- *METTRE EN PLACE LA DOUBLE AUTHENTIFICATION DES UTILISATEURS ;*
- *DEPLOYER UN ENDPOINT DETECTION ET REPONSE (EDR) ;*
- *MISE EN PLACE D'UNE TOUR DE CONTROLE DE LA CYBERSECURITE ;*
- *DEPLOYER UN EXTENDED DETECTION ET REPONSE (XDR) ;*
- *MAINTENIR L'ENSEMBLE DU PARC INFORMATIQUE, INFRASTRUCTURE A JOUR, SYSTEME DE SAUVEGARDE.*

### *Prévenir les risques*

- *METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE DE L'AUDIT SECURITE, VULNERABILITE ANNUELLE ;*
- *TERMINER LA POLITIQUE DE SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION ;*
- *REALISER LE DOCUMENT SOCLE D'UNE GESTION DE CRISE CYBER ;*
- *GUIDER LES UTILISATEURS ET LEURS COMPORTEMENTS VERS LES BONS REFLEXES NUMERIQUES ;*
- *FORMER ET ACCOMPAGNER LES PERSONNELS DE LA DUN AUX METIERS DE CYBERSECURITE ;*
- *SE METTRE EN CONFORMITE NIS2.*

### *Réagir face à une attaque et savoir s'en relever*

- *ORGANISER DES EXERCICES DE GESTION DE CRISE CYBER : S'AMELIORER*
- *DEFINIR ET ELABORER UN PLAN DE REPRISE INFORMATIQUE : PRI*
- *ACCOMPAGNER LES METIERS DANS LEURS PLANS DE CONTINUTE ET DE REPRISE D'ACTIVITES EN CAS D'INCIDENT CYBER*

## Axe 5 : Renforcer et préparer nos infrastructures : Garantir disponibilité, sécurité et interopérabilité

La performance du système d'information du SDIS repose sur des infrastructures numériques robustes, sécurisées et résilientes, capables de soutenir l'activité quotidienne comme les situations opérationnelles exceptionnelles. Dans un environnement marqué par l'augmentation des interactions numériques, une dépendance croissante aux systèmes d'information et des menaces cyber renforcées, la **gestion des infrastructures** représente un défi important pour garantir un engagement opérationnel optimal et l'efficacité des actions de secours.

Le présent SDSI identifie ainsi comme un axe prioritaire le renforcement et la préparation des infrastructures, couvrant les équipements réseaux, les environnements serveurs, les systèmes de stockage et les solutions de sauvegarde, afin de garantir un haut niveau de disponibilité, de continuité de service et de sécurité.

Cet axe vise également à assurer l'interopérabilité des infrastructures, condition indispensable à l'intégration des outils métiers, des projets nationaux et des partenaires institutionnels. Il s'agit de disposer d'un socle technique évolutif, capable d'accompagner les transformations du SI et les nouveaux besoins opérationnels.

Une attention particulière est portée au réseau INPT vétuste. Ce dernier constitue un maillon critique de la chaîne opérationnelle. La fiabilité des moyens radio, la qualité de la couverture, la résilience des liaisons et la continuité des communications en toutes circonstances sont des exigences fondamentales pour garantir la sécurité des personnels et la conduite des interventions.

### *Moderniser et sécuriser les infrastructures*

- *POURSUIVRE LA DIGITALISATION DES SALLES DE REUNION ;*
- *REALISER UNE ETUDE POUR REFONDRE NOS SYSTEMES DE SAUVEGARDE ;*
- *EQUIPER LE NOUVEAU POSTE DE COMMANDEMENT MOBILE ET SES ECOSYSTEMES (DRONE, RESEAU, RRF).*

### *Pallier à l'obsolescence technique*

- *POURSUIVRE LA MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SERVEURS ET RESEAUX DANS LES CENTRES DE SECOURS ;*
- *ETUDIER ET PROPOSER UNE STRATEGIE D'ARRET DES SYSTEMES D'EXPLOITATION MICROSOFT ;*
- *POURSUIVRE LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES EQUIPEMENTS SUITE A L'ARRET DU CUIVRE.*

Cet axe affirme ainsi la volonté du SDIS de s'appuyer sur des infrastructures fiables, sécurisées et interopérables, socle indispensable à la modernisation du système d'information et à la continuité des missions de secours.

## Axe 6 : Innover en intégrant l'IA au service des projets et en adoptant une démarche éco-responsable

L'innovation numérique constitue un levier essentiel pour accompagner l'évolution des missions du Sdis84 et améliorer l'efficacité des projets, des processus et des prises de décision. Parmi ces leviers, l'intelligence artificielle (IA) ouvre de nouvelles perspectives en matière d'analyse de données, d'aide à la décision, d'automatisation de certaines tâches et d'optimisation des ressources.

Le SDSI inscrit ainsi l'innovation, et plus particulièrement l'intégration progressive de l'IA, comme un axe stratégique à part entière. Cette intégration doit être pensée au service des métiers, en apportant des bénéfices concrets aux personnels, sans se substituer à l'expertise humaine ni altérer la maîtrise des décisions opérationnelles.

Toutefois, le recours à l'IA implique une démarche encadrée, éthique et responsable, intégrant dès la conception les enjeux de sécurité des données, de transparence des usages, de conformité réglementaire et de sobriété numérique.

Par ailleurs, face aux développements des usages numériques, la collectivité s'efforce de répondre aux nouveaux besoins des agents, mais également d'optimiser son fonctionnement à travers la numérisation de ses activités. Si cette transition a des potentiels d'optimisation multiples, elle est intrinsèquement liée à une augmentation de la consommation énergétique. Cette transition énergétique devient un défi majeur de nos sociétés modernes. Le relever implique notamment une meilleure utilisation (sobriété, efficacité) de l'énergie disponible : il s'agit donc de faire mieux avec moins.

### *S'interroger sur les apports de l'IA*

- *ETUDIER ET TESTER UN ASSISTANT IA D'ANALYSE VOCALE POUR LES OPERATEURS DU CTA-CODIS AFIN DE PRE-QUALIFIER LES APPELS ;*
- *PROPOSER UN ASSISTANT DE REUNION AU TRAVERS D'OUTIL IA ;*
- *AU TRAVERS DE LA CREATION D'UN PLATEAU TECHNIQUE DE FORMATION, ETUDIER UN PROJET DE SALLE IMMERSIVE EN S'APPUYANT SUR L'IA ;*
- *MODERNISER L'INTRANET AVEC UN CHATBOT DE GESTION DOCUMENTAIRE.*

### *Rechercher de partenariats en s'intégrant dans l'écosystème public*

- *RECHERCHE D'APPEL A PROJET SUR L'INNOVATION ET LA CYBERSECURITE*
- *CREATION D'UN LABORATOIRE NUMERIQUE DE L'INNOVATION*

### *Favoriser le numérique responsable*

- *REALISER UNE DEMARCHE DE RSO : RESPONSABILITE SOCIETALE DES ORGANISATIONS ;*
- *POURSUIVRE ET RENFORCER LES POLITIQUES D'ACHAT RESPONSABLE : RECYCLAGE, ACHAT GROUPE, EQUIPEMENTS RECYCLE.*

L'axe s'inscrit pleinement dans une logique de responsabilité sociétale des organisations (RSO), visant à concilier innovation technologique, respect de l'environnement et impact social maîtrisé.

Le SDSI intègre une estimation budgétaire pluriannuelle distinguant les investissements et les charges de fonctionnement, ainsi qu'une analyse des sollicitations humaines nécessaires.

## Budget et ressources humaines

L'analyse réalisée dans le cadre du présent SDSI permet de disposer de trajectoires prévisionnelles d'évolution des dépenses d'investissement et de fonctionnement pour la période 2026-2028.

L'évaluation des dépenses et leurs leviers de maîtrise est réalisée avec un objectif d'optimisation.

Les éléments financiers du projet RRF n'étant pas définis à ce jour, ils ne figurent pas dans les éléments ci-dessous.

Les éléments financiers relatifs à la formation et aux charges de personnels ne sont pas présentés. Mais une évaluation en charge jours/hommes est présentée. En effet, la réussite du SDSI repose évidemment sur la capacité à financer les projets mais également en grande partie sur la mobilisation des ressources humaines adaptées.

	CHARGES SI en heures/homme	CHARGES METIER en heures/homme	Investissement TTC	Fonctionnement ponctuel TTC	Fonctionnement annuel TTC
<b>2026</b>	6 329 hrs	2 171 hrs	1 001 000 €	120 000 €	31 400 €
<b>2027</b>	5 384 hrs	1 685 hrs	930 000 €	78 300 €	277 600 €
<b>2028</b>	3 927 hrs	1 240 hrs	830 000 €	40 000 €	350 600 €
	<b>15 640 hrs</b>	<b>5 096 hrs</b>	<b>2 761 000 €</b>	<b>238 300 €</b>	<b>659 600 €</b>

### Investissement :

Investissement TTC €	Fonctionnel	Sécurité	Technologique	Total général
Axe1 : Accompagner la transformation digitale : Améliorer les conditions de travail numérique des personnels et leur simplification	576 000 €			576 000€
Axe 2 : Assurer l'intégration des projets nationaux dans les S.I.	80 000 €		1 205 000€	1 285 000€
Axe 3 : Valoriser la donnée et en faciliter la mise à disposition	0		75 000€	75 000€
Axe 4 : Se protéger face aux risques cyber : comprendre les risques et bâtir un socle de sécurité		100 000€	410 000€	510 000€
Axe 5 : Renforcer et préparer nos infrastructures : Garantir disponibilité, sécurité et interopérabilité		0	210 000€	210 000€
Axe 6 : Innover en intégrant l'IA au service des projets, en adoptant une démarche éco-responsable	10 000€		95 000€	105 000€
<b>Total général</b>	<b>666 000€</b>	<b>100 000€</b>	<b>1 995 000€</b>	<b>2 761 000€</b>



## Impact sur le fonctionnement :

Fonctionnement SDSI ponctuel €	Fonctionnel	Sécurité	Technologique	Total général
Axe1 : Accompagner la transformation digitale : Améliorer les conditions de travail numérique des personnels et leur simplification	76 300€			76 300€
Axe 2 : Assurer l'intégration des projets nationaux dans les S.I.	0		29 000€	29 000€
Axe 3 : Valoriser la donnée et en faciliter la mise à disposition	0		0	0
Axe 4 : Se protéger face aux risques cyber : comprendre les risques et bâtir un socle de sécurité		61 000€	42 000€	103 000€
Axe 5 : Renforcer et préparer nos infrastructures : Garantir disponibilité, sécurité et interopérabilité		0	0	0
Axe 6 : Innover en intégrant l'IA au service des projets, en adoptant une démarche éco-responsable	30 000€		0	30 000€
<b>Total général</b>	<b>106 300 €</b>	<b>36 000€</b>	<b>71 000€</b>	<b>238 300€</b>

Ces coûts de fonctionnement ponctuels sont liés au déploiement de nouvelles solutions. Ils correspondent aux prestations d'installations, d'accompagnement au paramétrage et de formation nécessaire à leur mise en œuvre et maintien en conditions opérationnelles.

Fonctionnement annuel €	Fonctionnel	Sécurité	Technologique	Total général
Axe1 : Accompagner la transformation digitale : Améliorer les conditions de travail numérique des personnels et leur simplification	164 000€			164 000€
Axe 2 : Assurer l'intégration des projets nationaux dans les S.I.	9 600€		20 000€	29 600€
Axe 3 : Valoriser la donnée et en faciliter la mise à disposition	0		6 400€	6 400€
Axe 4 : Se protéger face aux risques cyber : comprendre les risques et bâtir un socle de sécurité		60 000€	120 000€	180 000€
Axe 5 : Renforcer et préparer nos infrastructures : Garantir disponibilité, sécurité et interopérabilité		230 000€	0	230 000€
Axe 6 : Innover en intégrant l'IA au service des projets, en adoptant une démarche éco-responsable	38 600€		11 000€	49 600€
<b>Total général</b>	<b>212 200€</b>	<b>290 000€</b>	<b>157 400€</b>	<b>659 600€</b>

L'augmentation des dépenses de fonctionnement s'explique par l'évolution des modèles économiques des fournisseurs IT. Historiquement, les investissements IT reposaient majoritairement sur un modèle de licences perpétuelles : une dépense d'investissement importante au départ, suivi de coûts de maintenance relativement stable.

Depuis quelques années, le marché à bascule vers des modèles par abonnements.

Cette transition déplace mécaniquement la structure budgétaire à l'instar des abonnements Microsoft ou anti-virus.



# GOVERNANCE et PILOTAGE

La gouvernance du schéma directeur du système d'information de Vaucluse repose sur une articulation claire entre la direction du SDIS, la DUN et les Divisions/Groupements métiers.

La direction fixe les orientations stratégiques, la DUN conçoit, met en œuvre et maintient en conditions opérationnelles les solutions, tandis que les métiers expriment les besoins, exploitent et évaluent la valeur apportée.

## Instance de gouvernance

### Un comité stratégique

La gouvernance du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) repose sur une instance décisionnelle dédiée : le Comité Stratégique des Systèmes d'Information. Ce comité constitue l'organe central de pilotage, d'arbitrage et de validation des orientations stratégiques du système d'information

Ce comité réunit le **comité directeur deux fois par an**, pour arbitrer les évolutions majeures des systèmes d'information de l'établissement et le plan de travail de l'année à venir. Il approuve les rapports sur l'avancement du plan d'action de la DUN.

Il garantit ainsi une gouvernance claire, structurée et efficace du système d'information, condition indispensable à la réussite du Schéma Directeur des Systèmes d'Information.

## Indicateurs de suivi de la mise en œuvre

### Indicateurs de pilotage de la bonne exécution du SDSI

Indicateur	Mesure
<b>Budget prévisionnel/réalisé</b>	Consolidation des dépenses engagées sur la période étudiée pour la réalisation des projets du SDSI rapportée au budget prévisionnel prévu sur la même période.
<b>Dépenses par projet</b>	Consolidation des dépenses externes pour chaque projet (achat matériel, licences, prestations, maintenance sur la période...)
<b>Suivi des projets, en termes de :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Délais/jalons ;</li> <li>■ Ressources ;</li> <li>■ Livrables.</li> </ul>	Mesure pour chaque projet de l'atteinte des objectifs quantitatifs et des jalons fixés à l'initialisation du projet.
<b>Nombre de projets démarrés</b>	Identification des projets réellement démarrés.
<b>Niveau de satisfaction des utilisateurs</b>	Résultat des questionnaires de satisfaction.

## CONCLUSION

Cap Numérique 2028 constitue une feuille de route structurante pour accompagner durablement la transformation numérique du Sdis de Vaucluse. Élaboré à partir d'un diagnostic partagé, il traduit les enjeux stratégiques, nationaux, métiers et réglementaires en orientations opérationnelles claires, cohérentes et priorisées.

Il place la donnée au cœur du SI, à travers une gouvernance et une centralisation renforcées, afin de fiabiliser les usages, faciliter le pilotage et améliorer la prise de décision.

Il affirme également une ambition d'innovation, notamment via des solutions telles que l'Intelligence Artificielle et le développement d'une démarche RSO responsable et durable.

Enfin, la cybersécurité constitue un pilier transverse de ce schéma directeur, garantissant la résilience des systèmes d'information, la protection des données et la simplification des outils informatiques au bénéfice des usagers et de la performance opérationnelle.

Ce SDSI vise donc, à renforcer la performance globale des systèmes d'information, en améliorant la qualité de service aux utilisateurs, la sécurité des données, l'interopérabilité des outils et la maîtrise des coûts. Il place le système d'information au service des missions de l'organisation, comme un levier de modernisation, d'efficacité et d'innovation.

Sa réussite repose sur une gouvernance adaptée, une mobilisation continue des acteurs métiers et techniques, ainsi qu'un pilotage rigoureux des projets.

En s'inscrivant dans cette démarche, l'établissement se dote d'une vision partagée et pragmatique de son système d'information, garante de sa résilience, de sa sécurité et de sa capacité à répondre aux enjeux présents et futurs.



## **SOMMAIRE**

<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>PRESENTATION ORGANISATIONNELLE DES S.I. DU SDIS84 .....</b>	<b>4</b>
ARCHITECTURE FONCTIONNELLE .....	5
ARCHITECTURE TECHNIQUE.....	6
ORGANISATION HUMAINES .....	8
DIAGNOSTIC .....	10
<b>MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>11</b>
METHODOLOGIE GLOBALE .....	11
METHODOLOGIE D'ANALYSE .....	11
<b>AXES STRATÉGIQUES : CAP NUMERIQUE 28 .....</b>	<b>13</b>
<b>CADRE DU SCHÉMA DIRECTEUR .....</b>	<b>14</b>
FEUILLE DE ROUTE.....	15
<i>Axe1 : Accompagner la transformation digitale : Améliorer les conditions de travail numérique des personnels et leur simplification .....</i>	<i>16</i>
<i>Axe 2 : Assurer l'intégration des projets nationaux dans les S.I .....</i>	<i>17</i>
<i>Axe 3 - Valoriser la donnée et en faciliter la mise à disposition .....</i>	<i>18</i>
<i>Axe 4 : Se protéger face aux risques cyber : comprendre les risques et bâtir un socle de sécurité .....</i>	<i>19</i>
<i>Axe 5 : Renforcer et préparer nos infrastructures : Garantir disponibilité, sécurité et interopérabilité.....</i>	<i>20</i>
<i>Axe 6 : Innover en intégrant l'IA au service des projets et en adoptant une démarche éco-responsable .....</i>	<i>21</i>
BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES .....	22
<i>Investissement :.....</i>	<i>22</i>
<i>Impact sur le fonctionnement : .....</i>	<i>23</i>
<b>GOVERNANCE ET PILOTAGE .....</b>	<b>24</b>
INSTANCE DE GOUVERNANCE .....	24
<i>Un comité stratégique.....</i>	<i>24</i>
INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE .....	24
<i>Indicateurs de pilotage de la bonne exécution du SDSI.....</i>	<i>24</i>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>25</b>



## CAP NUMÉRIQUE 28

Le Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) définit la trajectoire stratégique du système d'information du Sdis pour les 3 prochaines années. Il fait suite à celui de 2022-2025.

Nommé « Cap Numérique 28 », il apporte la vision, les orientations et les priorités de l'organisation en matière de numérique. Il vise à accompagner la transformation digitale de manière cohérente, maîtrisée et durable, tout en plaçant les utilisateurs au cœur des dispositifs déployés.

### Les axes stratégiques

<b>1</b>	Accompagner la transformation digitale : Améliorer les conditions de travail numérique des personnels et leur simplification. Cet axe vise à simplifier les usages, à réduire les tâches et à fiabiliser les processus métiers par une meilleure intégration des outils numériques
<b>2</b>	Assurer l'intégration des projets nationaux dans les S.I. Cet axe stratégique prioritaire, la capacité des systèmes d'information du Sdis de Vaucluse à s'intégrer de manière cohérente, sécurisée et pérenne aux projets nationaux, au premier rang desquels NexSIS 18-112 et RRF.
<b>3</b>	Valoriser la donnée et en faciliter la mise à disposition. Cet axe doit permettre l'accélération et l'industrialisation de l'exploitation des données et la mise en place d'un système d'information décisionnel efficient.
<b>4</b>	Se protéger face aux risques cyber : comprendre les risques et bâtir un socle de sécurité. La cybersécurité est posée comme principe fondamental. La protection des données et la continuité d'activité sont des conditions indispensables à la préservation de nos missions.
<b>5</b>	Renforcer et préparer nos infrastructures : Garantir disponibilité, sécurité et interopérabilité. Cet axe affirme ainsi la volonté du SDIS de s'appuyer sur des infrastructures fiables, sécurisées et interopérables, socle indispensable à la continuité de service.
<b>6</b>	Innover en intégrant l'IA au service des projets et en adoptant une démarche éco-responsable : L'axe s'inscrit pleinement dans une logique de responsabilité sociétale des organisations, visant à concilier innovation technologique, respect de l'environnement.

### Feuille de route SI du Sdis84 : moderne – sécurisée – maîtrisée - innovante- humaine

	DUN : 15 640 heures/hommes Métiers : 5 100 heures/hommes
	<b>71 projets :</b> 31 incontournables 35 souhaitables 4 innovants
	Investissement : 2,7 M€ sur 3 ans Fonctionnement : 5,4 k€ sur 3 ans

#### Enjeux majeurs :

- Garantir la continuité et la résilience des systèmes critiques opérationnels 24/7 ;
- Renforcer la cybersécurité et la protection des données sensibles ;
- Moderniser les outils métiers en intégrant les technologies émergentes ;
- Renforcer l'appropriation par tous des outils numériques ;
- Optimiser les coûts et rationaliser le patrimoine applicatif.





# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

**Lundi 9 mars 2026**

.....

### DELIBERATION N° 26/2026

N'ayant pu réunir le quorum lors de sa séance du mercredi 4 mars 2026, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni de plein droit le lundi 9 mars à 11 heures, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### ETAIENT PRESENTS :

#### COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS

##### Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danièle BRUN

#### COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Claude MOREL

##### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

**Assistaient en outre, avec voix consultative :**

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Adjudant-Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, représentant des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

**Etait également présent :**

Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

**Etaient excusés :**

- Monsieur           Thierry ACHARD  
Mesdames        Marielle FABRE, Christine LANTHELME
- Messieurs        André AIELLO, Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
- Commandant     Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant     Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Madame           Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations



## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE

VAUCLUSE SÉANCE DU 9 MARS 2026

RAPPORT N° 2026 - 26

### PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE INTERFACE BISOM-ARTÉMIS

Dans le cadre du déploiement de NEXSIS 18-12 au sein du SDIS 84, le Centre Hospitalier d'Avignon (CHA) doit anticiper l'arrêt d'exploitation du logiciel ARTEMIS actuellement utilisé pour la régulation médicale.

Pour se faire, au cours du premier semestre 2026, le CHA va déployer un logiciel de régulation médicale qui lui est propre « BISOM ».

Cette évolution structurelle entraîne une séparation des systèmes de gestion des alertes et des opérations exploités par le SDIS et le SAMU. Cette séparation des outils aura pour conséquence une perte de fluidité dans les échanges d'informations et donc de rapidité dans le traitement des alertes.

Afin de limiter les impacts, le CHA propose de financer une interface dédiée permettant l'interopérabilité entre les outils ARTEMIS et BISOM.

Dans le cadre de sa relation contractuelle avec NexPublica, le SDIS84 effectuera la commande et l'avance du règlement de la prestation, par l'intermédiaire d'un avenant contractuel.

Le CHA remboursera la somme avancée par le SDIS conformément aux conditions fixées dans l'avenant joint au présent rapport.

Je serai obligé de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

### AVENANT N° 3 A LA CONVENTION RELATIVE AU PARTAGE DU CENTRE DE TRAITEMENT DES ALERTE UNIQUE « 15-18-112 »

ENTRE

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

ET

LE CENTRE HOSPITALIER HENRI DUFFAUT D'AVIGNON



#### Préambule

Avec le déploiement de NexSIS 18-112 au 2<sup>ème</sup> semestre 2027, le SDIS ne renouvellera pas le contrat de maintenance du logiciel de gestion des alertes et des opérations « ARTEMIS » actuellement partagé entre le SDIS et le SAMU. Le SAMU, par anticipation, a pris la décision de basculer sur un logiciel de régulation médicale propre BISOM.

En attendant le déploiement de NexSIS et l'activation de la passerelle qui permettra l'interopérabilité avec BISOM, le partage d'information nécessaire à la distribution des secours va manquer de fluidité et pourrait augmenter les délais de traitement des alertes ainsi que la charge reposant sur les opérateurs sapeurs-pompiers et sur les assistants de régulation médicale.

#### Article 1

Afin de réduire l'impact sur le traitement des alertes pendant la période transitoire et sur la base d'un devis établi à sa demande, le Centre Hospitalier d'Avignon (CHA) siège du SAMU s'engage à financer une interface développée par la société NexPublica.

Cette interface permettra d'échanger, entre ARTEMIS et BISOM, les informations nécessaires au traitement des alertes de manière à limiter les doubles saisies et à assurer un suivi croisé des opérations en lien avec les secours et les soins d'urgence aux personnes.

## Article 2 – Avance des frais liés au déploiement et à la maintenance de l'interface

Le SDIS étant porteur du marché de maintenance et de prestation « ARTEMIS » avec la société NexPublica, il assurera l'avance du paiement de la prestation sur la base du devis provisoire fourni par le CHA comprenant :

- La part liée au déploiement de l'interface (licence, gestion de projet, installation, mise à jour, configuration, paramétrage et tests) pour un montant total estimé de 33 724,80€ TTC.
- La part liée à la maintenance annuelle de l'interface pour un montant annuel de 2 040,00€ TTC.

## Article 3 - Remboursement des frais liés au déploiement et à la maintenance de l'interface

### Concernant la part liée au déploiement

Le CHA, à la signature du présent avenant, procèdera au versement d'un acompte correspondant à 40% du montant TTC de la part liée au déploiement prévue au devis provisoire.

Une fois le « service fait » validé, le CHA procèdera au remboursement du solde de la facture émise par la société NexPublica à l'encontre du SDIS, sur la base d'un relevé de mandat certifié par le payeur départemental.

Toute évolution du montant du devis sera préalablement soumise au CHA pour accord avant acceptation.

### Concernant la part liée à la maintenance annuelle

Le CHA procèdera au remboursement de la facture émise par la société NexPublica à l'encontre du SDIS dans le cadre de cette prestation annuelle.

## Article 4 – Litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'intégration ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois.

Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la convention sera, à défaut d'accord amiable, porté devant la juridiction compétente, le Tribunal administratif de Nîmes.

Avignon, le

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le Directeur  
du Centre Hospitalier d'Avignon

Thierry LAGNEAU

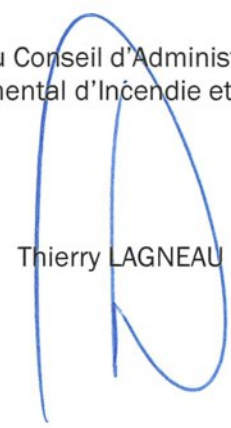
Pierre PINZELLI

*Le Président : Pas d'observation ?*

*Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur la prise en charge financière de l'interface BISOM-ARTEMIS.  
Il autorise son Président à signer l'avenant correspondant.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours



Thierry LAGNEAU



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

**Lundi 9 mars 2026**

.....

### DELIBERATION N° 27/2026

N'ayant pu réunir le quorum lors de sa séance du mercredi 4 mars 2026, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni de plein droit le lundi 9 mars à 11 heures, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### ETAIENT PRESENTS :

#### COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS

##### Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danièle BRUN

#### COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Claude MOREL

##### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

**Assistaient en outre, avec voix consultative :**

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Adjudant-Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, représentant des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

**Etait également présent :**

Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

**Etaient excusés :**

- Monsieur           Thierry ACHARD  
Mesdames        Marielle FABRE, Christine LANTHELME
- Messieurs        André AIELLO, Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
- Commandant     Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant     Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Madame           Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations



## SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 9 MARS 2026

RAPPORT N° 2026 - 27

### CONVENTION DE COLLABORATION A L'ORGANISATION DU CONCOURS INTERNE DE CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches du Rhône organise pour l'ensemble des SDIS de la zone de défense et sécurité Sud un concours interne d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers, dont les épreuves se déroulent sur les années 2025 et 2026.

Le SDIS de Vaucluse ayant identifié un besoin de 3 postes de Caporal de sapeur-pompier, il souhaite s'associer par voie de convention, à l'organisation de ce concours.

Le calcul de la participation aux frais d'organisation s'effectue au prorata du nombre de candidats souhaités par chaque SDIS suite au recensement par l'État-major de Zone et en fonction des capacités de chaque SDIS, déterminées sur la base du nombre de sapeurs-pompiers professionnels (SPP) du SDIS.

Ces frais sont divisés en deux parts égales. A chaque part est affectée un ratio de proportionnalité comme détaillé dans la fiche financière de la convention jointe en annexe.

Pour le SDIS de Vaucluse, cette participation s'élèverait à 16 069 € (voir détail des frais dans la convention en annexe).

Les SDIS adhérents à la démarche recruteront sur la liste des lauréats sans qu'il leur soit demandé une participation supplémentaire à celle définie par convention.

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer ladite convention au nom du SDIS, ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

**CONVENTION DE COLLABORATION A L'ORGANISATION DES CONCOURS EXTERNES  
DE CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS 2025**

**ENTRE :**

Le service départemental d'incendie et de secours des Bouches du Rhône (SDIS 13), sis au 1, avenue de Boisbaudran, ZI delorme, 13326 Marseille Cedex 15, représenté par son président, Richard MALLIÉ

**Et :**

Le Service Départemental d'Incendie et de secours de Vaucluse, sis Esplanade de l'Armée d'Afrique - BP 60070 - 84005 AVIGNON CEDEX 1, représenté par son président, Monsieur Bernard LAGNEAU.

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

Le SDIS 13 organise pour l'ensemble des services départementaux d'incendie et de secours de la zone Sud, deux concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels (ouverts aux titres 1° et 2° de l'article 5 du décret n°2012-520).

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités pratiques et financières de cette collaboration.

**A ce titre, le SDIS de Vaucluse demande l'ouverture de 3 postes.**

**ARTICLE 2 : FORMES PRISES PAR LA COLLABORATION :**

La collaboration prend la forme de :

- mise à disposition de personnels lorsque les opérations de traitement du concours le nécessitent,
- partage équitable des frais réellement engagés.

**ARTICLE 3 : LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS :**

Certaines opérations de traitement nécessitent un nombre important de personnels ; c'est dans ces périodes que la mutualisation des ressources recouvre son intérêt majeur.

Ainsi, pour les opérations suivantes, chaque SDIS adhérent à la démarche fournit des agents en capacité de répondre aux attentes et besoin :

- élaboration des sujets pour l'épreuve QCM du concours dit « au Titre 2 » ;
- surveillance des épreuves d'admissibilité,
- correction des épreuves d'admissibilité,
- mise à disposition d'examineurs pour les épreuves de préadmission.

Au regard du nombre de candidats susceptibles de se présenter à ce concours, et selon les opérations (surveillance, épreuves de préadmission) le nombre d'agents est adapté au besoin. Cette adaptation tient compte des capacités du SDIS et du nombre de postes ouverts par le SDIS. Des rencontres des représentants des SDIS adhérents, préalables aux opérations concernées, permettent de déterminer les besoins et la répartition de la charge.

#### **ARTICLE 4 : FRAIS D'ORGANISATION**

Les frais à prendre en compte pour l'organisation se composent de :

- frais acquittés par le SDIS 13 auprès du centre départemental de gestion des Bouches-du-Rhône (CDG13) qui apporte son concours d'accompagnement en moyens humains, juridiques et logistiques,
- frais de location des installations pour les épreuves de préadmission et d'admission,
- frais de repas et d'hébergement nécessaires, pour concevoir, surveiller et corriger les épreuves d'admissibilité,
- frais de repas et d'hébergement nécessaire lors des épreuves de préadmission.

Le montant définitif des frais d'organisation est arrêté à l'issue de la publication des résultats soit 1<sup>er</sup> juillet 2026 au plus tard.

#### **ARTICLE 5 : MUTUALISATION DES FRAIS :**

Le calcul de la participation aux frais d'organisation s'effectue au prorata du nombre de candidats souhaités par chaque SDIS suite au recensement et en fonction des capacités de chaque SDIS, déterminées sur la base du nombre de sapeurs-pompier professionnels (SPP) du SDIS.

Les frais d'organisation sont divisés en deux parts égales.

A chaque part est affecté un ratio de proportionnalité :

- Nombre de postes ouverts par le SDIS **de Vaucluse** / nombre total de postes ouverts (POSDIS / POTOTAL)
- Nombre de SPP du SDIS **de Vaucluse** / nombre total de SPP (SPPSDIS / SPPTOTAL)

Ainsi, la formule des frais d'organisation pour le SDIS **de Vaucluse** est :

**Frais dus par le SDIS = (frais totaux d'organisation / 2) x (POSDIS/POTOTAL + SPPSDIS / SPPTOTAL)**

Un titre de recette de la participation calculée selon la formule précédente est émis par le SDIS 13 à l'attention du SDIS **de Vaucluse** à l'issue de l'établissement du montant définitif.

#### **ARTICLE 6 : COÛT DU CONCOURS PAR LAURÉAT**

Les SDIS adhérents à la démarche recruteront sur la liste des lauréats sans qu'ils leur soient réclamés une participation supplémentaire à celle prévue par la présente à l'article 5.

Afin d'accompagner le SDIS 13 dans sa mise à jour de la liste, les SDIS adhérents à la démarche signaleront au SDIS 13 chaque recrutement sur cette dernière.

D'autres SDIS sont susceptibles de recruter des caporaux de sapeurs-pompiers à partir de cette liste.

Pour pouvoir recruter, ces SDIS se verront facturer une participation au coût du concours par lauréat sur la base du montant des frais d'organisation vus à l'article 4 de la présente, auxquels seront ajoutés les frais de personnels mis en commun pour les opérations de traitement vues à l'article 3 de la présente convention.

Dans ce cas, le SDIS 13 émettra le titre des recettes à l'encontre de ces SDIS, puis mandatera la part revenant à chaque SDIS adhérent sur la base de la répartition à la participation des frais déterminée à l'article 5 de la présente.

#### **ARTICLE 7 : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE**

Tout litige relatif à l'exécution ou l'interprétation de la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif de Marseille.

Convention en deux exemplaires originaux,

Marseille, le .....

Pour le SDIS 13  
Le président

Richard MALLIÉ

Pour le SDIS 84  
Le président

Thierry LAGNEAU

## Fiche financière estimative

(Cette fiche est une estimation elle sera actualisée à la fin de l'évaluation du besoin et de l'organisation des concours)

### Détail des coûts estimatifs par SDIS sur la base d'un coût à affiner de 400 000 €

SDIS	PO SDIS	Ratio (POSDIS / POTOTAL)	Cout en € (POSDIS/P OTOTAL)	SPP SDIS	Ratio (SPPSDIS / SPPTOTAL)	Coût en € (SPPSDIS / SPPTOTAL)	Coût en € Total / SDIS
04	6	3%	5 000 €	79	1%	2 023 €	7 023 €
05	pas de réponse		0 €	70		0 €	0 €
06	25	10%	20 833 €	1268	16%	32 463 €	53 296 €
09	0		0 €	61		0 €	0 €
11	20	8%	16 667 €	206	3%	5 274 €	21 941 €
12	2	1%	1 667 €	132	2%	3 379 €	5 046 €
13	59	25%	49 167 €	1326	17%	33 948 €	83 114 €
2A	pas de réponse		0 €	208		0 €	0 €
2B	pas de réponse		0 €	263		0 €	0 €
30	5	2%	4 167 €	700	9%	17 921 €	22 088 €
31	10	4%	8 333 €	843	11%	21 582 €	29 916 €
32	2	1%	1 667 €	86	1%	2 202 €	3 868 €
34	25	10%	20 833 €	842	11%	21 557 €	42 390 €
46	1	0%	833 €	70	1%	1 792 €	2 625 €
48	1	0%	833 €	19	0%	486 €	1 320 €
65	4	2%	3 333 €	195	2%	4 992 €	8 326 €
66	25	10%	20 833 €	318	4%	8 141 €	28 975 €
81	12	5%	10 000 €	277	4%	7 092 €	17 092 €
82	pas de réponse		0 €	122		0 €	0 €
83	40	17%	33 333 €	921	12%	23 579 €	56 912 €
84	3	1%	2 500 €	530	7%	13 569 €	16 069 €
<b>Totaux</b>	<b>240</b>	<b>1</b>	<b>200 000 €</b>	<b>7 812</b>	<b>1</b>	<b>200 000 €</b>	<b>400 000 €</b>

*Le Président : Pas d'observation ?*

*Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur :

- L'ouverture pour le SDIS de Vaucluse, de 3 postes de caporaux de Sapeurs-Pompiers Professionnels au concours interne organisé par le SDIS des Bouches-du-Rhône
- Le projet de convention de collaboration à l'organisation de ce concours au titre de l'année 2025
- La signature, par son président, de ladite convention au nom du SDIS ainsi que tout acte nécessaire à la mise en place de ce dispositif.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

**Lundi 9 mars 2026**

.....

### DELIBERATION N° 28/2026

N'ayant pu réunir le quorum lors de sa séance du mercredi 4 mars 2026, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni de plein droit le lundi 9 mars à 11 heures, dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### ETAIENT PRESENTS :

#### COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Madame Annick DUBOIS

##### Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danièle BRUN

#### COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

##### Membre titulaire à voix délibérative :

Monsieur Claude MOREL

##### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

**Assistaient en outre, avec voix consultative :**

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Adjudant-Chef Frédéric LAGIER, membre suppléant, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Jérôme TASSART, représentant des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

**Etait également présent :**

Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse

**Etaient excusés :**

- Monsieur           Thierry ACHARD  
Mesdames        Marielle FABRE, Christine LANTHELME
- Messieurs        André AIELLO, Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
- Commandant     Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant     Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Madame           Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 4 MARS 2026

RAPPORT N° 2026-28

## MODALITÉS D'ORGANISATION DU VOTE ELECTRONIQUE ELECTIONS CATSIS - CCDSPV

Par délibération n°2025-36 du 16 octobre 2025, le Conseil d'Administration s'est prononcé favorablement sur le principe du vote électronique pour les élections de la CATSIS et du CCDSPV.

L'article 3 du décret 2020-144 du 20 février 2020 impose qu'une délibération fixe les modalités d'organisation de ce vote.

Dans cette perspective, un protocole de mise en œuvre de ces élections a été négocié avec les organisations représentant les agents du SDIS.

Il fixe pour ces échéances électorales :

- les modalités de fonctionnement par système électronique par internet retenu
- le calendrier et le déroulement des opérations électorales
- les jours et heures d'ouverture et de clôture du scrutin
- l'organisation des services chargés d'assurer la conception, la gestion, la maintenance, le contrôle effectif du système de vote électronique ainsi que les modalités d'expertise prévues à l'article 5 du décret
- la composition de la cellule d'assistance technique
- les listes des bureaux de vote électronique et leurs compositions
- la répartition des clefs de chiffrement
- les modalités de fonctionnement du centre d'appel
- la détermination des scrutins dans le cadre desquels les listes électorales sont établies en vue de leur affichage ainsi que les modalités de celui-ci
- les modalités d'accès au vote pour les électeurs ne disposant pas d'un accès à un poste informatique

Le détail de ce protocole qui sera signé avec les organisations représentant le personnel vous est joint en annexe.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires au respect de ce protocole.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

*Le Président : Pas d'observation ?*

*Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur le protocole détaillant les modalités du vote électronique des élections de la CATSIS et du CCDSPV.

Il autorise son Président à signer tous les documents nécessaires au respect de ce protocole.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



# PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DES ELECTIONS PAR VOTE ELECTRONIQUE

Élections CATSIS et CCDSPV

## PREAMBULE

Dans le cadre des élections des représentants des Sapeurs-Pompiers Volontaires au sein du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) d'une part, et des représentants des Sapeurs-Pompiers Professionnels, des Sapeurs-Pompiers Volontaires et des fonctionnaires territoriaux des SDIS au sein de la Commission Administrative et Technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) d'autre part, le SDIS 84 peut décider de recourir au vote électronique par internet en lieu et place du vote par correspondance et d'en fixer les modalités d'organisation au moyen d'une délibération.

Cette délibération du Conseil d'administration du SDIS est prise après avis du comité social territorial s'agissant des scrutins concernant les fonctionnaires territoriaux, et après avis du CCDSPV s'agissant des scrutins concernant les sapeurs-pompiers volontaires.

Elle ne nécessite pas l'accord ni même l'intervention des Organisations syndicales représentatives.

Toutefois, dans le souci de contribuer à la qualité du dialogue social, le SDIS 84 a proposé aux Organisations syndicales de participer aux discussions pour l'élaboration du présent protocole. Ainsi le protocole est signé en présence des représentants du personnel mentionnés ci-dessous, ayant participé aux échanges autour du présent document de mise en œuvre des élections professionnelles par vote électronique et en approuvant le contenu.

En présence de :

- l'Organisation syndicale Avenir Secours
- l'Organisation syndicale CFDT
- l'Organisation syndicale CFTC
- l'Organisation syndicale Sud
- l'Organisation syndicale Syndicat Autonome
- L'Union Départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial en date du 23/09/2025 et du CCDSPV du 06/11/2025, le SDIS 84 a décidé, par délibération n°2025-36 en date du 16 octobre 2025, de recourir au vote électronique par internet comme modalité exclusive des suffrages lors des prochaines élections des représentants des Sapeurs-Pompiers Volontaires au sein du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) d'une part, et des représentants des Sapeurs-Pompiers Professionnels, des Sapeurs-Pompiers Volontaires et des fonctionnaires territoriaux des SDIS au sein de la Commission Administrative et Technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) d'autre part, au sein du SDIS 84 selon le protocole détaillé ci-dessous, en application des :

- Code Général des Collectivités Territoriales
- Décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs
- Arrêté du 15 juillet 2022 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires
- Arrêté du 18 décembre 2025 modifiant l'arrêté 15 juillet 2022 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires
- Arrêté du 5 janvier 2026 fixant la date des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours
- Décret n° 2020-144 du 20 février 2020 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances spécifiques des services d'incendie et de secours

- Circulaire du 6 janvier 2026 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV)

## SOMMAIRE

PREAMBULE.....	2
1 ORGANISATION DU PROCESSUS DE VOTE.....	5
1.1 ELECTIONS PAR VOIE ELECTRONIQUE.....	5
1.2 PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.....	5
2 DATE DES ELECTIONS.....	5
3 COMPOSITION DES INSTANCES.....	6
3.1 COMPOSITION DU CCDSPV.....	6
3.2 COMPOSITION DE LA CATSIS.....	6
4 ELECTORAT ET ELIGIBILITE.....	7
4.1 ELECTORAT ET ELIGIBILITE POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS AU CCDSPV.....	7
4.2 ELECTORAT ET ELIGIBILITE POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS A LA CATSIS.....	7
5 LISTES ELECTORALES.....	8
5.1 CONTENU DES LISTES ELECTORALES.....	8
5.2 PUBLICATION DES LISTES ELECTORALES.....	8
5.3 RECLAMATIONS RELATIVES AUX LISTES ELECTORALES.....	8
6 DEPOT DES LISTES DE CANDIDATS.....	8
6.1 CONSTITUTION DES LISTES DE CANDIDATS POUR L'ELECTION CCDSPV.....	8
6.2 CONSTITUTION DES LISTES DE CANDIDATS POUR L'ELECTION CATSIS.....	8
6.3 ELECTIONS CCDSPV ET CATSIS : MODALITES DE DEPOT DES LISTES DE CANDIDATS.....	9
6.4 ELECTIONS CCDSPV ET CATSIS : AFFICHAGE DES LISTES DE CANDIDATS ET DES PROFESSIONS DE FOI.....	9
7 MODALITES D'ORGANISATION ET DE DEROULEMENT DES OPERATIONS ELECTORALES.....	9
7.1 VOTE ELECTRONIQUE, PRINCIPES GENERAUX.....	9
7.2 PROCESSUS D'AUTHENTIFICATION.....	10
1.1.PROCEDURE DE RESTITUTION DES CODES.....	10
7.3 CONCEPTION, GESTION, MAINTENANCE ET CONTROLE EFFECTIF DU SYSTEME DE VOTE ELECTRONIQUE.....	10
7.4 EXPERTISE.....	11
7.5 DEROULEMENT DU VOTE PAR INTERNET.....	11
7.6 ASSISTANCE TELEPHONIQUE.....	12
7.7 BUREAUX DE VOTE.....	12
7.8 CELLULE D'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	12
7.9 SCRUTIN A BLANC, PROGRAMMATION DE LA PERIODE DE VOTE ET CONTROLE DU SCELLEMENT.....	12
7.10 CHIFFREMENT ET DECHIFFREMENT DES VOTES.....	13
7.11 FERMETURE DU SCRUTIN ET DEPOUILLEMENT DE L'URNE ELECTRONIQUE.....	13
8 MODALITES DE DESIGNATION DES ELUS.....	13
8.1 MODALITES DE DESIGNATION POUR L'ELECTION CCDSPV.....	13
8.2 MODALITES DE DESIGNATION POUR L'ELECTION CATSIS.....	14
8.3 DUREE DES MANDATS.....	14
8.4 REGLES DE SUPPLEANCE.....	14
9 PROCESSUS DE GENERATION DES PROCES-VERBAUX, PROCLAMATION ET AFFICHAGE DES RESULTATS.....	14
10 DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES.....	14
11 PUBLICITE DU PROTOCOLE - DUREE DE L'ACCORD.....	15

## 1 - ORGANISATION DU PROCESSUS DE VOTE

---

### 1.1 ELECTIONS PAR VOIE ELECTRONIQUE

---

Dans le cadre de l'organisation des élections suscitées, le SDIS 84 souhaite mettre en œuvre un système de vote électronique accessible sur le web du réseau internet. La solution de vote par internet proposée par la société Gedivote a été retenue par la délibération de SDIS 84.

Ce système étant accessible par l'ensemble des électeurs, aucun autre mode de vote ne sera mis à leur disposition.

Les modalités d'organisation de ces élections sont prévues par le décret n° 2020-144 du 20 février 2020 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances spécifiques des services d'incendie et de secours.

Le système de vote électronique proposé est conforme aux dispositions du décret n° 2020-144 du 20 février 2020.

En application du décret n° 2020-144 du 20 février 2020 et de la délibération Cnil n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote électronique, l'intégralité du dispositif de vote électronique fera l'objet d'une expertise indépendante répondant aux modalités et conditions prévues par les textes susvisés.

L'autorité territoriale du SDIS 84 a décidé par délibération du conseil d'administration en date du 16/10/2025 de recourir au vote électronique par internet pour l'élection des représentants au CCDSPV et à la CATSIS. Le vote électronique par internet constituera la modalité exclusive d'expression des suffrages.

La description du fonctionnement du système de vote électronique et du déroulement des opérations électorales est détaillée au sein du présent protocole de mise en œuvre des élections CCDSPV et CATSIS par vote électronique et de ses annexes.

### 1.2 PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

---

Les élections CCDSPV et CATSIS au sein du SDIS 84 amènent un traitement des données personnelles. A ce titre, l'ensemble des données bénéficient de la protection apportée par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et le règlement européen n° 2016/679.

Le SDIS 84 informera les électeurs et les candidats de leur droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles, ainsi que de toutes les autres informations mentionnées à l'article 116 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et de l'article 13 du règlement européen n° 2016/679.

Gedivote, à qui le SDIS 84 fait appel pour la réalisation de ce traitement, présente toutes les garanties quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen n° 2016/679 et garantisse la protection des droits des personnes concernées.

## 2 - DATE DES ELECTIONS

---

Les élections des membres titulaires et suppléants du CCDSPV et de la CATSIS se tiendront par scrutins électroniques ouverts du 01/06/2026 à 08H00 au 08/06/2025 à 16H00

La période de vote s'étendra sur plusieurs jours. Toutefois, au sens du présent protocole, seule la date de d'ouverture est entendue comme « jour du scrutin » ou « date du scrutin ».

### 3 - COMPOSITION DES INSTANCES

#### 3.1 COMPOSITION DU CCDSPV

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juillet 2022 portant organisation du CCDSPV, ce dernier est composé :

- Du Président du Conseil d'Administration du SDIS ou par un élu du Conseil d'Administration désigné par lui ;
- D'un nombre égal de représentants de l'administration et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental. Les représentants de l'administration sont ceux siégeant au CST du SDIS auxquels s'ajoutent, si le nombre de représentants de l'administration du CST est inférieur à 7, des membres du conseil d'administration de l'établissement désignés ou élus en son sein selon des modalités qu'il définit.

Les représentants des sapeurs-pompiers volontaires doivent comprendre au moins :

- Un sapeur ;
- Un caporal ;
- Un sergent ;
- Un adjudant ;
- Trois officiers, dont un professionnel de santé, vétérinaire ou expert psychologue ;

Lorsqu'ils n'en sont pas membres, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le médecin-chef de la sous-direction santé ainsi que le président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, ou leurs représentants, assistent avec voix consultative aux séances du comité.

En l'occurrence, le nombre des représentants des sapeurs-pompiers volontaires à élire pour le CCDSPV du SDIS 84 est de :

- 1 sapeur titulaire et 1 sapeur suppléant ;
- 1 caporal titulaire et 1 caporal suppléant ;
- 1 sergent titulaire et 1 sergent suppléant ;
- 1 adjudant titulaire et 1 adjudant suppléant ;
- 3 officiers titulaires dont un professionnel de santé, vétérinaire ou expert psychologue et 3 officiers suppléants dont un professionnel de santé, vétérinaire ou expert psychologue.

En cas d'absence ou d'empêchement, les représentants titulaires des sapeurs-pompiers volontaires sont remplacés par leur suppléant. En cas de vacance d'un siège de représentant titulaire des sapeurs-pompiers volontaires, ce titulaire est remplacé par son suppléant, pour la durée du mandat restant à courir.

#### 3.2 COMPOSITION DE LA CATSIS

Présidée par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou, en son absence, par le directeur départemental adjoint, la CATSIS comprend, outre le médecin-chef de la sous-direction santé ou son représentant, le référent mixité et lutte contre les discriminations et le référent sûreté et sécurité :

- 2 officiers de sapeurs-pompiers professionnels élus par l'ensemble des officiers de sapeurs-pompiers professionnels en service dans le département ;
- 2 officiers de sapeurs-pompiers volontaires, dont un peut être professionnel de santé, vétérinaire, psychothérapeute ou expert psychologue, élus par l'ensemble des officiers de sapeurs-pompiers volontaires au service dans le département ;
- 3 sapeurs-pompiers professionnels non-officiers élus par l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels non-officiers en service dans le département ;
- 3 sapeurs-pompiers volontaires non-officiers élus par l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires non-officiers en service dans le département ;
- 2 représentants des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel élus par l'ensemble des représentants des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel en service dans le département ;

L'article R. 1424-18 dispose aussi que les sapeurs-pompiers volontaires qui ont la qualité de fournisseurs ou de prestataires de services du SDIS ne peuvent siéger à la CATSIS. Cette incompatibilité vise à empêcher la prise illégale d'intérêt.

Les représentants des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et des PATS à la CATSIS sont élus pour une durée de six ans (article R. 1424-14).

Concernant l'élection à la CATSIS des représentants des fonctionnaires territoriaux du SDIS n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel et des représentants des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires au sein du SDIS 84, elle a lieu, conformément aux dispositions des articles R.1424-12 et R.1424-18 du Code général des Collectivités Territoriales, au sein de 5 collèges électoraux distincts :

- Collège des officiers sapeurs-pompiers professionnels : 2 sièges titulaires et 2 sièges suppléants ;
- Collège des officiers sapeurs-pompiers volontaires : 2 sièges titulaires (dont un peut être par ailleurs professionnel de santé, vétérinaire, psychothérapeute ou expert psychologue) et 2 sièges suppléants ;
- Collège des sapeurs-pompiers professionnels non-officiers : 3 sièges titulaires et 3 sièges suppléants ;
- Collège des sapeurs-pompiers volontaires non-officiers : 3 sièges titulaires et 3 sièges suppléants ;
- Collège des fonctionnaires territoriaux du SDIS n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel en service dans le département : 2 sièges titulaires et 2 sièges suppléants.

En cas d'absence ou d'empêchement, les représentants titulaires sont remplacés par leur suppléant. En cas de vacance d'un siège de représentant titulaire, ce titulaire est remplacé par son suppléant, pour la durée du mandat restant à courir.

## **4 - ELECTORAT ET ELIGIBILITE**

### ***4.1 ELECTORAT ET ELIGIBILITE POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS AU CCDSPV***

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juillet 2022 (article 4) portant organisation du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires, pour être électeur et éligible, les sapeurs-pompiers volontaires doivent, à la date de l'élection :

- Appartenir au corps départemental et son engagement ne doit pas être suspendu
- Être majeur et avoir terminé sa période probatoire

Les sapeurs-pompiers professionnels et les fonctionnaires territoriaux qui ont également souscrit un engagement de sapeur-pompier volontaire au sein du SDIS 84 ont la possibilité de participer en tant qu'électeurs et candidats aux élections des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au CCDSPV.

### ***4.2 ELECTORAT ET ELIGIBILITE POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS A LA CATSIS***

Sapeurs-pompiers professionnels et autres fonctionnaires territoriaux (PATS) du SDIS :

Pour être électeur et éligible, il faut être titulaire de son grade à la date de l'élection.

Sapeurs-pompiers professionnels qui sont également sapeurs-pompiers volontaires au sein du même SDIS :

Ils sont électeurs et éligibles uniquement aux scrutins prévus pour l'élection des représentants des sapeurs-pompiers professionnels.

Les PATS du SDIS qui sont également sapeurs-pompiers volontaires au sein du même SDIS :

Ils sont électeurs et éligibles uniquement dans le collège des fonctionnaires territoriaux du SDIS (PATS).  
Sapeurs-pompiers volontaires ;

Pour être électeur et éligible, les sapeurs-pompiers volontaires doivent, à la date de l'élection :

- Appartenir au corps départemental
- Détenir au moins le grade de sapeur-pompier de 1ère classe
- Être majeur
- Être en activité et ne pas se trouver dans les situations visées aux articles R. 723-46 et R. 723-47 du code de la sécurité intérieure.

## **5 LISTES ELECTORALES**

### **5.1 CONTENU DES LISTES ELECTORALES**

Pour chaque scrutin organisé dans le cadre des élections des représentants au CCDSPV et à la CATSIS, les listes électorales seront arrêtées par le président du conseil d'administration du SDIS, sur la base d'une date de référence fixée au 01/06/2026, (date d'ouverture du scrutin).

A des fins de vérification, les listes électorales comporteront l'indication des noms, prénoms, âge et grade de chaque électeur.

### **5.2 PUBLICATION DES LISTES ELECTORALES**

Les listes électorales seront affichées le 30/04/2026 dans les différents locaux et accessibles sur le site Intranet du SDIS 84.

### **5.3 RECLAMATIONS RELATIVES AUX LISTES ELECTORALES**

Les électeurs pourront vérifier les inscriptions et, le cas échéant, présenter à l'autorité territoriale des demandes d'inscription ou des réclamations contre les inscriptions ou omissions des listes électorales jusqu'au 12/05/2026 12h00.

Le SDIS 84 statue sur les réclamations dans un délai de trois jours ouvrés et motive ses décisions.

## **6 - DEPOT DES LISTES DE CANDIDATS**

### **6.1 CONSTITUTION DES LISTES DE CANDIDATS POUR L'ELECTION CCDSPV**

Les listes de candidats sont présentées par des sapeurs-pompiers volontaires. Ces listes de candidats comprennent autant de noms de titulaire qu'il y a de sièges à pourvoir, c'est-à-dire :

- 1 sapeur titulaire et 1 sapeur suppléant ;
- 1 caporal titulaire et 1 caporal suppléant ;
- 1 sergent titulaire et 1 sergent suppléant ;
- 1 adjudant titulaire et 1 adjudant suppléant ;
- 3 officiers titulaires, dont 1 professionnel de santé, vétérinaire ou expert psychologue et 3 officiers suppléants, dont 1 professionnel de santé, vétérinaire ou expert psychologue.

Chaque candidature à un siège de titulaire est assortie de la candidature d'un suppléant.

Les listes de candidats doivent comprendre au moins 3 candidates titulaires, quel que soit leur grade ou catégorie de grade.

### **6.2 CONSTITUTION DES LISTES DE CANDIDATS POUR L'ELECTION CATSIS**

Les listes de candidats comprennent autant de noms de titulaire qu'il y a de sièges à pourvoir, c'est-à-dire :

- Collège des officiers sapeurs-pompiers professionnels : 2 sièges titulaires et 2 sièges suppléants ;

- Collège des officiers sapeurs-pompiers volontaires : 2 sièges titulaires (dont un peut être par ailleurs, professionnel de santé, vétérinaire psychothérapeute ou expert psychologue) et 2 sièges suppléants ;
- Collège des sapeurs-pompiers professionnels non officiers : 3 sièges titulaires et 3 sièges suppléants ;
- Collège des sapeurs-pompiers volontaires non officiers : 3 sièges titulaires et 3 sièges suppléants ;
- Collège des fonctionnaires territoriaux du SDIS n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel en service dans le département : 2 sièges titulaires et 2 sièges suppléants.

Chaque candidature à un siège de titulaire est assortie de la candidature d'un suppléant.

Pour les collèges des sapeurs-pompiers professionnels et autres fonctionnaires territoriaux du SDIS (PATS), les listes doivent être déposées par les organisations syndicales représentatives au sens des articles L211-1 et L212-2 du Code Général de la Fonction Publique.

### **6.3 ELECTIONS CCDSPV et CATSIS : MODALITES DE DEPOT DES LISTES DE CANDIDATS**

Les listes de candidats sont déposées au SDIS au plus tard le 12/05/2026 à 12H00 auprès de la Division de l'Administration Générale et des Affaires Réservées. Aucune liste ne peut être modifiée après cette date, sauf en cas de décès ou d'inéligibilité.

Les listes de candidats devront être accompagnées d'une déclaration individuelle et signée de la main par chaque candidat.

Chaque liste de candidats pourra remettre lors du dépôt des candidatures sa profession de foi au format numérique.

Il est convenu que chaque organisation candidate présentera une seule profession de foi pour l'ensemble des scrutins.

Pour un rendu optimal, les logos des organisations candidates et les professions de foi devront respecter les formats, poids et résolutions exposés ci-après :

	Format	Poids (Ko)	Dimensions	Nom du fichier
<b>Professions de foi</b>	.pdf	1 000 (1 Mo)	-	PF_NOM SYNDICAT
<b>Logos OS</b>	.jpg ou .png	100	200x200px	LOGO_NOM SYNDICAT
<b>Photo candidats</b>	.jpg	500	Minimum : 46x56px Maximum : 200x243px *	PHOTO_NOM PRENOM

\* Quel que soit le format retenu, celui-ci devra être proportionnel aux dimensions ci-dessus.

### **6.4 ELECTIONS CCDSPV et CATSIS : AFFICHAGE DES LISTES DE CANDIDATS ET DES PROFESSIONS DE FOI**

Les listes de candidats et professions de foi seront affichées le 20/05/2025 dans les locaux du SDIS 84 et sur l'Intradis.

Elles feront l'objet d'une communication par mail pour les électeurs disposant d'une adresse e-mail.

## **7 - MODALITES D'ORGANISATION ET DE DEROULEMENT DES OPERATIONS ELECTORALES**

### **7.1 VOTE ELECTRONIQUE, PRINCIPES GENERAUX**

Les modalités d'organisation et de déroulement des opérations électorales utilisant le vote électronique sont fixées dans le respect des principes généraux du droit électoral.

Les modalités de mise en place du scrutin électronique permettent de respecter les principes suivants :

- La sincérité des opérations électorales,
- L'accès au vote de tous les électeurs,
- Le secret du scrutin,
- Le caractère personnel, libre et anonyme du vote,
- L'intégrité des suffrages exprimés,
- La surveillance effective du scrutin
- Le contrôle a posteriori par le juge de l'élection.

**7.2 PROCESSUS D'AUTHENTIFICATION**

▪ **Transmission du code identifiant**

Chaque électeur recevra à son domicile un courrier contenant une note d'information sur les modalités de participation au vote ainsi que son code identifiant personnel. Ce pli sera adressé par GEDIVOTE.

Un deuxième pli personnel envoyé par le SDIS sera adressé aux électeurs et comportera des professions de foi et des listes de candidats du collège d'appartenance.

▪ **Question défi**

Le processus d'authentification sera renforcé par la saisie d'un défi complémentaire : un code électeur unique adressé par le SDIS sur l'adresse mail des agents.

▪ **Envoi du mot de passe**

Après avoir saisi son défi, l'électeur sera invité à renseigner l'adresse mail sur laquelle il recevra son mot de passe.

**7.3 PROCEDURE DE RESTITUTION DES CODES**

Une procédure sécurisée permettra aux électeurs ne disposant pas de leurs codes d'accès (non réception, perte) de récupérer ceux-ci en ligne, sur le site de vote.

▪ **Courrier non reçu ou égaré : restitution du code identifiant**

Eléments d'authentification	Nom/Prénom Date de naissance Portion d'IBAN (3 derniers caractères)
Restitution du code identifiant	Par SMS sur un numéro communiqué par l'électeur

▪ **Assistance de niveau 2 : problème de connexion (défis introuvables)**

Eléments d'authentification	L'électeur est invité à remplir un formulaire de contact sur la plateforme : Nom et prénom Adresse mail Numéro de téléphone de contact  Si l'électeur n'arrive pas à se connecter, la demande de réassort de l'identifiant est enregistrée et transmise à l'assistance de niveau 2, gérée par le SDIS 84. La direction du SDIS 84 contacte par téléphone l'électeur au numéro qu'il a déclaré :
-----------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• elle vérifie son identité au travers de questions (identité, date de naissance, adresse postale, lieu de naissance, matricule....)</li> <li>• elle vérifie sa situation et le fait qu'il n'accède pas à son mail connu ;</li> <li>• si l'authentification est probante et la demande jugée légitime, elle valide la demande sur la plate-forme.</li> </ul>
Restitution du mot de passe OU ET/OU de l'identifiant	Par SMS sur un numéro de mobile communiqué par l'électeur pour l'identifiant et par mail sur l'adresse mail donnée par l'électeur pour le mot de passe . Le numéro de mobile renseigné sera associé à l'électeur concerné et ne permettra pas de récupérer l'identifiant d'un autre électeur.

**7.4 CONCEPTION, GESTION, MAINTENANCE ET CONTROLE EFFECTIF DU SYSTEME DE VOTE ELECTRONIQUE**

Dans la mise en œuvre du vote électronique pour les élections des représentants au CCDSPV et à la CATSIS, la conception, la gestion, la maintenance et le contrôle effectif du système de vote électronique sont confiés au prestataire, Gedivote, sous la supervision de SDIS 84.

**7.5 EXPERTISE**

Préalablement à la mise en place ou à toute modification substantielle de sa conception, le système de vote électronique fera l'objet d'une expertise indépendante destinée à vérifier le respect des garanties prévues par le décret n° 2020-144 du 20 février 2020. Cette expertise couvrira l'intégralité du dispositif installé avant le scrutin, les conditions d'utilisation du système de vote durant le scrutin ainsi que les étapes postérieures au vote.

Dans le cadre de ses missions, l'expert indépendant (société DEMEATER) aura accès aux différents locaux où s'organisent les élections ainsi qu'aux locaux des prestataires.

Le rapport de l'expert sera transmis aux organisations ayant déposé une candidature au(x) scrutin(s).

**7.6 DEROULEMENT DU VOTE PAR INTERNET**

Les électeurs pourront voter depuis tout terminal informatique (ordinateur, smartphone, tablette) connecté à Internet à tout moment pendant la période du scrutin, sur le lieu de travail pendant les heures de service ou à distance.

Tout électeur qui se trouve dans l'incapacité de recourir au vote électronique à distance peut se rapprocher de son chef de structure.

Un lien aboutissant sur l'application de vote par internet sera mis en place dans le portail Intrasdis.

L'adresse URL pour accéder au site de vote est la suivante : [www.sdis84.webvote.fr](http://www.sdis84.webvote.fr)

Après s'être identifiés à l'aide de leurs codes confidentiels (identifiant + code électeur + mot de passe), les électeurs auront accès à leur espace de vote.

Les listes de candidats seront présentées par **ordre alphabétique OU aléatoire par rapport au nom de l'Organisation syndicale ou au nom de la liste déposée.**

Durant leur vote, les électeurs auront la possibilité de revenir sur leur choix. Une fois leur vote définitivement validé, il ne leur sera plus possible de le modifier.

Les électeurs auront à la possibilité d'imprimer ou d'enregistrer un accusé de confirmation de la prise en compte de leur vote sur l'application.

L'électeur connecté sur le système de vote avant l'heure de clôture pourra valablement mener jusqu'à son terme la procédure de vote dans la limite de vingt minutes après la clôture du scrutin.

### **7.7 ASSISTANCE TELEPHONIQUE**

---

Durant la période de vote, un service d'assistance téléphonique mis en place par le prestataire se tiendra à la disposition des électeurs qui rencontreraient des problèmes techniques ou qui auraient égaré leurs codes.

L'assistance téléphonique sera joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'appel sera facturé au prix d'un appel local.

### **7.8 ASSISTANCE PAR MAIL**

---

Durant la période de vote, le SDIS 84 mettra en place une adresse mail générique pour une assistance de premier niveau.

### **7.9 BUREAUX DE VOTE**

---

Un bureau de vote électronique sera constitué pour chaque scrutin propre à la CATSIS et au CCDSPV, soit :

- Un bureau de vote pour l'élection de la CATSIS ;
- Un bureau de vote pour l'élection du CCDSPV.

Chaque bureau de vote sera composé d'un président (le Président du CASDIS ou son représentant) et d'un secrétaire (fonctionnaire de l'établissement).

En cas d'absence ou d'empêchement, le président est remplacé par le secrétaire.

Chaque bureau de vote comprendra également un délégué de liste désigné par chacune des organisations syndicales candidates aux élections. En cas de dépôt d'une liste d'union, il ne sera désigné qu'un délégué par liste.

Lors du scrutin à blanc, il sera procédé à la remise aux différents membres des bureaux de vote de leurs codes administrateurs. Ces codes permettant d'accéder à des outils de supervision du déroulement des opérations seront remis de manière sécurisée et confidentielle. Les droits associés à ces codes sont précisés dans l'annexe 2 du présent protocole.

Les membres des bureaux de vote bénéficieront d'une formation et auront accès à tous documents utiles sur le système de vote électronique.

A cette fin, la composition du bureau de vote devra être connue avant le 30 avril 2026. Les membres qui seraient désignés après cette date ne pourraient bénéficier de la formation prévue par l'alinéa précédent dans les temps.

### **7.10 CELLULE DE CONTROLE DU PROCESSUS DE VOTE**

---

Une cellule de contrôle du processus de vote sera mise en place afin de veiller au bon fonctionnement du déroulement du vote électronique. Celle-ci sera constituée des membres de l'autorité, des représentants des organisations ayant déposé une candidature au scrutin et de préposés du prestataire.

Chaque organisation pourra désigner un délégué de liste qui composera cette cellule.

### **7.11 SCRUTIN A BLANC, PROGRAMMATION DE LA PERIODE DE VOTE ET CONTROLE DU SCELLEMENT**

---

Le scrutin à blanc vise à tester l'application client en fonctionnement réel. Durant cette phase, les membres du bureau de vote vont pouvoir tester tous les modules de l'application, y compris le module de dépouillement des bulletins de vote.

Pour ce faire, les membres du bureau de vote ouvriront le scrutin, effectueront des votes, fermeront le scrutin et dépouilleront les votes effectués.

Au terme de ce test, les membres du bureau de vote valideront l'intégrité du dispositif et programmeront l'ouverture et la fermeture du vote de sorte que celles-ci se fassent automatiquement.

Entre les dates d'ouverture et de fermeture du scrutin, le vote sera accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Tout au long du scrutin, le module de contrôle du scellement permettra aux membres des bureaux de vote de s'assurer que l'application n'est sujette à aucune modification.

### ***7.12 CHIFFREMENT ET DECHIFFREMENT DES VOTES***

---

Les membres du bureau de vote détiennent les clés permettant le chiffrement et le déchiffrement des votes. La génération de la clé de chiffrement est matérialisée par la saisie d'une séquence secrète de leur choix, par chacun des membres du bureau de vote, lors de la programmation de l'ouverture du vote.

Les clés de chiffrement sont attribuées de la manière suivante aux membres du bureau de vote :

- 1 clé pour le président ;
- 1 clé pour le secrétaire ;
- 1 clé par délégué représentant chaque bureau de vote électronique.

Au moins trois clés de chiffrement sont générées par les membres du bureau de vote, dont celle du président du bureau de vote ou de son représentant et celle d'au moins deux délégués de liste. Durant le scrutin, aucun dépouillement partiel ne sera possible.

Chacun des membres du bureau de vote devra conserver sous sa responsabilité durant le scrutin :

- Un exemplaire de ses codes,
- Une copie de sa séquence secrète,
- Une copie de l'empreinte du scellement de l'application.

Les représentants de l'autorité conserveront par ailleurs sous pli scellé :

- Une copie de chacune des séquences secrètes de chacun des membres du bureau de vote,
- Une copie de l'empreinte du scellement de l'application.

### ***7.13 FERMETURE DU SCRUTIN ET DEPOUILLEMENT DE L'URNE ELECTRONIQUE***

---

Une fois la fermeture du vote réalisée, le bureau de vote pourra activer le déchiffrement des bulletins de vote et procéder au dépouillement.

Le déchiffrement des votes est rendu possible par la saisie par les membres du bureau de vote d'au moins trois séquences secrètes. La présence du président du bureau de vote ou son représentant et d'au moins deux délégués de liste parmi les détenteurs de clés est indispensable pour autoriser le dépouillement.

Il sera alors possible d'accéder aux résultats détaillés pour chacune des élections.

## **8 - MODALITES DE DESIGNATION DES ELUS**

---

### ***8.1 MODALITES DE DESIGNATION POUR L'ELECTION CCDSPV***

---

L'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au CCDSPV a lieu au scrutin de liste majoritaire à un tour.

Chaque électeur dispose d'une seule voix.

En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice de la liste dont la moyenne d'âge des candidats est la plus élevée.

## **8.2 MODALITES DE DESIGNATION POUR L'ELECTION CATSIS**

Conformément aux dispositions de l'article R.1424-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel à la CATSIS a lieu au scrutin proportionnel au plus fort reste au sein des cinq collèges électoraux.

Elle donne, pour chaque collège, au premier candidat titulaire élu dans l'ordre d'inscription sur la liste et à son suppléant, qualité, respectivement comme titulaire et comme suppléant, pour assister au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Conformément aux dispositions de l'article R.1424-13 du Code général des Collectivités Territoriales, en cas d'égalité de reste pour l'attribution du dernier siège restant à pourvoir, ce siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice du plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

## **8.3 DUREE DES MANDATS**

Les membres titulaires et suppléants du CCDSPV et de la CATSIS seront élus pour une durée de six ans.

## **8.4 REGLES DE SUPPLEANCE**

En cas d'absence ou d'empêchement, les titulaires sont remplacés par leur suppléant élu dans les mêmes conditions et pour la même durée que le membre titulaire.

En cas de vacance d'un siège de représentant titulaire, ce titulaire est remplacé par son suppléant, pour la durée du mandat restant à courir.

Lorsque le titulaire ne peut être remplacé par son suppléant ou, à défaut, par son suivant de liste, il est procédé à une élection partielle pour la durée du mandat restant à courir, lorsque celle-ci excède six mois.

## **9 PROCESSUS DE GENERATION DES PROCES-VERBAUX, PROCLAMATION ET AFFICHAGE DES RESULTATS**

Après avoir recensé les votes, le secrétaire du bureau de vote établit un procès-verbal récapitulatif de l'ensemble des opérations électorales pour chaque instance, contresigné par les autres membres du bureau.

Un représentant de chaque liste peut contrôler les opérations de dépouillement des suffrages exprimés.

Les résultats sont proclamés, affichés et publiés à la diligence du président de la commission de recensement des votes prévue à l'article R1424-13 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ils peuvent être contestés devant le tribunal administratif, dans les 10 jours qui suivent leur proclamation, par tout électeur, par tout candidat et par le préfet.

## **10 - DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES**

L'autorité conserve sous scellés, pendant un délai de deux ans et dans les conditions fixées aux articles L.212-2 et L.212-3 du code du patrimoine et au 5° de l'article 6 de la loi du 6 janvier 1978 susvisée, les fichiers supports comprenant la copie des programmes sources et des programmes exécutables, les matériels de vote, les fichiers d'émargement, de résultats et de sauvegarde. La procédure de décompte des votes doit, si nécessaire, pouvoir être exécutée de nouveau.

Au terme de ce délai de deux ans, sauf lorsqu'une action contentieuse a été engagée, le SDIS 84 procède à la destruction des fichiers supports. Seuls sont conservés les listes de candidats avec déclarations de

candidatures et professions de foi, les procès-verbaux de l'élection ainsi que les actes de nomination des membres de la commission de vote.

## **11 - PUBLICITE DU PROTOCOLE – DUREE DE L'ACCORD**

---

Le présent protocole est pris pour les élections des représentants des Sapeurs-Pompiers Volontaires au sein du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV), et des représentants des Sapeurs-Pompiers Professionnels, des Sapeurs-Pompiers Volontaires et des fonctionnaires territoriaux des SDIS au sein de la Commission Administrative et Technique des services d'incendie et de secours (CATSIS).

**Fait à**

Pour le SDIS 84,

En présence de :

---

M. Délégué Syndical

---

M. Délégué Syndical

---

M. Délégué Syndical

---

M. Délégué Syndical

---

M. Délégué Syndical

---

M. Représentant de l'Union Départementale

ANNEXE 1 : PLANNING RECAPITULATIF DES OPERATIONS

Dates	Tâche
Décembre 2025	Signature de la délibération sur la mise en œuvre du vote électronique, le cas échéant en présence des organisations syndicales représentatives
4 mars 2026	Signature du protocole de mise en œuvre du vote électronique
Avril 2026	Affichage d'une note d'information sur le déroulement des élections (dates du scrutin et dates limites de dépôt des candidatures)
30 avril 2026	Affichage des listes électorales (un mois avant l'ouverture du scrutin)
30 avril 2026	Formation des membres du BV
11 mai 2026	Envoi de l'identifiant personnel aux électeurs par courrier, et de la notice d'information (RECEPTION 15 JOURS AVANT LE 1 <sup>ER</sup> JOUR DE SCRUTIN)
12 mai 2026	Av. 12h : Date limite de dépôt des candidatures, de la propagande, des photos et des professions de foi (au moins 15 jours avant)
13 mai 2026	Affichage des listes de candidats
Du 22 au 26 mai 2026	Recette du site de vote par le SDIS et les organisations ayant déposé des candidatures
Vendredi 29 mai	Scrutin à blanc / Programmation de l'ouverture et de la fermeture des élections / Contrôle des urnes et de l'empreinte de l'application
<b>Lundi 1<sup>er</sup> juin</b>	<b>09H00 : Ouverture des scrutins</b> (entre 24h et 8 jours)
<b>Lundi 8 juin</b>	<b>16H00 : Fermeture des scrutins</b>
Mercredi 10 juin 2026	Dépouillement et proclamation des résultats
Mercredi 10 juin 2026	Affichage des résultats

ANNEXE 2 : ADMINISTRATION DU SYSTEME DE VOTE ELECTRONIQUE

Les droits de chacun des membres de la cellule d'assistance technique seront les suivants :

FONCTIONNALITES		BUREAU DE VOTE	REPRESENTANTS DE LA DIRECTION
CONSULTATION DE LA PARTICIPATION		OUI	OUI
CONSULTATION DES LISTES D'EMARGEMENTS	En ligne pendant le scrutin	OUI	NON
	En ligne et en téléchargement à l'issue du scrutin	OUI	NON
RESULTATS	Etats de synthèse	OUI	OUI
	Procès-Verbaux Cerfa	OUI	OUI
JOURNAL DES EVENEMENTS MAJEURS		OUI	OUI
EMPREINTE DE SCELLEMENT		OUI	OUI
JOURNAL DE L'ASSISTANCE ELECTEURS (HOTLINE)		OUI	OUI
JOURNAL DES PLIS NON DISTRIBUES (PND)		OUI	OUI
PROGRAMMATION APPLICATION	Ouverture et fermeture du scrutin	OUI	NON
	Clé de chiffrement/déchiffrement des votes	OUI	NON